

15

Education et science

1431-1400



Personnel des institutions de formation Edition 2014



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2014

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Personnel des institutions de formation

Edition 2014

Rédaction Réjane Deppierraz, Maria Dieterle, Ursula Jaberg,
Vera Herrmann, Katrin Mühlemann, Stéphane Cappelli,
Jacques Babel

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information:	E-mail: schulstat@ bfs.admin.ch ou sius@ bfs.admin.ch Réjane Deppierraz, tél. 058 463 67 76 (pour le personnel de la scolarité obligatoire, du secondaire II et de la formation professionnelle supérieure) Maria Dieterle, tél. 058 463 67 97 (pour le personnel des hautes écoles)
Auteurs:	Réjane Deppierraz, Maria Dieterle, Ursula Jaberg, Vera Herrmann, Katrin Mühlmann, Stéphane Cappelli, Jacques Babel
Réalisation:	Division Population et Education, Section Processus de formation
Diffusion:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel Tél. 058 463 60 60 / fax 058 463 60 61 / e-mail: order@ bfs.admin.ch
Numéro de commande:	1431-1400
Prix:	20 francs (TVA excl.)
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 Education et science
Langue du texte original:	Allemand/Français
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Page de couverture:	OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Biel/Bienne; photo: © gradt – Fotolia.com
Graphisme/Layout:	Section DIAM, Prepress/Print
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2014 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISBN:	978-3-303-15583-7

Table des matières

Introduction	5	
1	Données et méthodes	7
1.1	Remarques générales sur les données	7
1.2	Remarques méthodologiques	10
2	Vue d'ensemble et chiffres clés	11
3	Corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles	14
3.1	Répartition du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles selon le sexe	14
3.2	Structure par âge du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles	19
3.3	Nationalité du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles	23
3.4	Taux d'occupation du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles	28
4	Analyses détaillées par degré de formation	32
4.1	Scolarité obligatoire, secondaire II et formation professionnelle supérieure	32
4.2	Hautes écoles	41
5	Evolutions futures	52
6	Comparaisons internationales	55
6.1	Répartition du corps enseignant selon le sexe	55
6.2	Structure par âge du corps enseignant	56
7	Définitions	58
8	Liste des abréviations	64
Annexe		67

Introduction

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a jusqu'ici publié régulièrement des informations sur divers aspects du personnel travaillant dans la formation. La présente publication fournit pour la première fois une vue d'ensemble de ce personnel et de son environnement de travail pour tous les degrés d'enseignement des institutions de formation suisses. Elle met l'accent sur l'évolution des effectifs en personnel dans les institutions ayant un mandat de formation et placées sous la responsabilité d'un organisme public ou privé. Elle donne aussi, pour la première fois au niveau de l'école obligatoire, du degré secondaire II et de la formation professionnelle supérieure (écoles supérieures), des chiffres sur les écoles privées, le personnel de direction ainsi que sur le type de contrat de travail. Dans le domaine des hautes écoles, on trouve des comparaisons entre les trois types de haute école (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques).

Les informations figurant dans cette publication se basent sur les données collectées dans la statistique du personnel des écoles (SPE) ainsi que dans le système d'information universitaire suisse (SIUS). Ces données sont relevées annuellement par les cantons et les hautes écoles. Le personnel actif dans tous les degrés de formation formelle¹ du système d'enseignement suisse fait partie de l'objet d'étude. On distingue entre la préscolarité, le degré primaire, le degré secondaire I, le degré secondaire II et le degré tertiaire. Pour les comparaisons internationales, les programmes de formation de ces degrés sont organisés selon la classification CITE².

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est en vigueur depuis 2009. Il harmonise au niveau suisse la durée et les principaux objectifs des degrés de formation de l'école obligatoire et le passage d'un degré à l'autre.

Dans les cantons³ ayant adhéré au concordat HarmoS, la préscolarité fait partie de l'école obligatoire, qui dure ainsi onze ans. Dans les autres cantons, celle-ci dure au moins 9 ans. Dans le domaine de la formation postobligatoire (degré secondaire II et degré tertiaire), des accords intercantonaux, appelés concordats, ou des lois fédérales forment généralement la base des offres de formation.

La Confédération, par le biais du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), est responsable de la réglementation de la formation professionnelle, des hautes écoles spécialisées, de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle et des deux écoles polytechniques fédérales (EPF). Les cantons sont responsables de l'école obligatoire, de l'offre d'études et des diplômes de la formation générale du degré secondaire II, des universités cantonales et des hautes écoles pédagogiques. Ils coordonnent leurs activités dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

La réforme de Bologne⁴ a occasionné des changements importants dans les hautes écoles suisses depuis 2001: elle se traduit dans les hautes écoles universitaires par un remplacement progressif des traditionnelles filières diplôme/licence par une formation à deux cycles, le «bachelor» et le «master». Les filières de master ont aussi été introduites dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques. Le personnel des hautes écoles et le personnel enseignant des autres degrés de formation ont pour point commun de se former aujourd'hui tous deux au degré tertiaire dans une haute école.

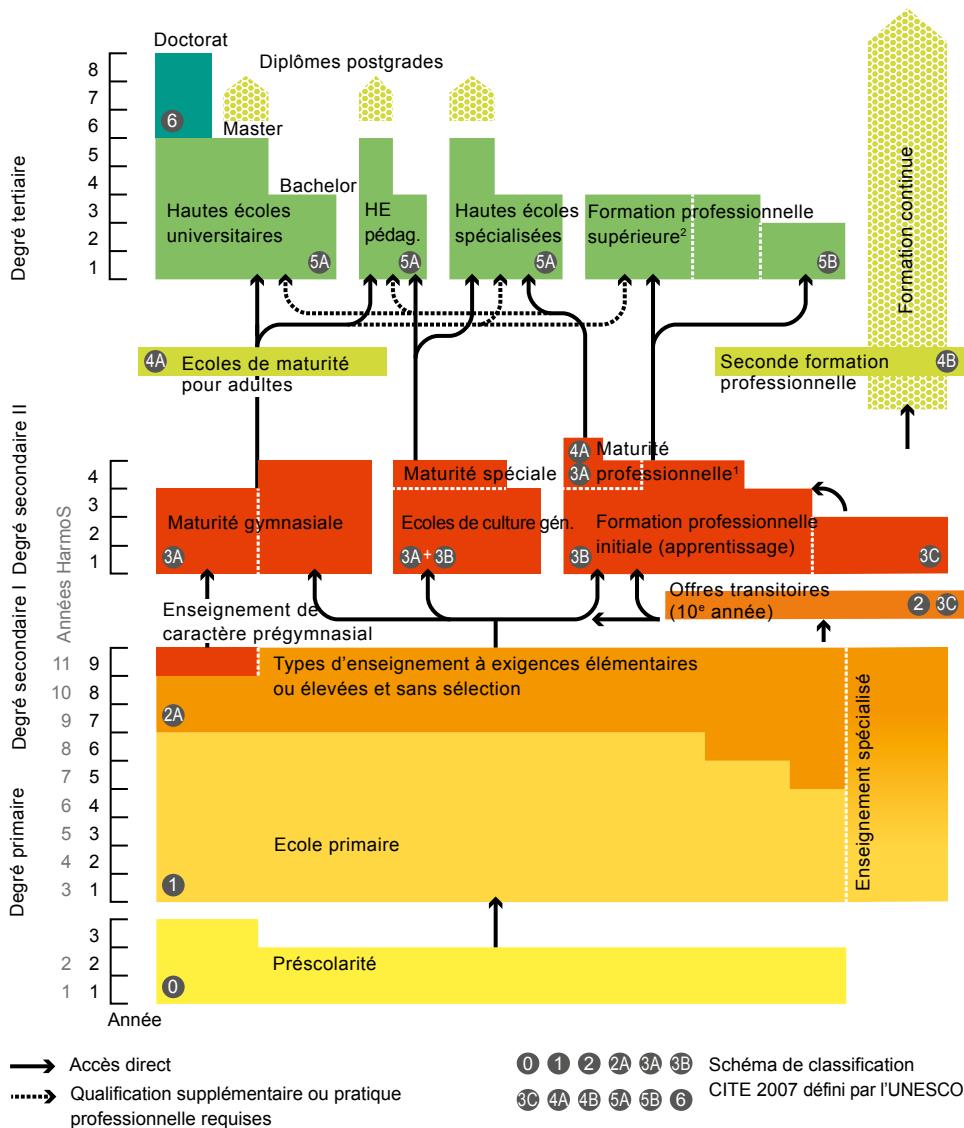
¹ Par formation formelle, on entend les filières de formation nationales allant de la préscolarité à la haute école. Ne sont pas considérées ici les offres des institutions spécialisées dans la formation continue. Voir aussi les définitions au chapitre 7.

² CITE = Classification internationale type de l'éducation.

³ Cantons ayant adhéré, état en janvier 2014: SH, GL, VD, JU, NE, VS, SG, ZH, GE, TI, BE, FR, BS, SO, BL.

⁴ En 1999, les ministres en charge de l'éducation de 29 pays européens, dont la Suisse, ont décidé à Bologne de créer un espace européen de l'enseignement supérieur.

Le système d'enseignement suisse (simplifié)



1 Parallèlement aux trois ou quatre ans de la formation professionnelle initiale ou une année après l'apprentissage.

2 Font partie de la formation professionnelle supérieure les filières de formation des écoles supérieures, les examens professionnels fédéraux, les examens professionnels fédéraux supérieurs et les examens professionnels supérieurs non réglementés au niveau fédéral.

© OFS, Neuchâtel 2014

Structure de la publication

Les données disponibles sont décrites au chapitre 1. Le chapitre 2 montre une vue d'ensemble du personnel enseignant de tous les degrés de formation, le chapitre 3 traite des caractéristiques sociodémographiques du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles alors que le chapitre 4 présente des aspects spécifiques au personnel des écoles resp. des hautes écoles ainsi que les nouvelles informations relevées dans ces domaines. Ces chiffres sont complétés, au chapitre 5, par des scénarios sur l'évolution à venir des effectifs. Le chapitre 6

réunit des comparaisons entre le corps enseignant suisse et celui d'une sélection d'autres pays. Le chapitre 7 contient les définitions. Les données chiffrées sont proposées dans l'annexe de cette publication.

Des tableaux détaillés et des cubes de données permettant à l'utilisateur de composer lui-même des tableaux ainsi que d'autres informations et données statistiques sur le système d'enseignement suisse sont proposés sur le portail statistique à l'adresse:

www.education-stat.admin.ch.

1 Données et méthodes

1.1 Remarques générales sur les données

Les données présentées ici proviennent de différentes sources: le relevé du personnel des écoles, qui repose sur 26 statistiques cantonales, et les relevés du personnel des hautes écoles pédagogiques, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles universitaires. Tous les relevés du personnel se fondent sur une base légale⁵, rendant obligatoire la participation à ces derniers. Ces relevés exhaustifs, réalisés chaque année, reposent sur des données individuelles.

Relevé du personnel des écoles (SPE)

Le relevé du personnel des écoles collecte des informations statistiques sur les personnes travaillant dans les écoles situées sur le territoire suisse. Il ne considère pas le domaine des hautes écoles. Sont relevés les caractères liés à la personne (sexe, âge, nationalité, nombre d'années de service dans l'enseignement) ainsi que les caractères liés à l'activité (catégorie de personnel, type de contrat de travail, diplôme/qualifications, volume d'activité et type d'école). A partir de ces données, il est possible de réaliser des exploitations sociodémographiques et des analyses sur la situation professionnelle du personnel des écoles ainsi que de générer des informations servant de bases de planification aux autorités et aux responsables politiques. De plus, ces données forment la base des scénarios sur l'évolution à venir des effectifs du personnel.

Le relevé s'étend de l'école enfantine à la formation professionnelle supérieure. Les données sont collectées par les cantons et livrées à l'OFS qui se charge de les harmoniser au niveau suisse et de les préparer pour des analyses nationales.

La compatibilité avec la Classification internationale type de l'éducation de l'UNESCO⁶ est assurée, ce qui permet une comparaison internationale des systèmes éducatifs.

Ce relevé est basé sur l'état existant à un jour donné. La date du jour de référence est fixée au niveau cantonal et doit se situer entre le début de l'année scolaire et le 31 décembre de l'année scolaire en cours. Le relevé du corps enseignant est réalisé depuis 1993; il a été interrompu entre 1999 et 2002. Il a repris avec l'année scolaire 2003/04, mais il ne peut être comparé avec les relevés des années 1990. Le relevé du corps enseignant a été récemment soumis à une révision complète visant à satisfaire de nouveaux besoins d'information et à étendre l'objet d'étude en considérant également le personnel de direction des écoles ainsi que les écoles privées et les écoles supérieures. Le premier relevé reposant sur cette approche élargie a été réalisé pour l'année scolaire 2010/11. D'autres élargissements sont en préparation; à partir de l'année scolaire 2014/15, le personnel de la pédagogie spécialisée sera aussi pris en compte dans le relevé.

On dispose donc d'une série temporelle comparable de juste dix ans (depuis 2003) sur l'évolution des effectifs du corps enseignant des écoles publiques. Cette série présente cependant certaines limites qui sont expliquées ci-après et doivent être considérées dans l'analyse. Ainsi, les données des années 2003 à 2009 ne peuvent être publiées qu'au niveau national car elles sont lacunaires pour certains cantons. Les données manquantes ont été comblées par des estimations. Les séries temporales cantonales ne sont en conséquence disponibles qu'à partir de l'année 2010.

⁵ Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF, RS 431.01) et Ordonnance du 30 juin 1993 sur les relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1).

⁶ Pour plus d'informations voir sous:
<http://www.portal-stat.admin.ch/isced97/files/fr/index.html>.

Couverture statistique

Le relevé du personnel des écoles présente plusieurs limites qu'il convient de mentionner de façon à pouvoir interpréter correctement les résultats présentés dans la suite de cette publication.

Programme d'enseignement spécialisé

En raison de problèmes liés à la cohérence du relevé dans les cantons ainsi qu'aux définitions du personnel à prendre en considération, les données obtenues jusqu'à maintenant n'ont pas pu être exploitées. Un concept permettant de remédier à ces carences est actuellement en cours de développement à l'OFS. Le premier relevé effectué sur cette nouvelle base se déroulera dans le cadre de l'exercice 2014/15.

Formation professionnelle supérieure

Les données exploitées à ce niveau portent exclusivement sur le personnel des écoles supérieures. Le personnel actif dans le cadre de la préparation aux examens professionnels ou supérieurs ainsi que dans la formation professionnelle supérieure non réglementée par la LFPr (loi fédérale sur la formation professionnelle) n'est pas relevé de manière systématique: l'organisation de ces formations rend en effet difficile l'obtention des données, notamment pour le personnel encadrant les formations se déroulant en dehors des écoles professionnelles ou des centres de formation des associations professionnelles.

Série temporelle 2003 à 2009

Selon l'année scolaire et le degré de formation, plusieurs cantons n'ont pas pu fournir les données nécessaires à l'établissement de la statistique.

Scolarité obligatoire:

- Année scolaire 2003/04: 8 cantons (UR, OW, ZG, BL, AR, SG, GR, JU), représentant près de 15% des effectifs enseignants pour la Suisse, n'ont pas participé au relevé. Le canton d'Argovie n'a pas pu fournir de données pour la préscolarité/cycle élémentaire.
- Année scolaire 2004/05: 5 cantons (ZG, BL, AR, GR, JU), représentant près de 10% des effectifs enseignants pour la Suisse, n'ont pas participé au relevé. Le canton d'Argovie n'a pas pu fournir de données pour la préscolarité/cycle élémentaire.

- Année scolaire 2005/06: 2 cantons (AR, GR), représentant moins de 5% des effectifs enseignants pour la Suisse, n'ont pas participé au relevé. Le canton d'Argovie n'a pas pu fournir de données pour la préscolarité/cycle élémentaire.
- A partir du relevé 2006/07, tous les cantons ont été en mesure de livrer leurs données à l'exception des Grisons qui n'ont pas fourni d'informations pour la préscolarité/cycle élémentaire en 2006/07.

Degré secondaire II:

Un relevé complet incluant tous les cantons n'a pas pu être réalisé pendant la période couvrant les années scolaires 2003/04 à 2009/10. La série temporelle au niveau suisse n'est d'ailleurs pas publiée pour la formation professionnelle initiale: comme deux grands cantons (BE, VD), occupant près de 20% du corps enseignant de ce degré de formation, n'ont pas fourni de données, il n'est pas pertinent de présenter des chiffres dans ce domaine.

- Année scolaire 2003/04: 11 cantons (UR, SZ, OW, ZG, BL, SH, AR, SG, GR, VD, JU), représentant près de 25% des effectifs enseignants pour la Suisse, n'ont pas participé au relevé. Le canton de Berne n'a pas pu fournir de données pour la formation professionnelle initiale.
- Année scolaire 2004/05: 7 cantons (SZ, ZG, BL, SH, AR, GR, JU), représentant 10% des effectifs enseignants pour la Suisse, n'ont pas participé au relevé. Les cantons de Berne et de Vaud n'ont pas pu fournir de données pour la formation professionnelle initiale.
- Années scolaires 2005/06 à 2007/08: 4 cantons (ZG, SH, AR, GR), représentant 5% des effectifs enseignants pour la Suisse, n'ont pas participé au relevé. Les cantons de Berne et de Vaud n'ont pas pu fournir de données pour la formation professionnelle initiale.
- Années scolaires 2008/09 et 2009/10: 2 cantons (SH, GR), représentant moins de 5% des effectifs enseignants pour la Suisse, n'ont pas participé au relevé. Les cantons de Berne et de Vaud n'ont pas pu fournir de données pour la formation professionnelle initiale.

Relevés du personnel des hautes écoles dans le cadre du SIUS

Dans le cadre du système d'information universitaire suisse (SIUS), l'OFS collecte des données sur le personnel des hautes écoles pédagogiques, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles universitaires, ces dernières se composant des universités et des écoles polytechniques fédérales. Ces relevés renseignent chaque année sur les ressources humaines dont dispose le système des hautes écoles suisses. Sont enregistrés les caractères socio-démographiques (sex, âge, nationalité⁷) ainsi que les caractéristiques liées à l'activité (catégorie de personnel, branche ou filière d'études, type de prestation et taux d'occupation/volume de travail⁸).

Les données sur le personnel des hautes écoles permettent, avec certaines restrictions, de comparer les ressources employées entre les types de haute école, entre institutions, branches d'études et catégories de personnel ou entre différents types de prestations (enseignement, recherche etc.). Elles fournissent en outre des réponses à certaines questions touchant la politique des hautes écoles, telles que l'égalité entre femmes et hommes. Les données des relevés sont par ailleurs utilisées pour établir des indicateurs et pour réaliser des études comparatives à l'échelle internationale.

Font partie du personnel des hautes écoles suisses toutes les personnes qui étaient employées pendant l'année civile (pour les HES/HEP) ou au 31.12 (pour les HEU) dans une haute école suisse, indépendamment du type et de la durée de l'activité et de leurs conditions d'engagement. Sont aussi prises en compte les personnes qui fournissent une prestation sur la base d'un mandat, car elles représentent une ressource importante en particulier pour les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques. Les données sont collectées par les hautes écoles à des fins administratives (gestion du personnel) et transmises à l'OFS.

Le relevé est réalisé depuis 1980 dans les universités et les EPF, depuis 2000 dans les HES et depuis 2005 dans les HEP. Le personnel de la Formation universitaire à distance Suisse (Brigue) a été recensé pour la première fois en 2007, celui de l'Institut Universitaire Kurt Bösch (à Sion) depuis 2009. Les deux institutions apparaissent dans le SIUS à la rubrique *Autres institutions universitaires*. Malgré des données manquantes pour certaines années au niveau des hautes écoles, des variables et/ou

des modalités de caractères, dues généralement à des changements dans le relevé et les outils informatiques, on dispose de séries temporelles relativement longues sur le personnel des hautes écoles.

Le SIUS est lui aussi adapté à de nouveaux besoins d'information. La révision en cours prévoit entre autres l'harmonisation des périodes de relevé et des catégories de personnel en vue d'assurer une meilleure comparabilité des divers types de haute école. En outre, de nouvelles catégories de personnel seront introduites dans le relevé (par ex. personnel de direction) afin de pouvoir fournir les données aux organisations internationales Unesco, OCDE et Eurostat (UOE) en observant les normes UOE.

Le NAVS13 est actuellement introduit comme identificateur de personne dans tous les relevés du personnel. Cette innovation va permettre à moyen terme de réaliser des analyses sur la mobilité et sur les parcours professionnels du personnel des écoles et des hautes écoles.

Relevés des diplômes dans le cadre du SIUS

La banque de données des étudiants et diplômes du système d'information universitaire suisse (SIUS) a été conçue au début des années 1970 pour répondre aux besoins croissants de coordination et de planification de la Confédération et des cantons dans le domaine des hautes écoles. Elle renseigne sur la situation dans les études, le déroulement de celles-ci et sur divers facteurs sociodémographiques des étudiants et des diplômés.

Actuellement, seuls les examens réussis sont relevés et publiés. C'est le certificat final qui constitue l'unité de la statistique des examens du SIUS et non la personne qui l'a acquis. Une personne peut donc en avoir obtenu plusieurs. Dans cette publication, seuls les diplômes obtenus dans les hautes écoles universitaires et pédagogiques pour le domaine de l'enseignement sont pris en compte.

⁷ Dans les HES et les HEP, sont enregistrés en plus l'année d'engagement, le statut d'engagement ainsi que la formation achevée la plus élevée.

⁸ Dans les HEU, on relève en plus la source de financement d'une prestation.

1.2 Remarques méthodologiques

Période de référence

Pour la scolarité obligatoire, le secondaire II et la formation professionnelle supérieure, la période de référence pour le relevé des données est fixée à un jour donné de l'année scolaire. Pour les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, il s'agit de l'année calendaire, pour les hautes écoles universitaires du 31 décembre. Ainsi, les données présentées dans le tableau T2.1 portent sur les années scolaires 2004/05, 2010/11 et 2011/12 pour la scolarité obligatoire, le secondaire et la formation professionnelle supérieure, sur les années calendaires 2005, 2011 et 2012 pour les hautes écoles spécialisées et pédagogiques et sur le 31 décembre 2005, 2011 et 2012 pour les hautes écoles universitaires.

Personnes travaillant sur plusieurs degrés de formation dans la scolarité obligatoire, le secondaire II et la formation professionnelle supérieure

Une des particularités du corps enseignant hors hautes écoles tient au fait que certains de ses membres sont actifs sur plusieurs degrés de formation. Pour l'année scolaire 2011/12, ce phénomène touche près de 15% des enseignants travaillant dans la scolarité obligatoire et près de 25% de ceux travaillant au secondaire II ou dans les écoles supérieures de la formation professionnelle supérieure. La méthode adoptée dans le tableau T2.1 ainsi que dans les chapitres 2, 3 et 4.1 pour calculer le nombre d'enseignants par degré repose sur le principe du double-comptage des personnes actives sur plusieurs degrés. Ainsi, une personne travaillant à la fois au degré primaire et au degré secondaire I est comptabilisée deux fois, soit une première fois dans le total des effectifs du primaire et une deuxième fois dans celui du secondaire I. Cette même méthode est aussi utilisée pour le calcul par degré du nombre de personnes actives dans la direction d'école.

Personnes travaillant dans plusieurs types de haute école, dans plusieurs catégories de personnel ou plusieurs branches

Le personnel des hautes écoles est relevé par institution, c'est-à-dire par haute école universitaire, par haute école spécialisée et par haute école pédagogique. Une personne travaillant dans plusieurs types de haute école sera comptée une fois dans chacune d'elle. Par contre, une personne enseignant dans plusieurs branches ou fourni-ssant des prestations dans plusieurs catégories de personnel à l'intérieur d'une institution sera attribuée à une branche ou une catégorie de personnel principale selon les équivalents plein temps les plus élevés. Les équiva-lents plein temps d'une personne sont par contre répar-tissables selon la catégorie de personnel et la branche.

Estimations

Les chiffres relatifs à l'année scolaire 2004/05 présentés dans le tableau T2.1 pour la scolarité obligatoire et le secondaire II reposent sur une estimation. Selon le degré de formation considéré, entre 5 et 7 cantons, repré-sentant entre 9 et 12% des effectifs, n'ont pas fourni les données demandées dans le cadre du relevé sur les enseignants. Le nombre d'enseignants et d'équivalents plein temps manquants a ainsi dû être estimé sur la base des taux d'encadrement cantonaux, soit le nombre d'élèves par équivalent plein temps d'un enseignant, calculés à la fin des années 90 (dernières données dispo-nibles à l'époque).

2 Vue d'ensemble et chiffres clés

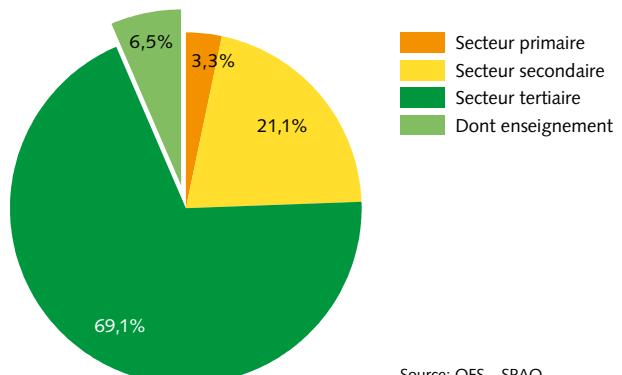
La statistique du personnel des écoles et des hautes écoles propose une base pour analyser les caractéristiques sociodémographiques et la situation professionnelle du corps enseignant. Elle génère des informations importantes sur l'activité de formation ainsi que sur les effectifs en personnel et apporte des instruments de planification aux autorités et aux différents acteurs politiques.

Le présent chapitre fournit une vue d'ensemble de tous les degrés de formation pour le personnel enseignant ainsi que quelques chiffres clés et une courte série temporelle (tableau T2.1). Pour la scolarité obligatoire, le secondaire II et les écoles supérieures, le corps enseignant comprend le personnel directement chargé de l'enseignement des élèves sans les remplaçants, les stagiaires ni le personnel chargé de la pédagogie spécialisée (logopédistes ou psychomotriciens par exemple). Pour les hautes écoles, le corps enseignant comprend les professeurs ainsi que les autres enseignants (p.ex. chargés de cours).

Au début de l'année 2012, la Suisse comptait 4,77 millions de personnes actives occupées. Parmi ces dernières, 3,5% environ travaillaient dans le secteur primaire (agriculture), 23% dans le secteur secondaire (industrie/artisanat) et 73,5% dans le secteur tertiaire (services). Sur les quelque 330'600 emplois proposés dans l'enseignement, près de la moitié sont occupés par des enseignants dans la formation formelle publique⁹, ce qui correspond à environ 3% de la population active occupée. Avec le développement du secteur tertiaire, la participation des femmes à la vie active s'est aussi accrue. Leur taux d'activité est passé de 33% en 1960 à 52% en 2012. Plus encore que par le passé, les femmes occupent surtout des emplois dans le secteur des services.

Personnes actives occupées selon le secteur économique, 2012
Personnes

G 2.1



Source: OFS – SPAO

© OFS, Neuchâtel 2014

Personnes et équivalents plein temps

Les écoles publiques et hautes écoles suisses emploient, en 2011/12, près de 162'000¹⁰ enseignants représentant 90'218 équivalents plein temps. La scolarité obligatoire, avec près de 55% des effectifs, occupe plus de la moitié des personnes engagées alors que le secondaire II en occupe près de 15% et le tertiaire près de 30%. Quant aux équivalents plein temps, le 65% est consacré à la scolarité obligatoire, le 20% au secondaire II et le 15% au tertiaire.

⁹ Par formation formelle, on entend les filières de formation nationales allant de la préscolarité à la haute école. Ne sont pas considérées les offres de la formation continue. Voir aussi les définitions au chapitre 6.

¹⁰ Sans double-comptage

Sexe

Dans l'enseignement, le déséquilibre entre les sexes est notable. La proportion de femmes dépend fortement du degré de formation et, pour les hautes écoles, du domaine enseigné. Si elles sont largement représentées dans les degrés préscolaire et primaire avec un taux moyen de respectivement 97% et 82% des effectifs pour l'année 2011/12, elles sont nettement moins présentes au degré secondaire I (54%) ou au degré secondaire II (41%) et ne dépassent pas les 36% au tertiaire, exception faite des hautes écoles pédagogiques (58% de femmes). Ces proportions restent relativement stables au fil des ans même si une légère progression de la présence féminine tend à se dessiner dans tous les degrés de formation.

Nationalité

Le corps enseignant est en très grande majorité d'origine nationale dans la scolarité obligatoire et le secondaire II ainsi que dans les écoles supérieures de la formation professionnelle supérieure et dans les hautes écoles pédagogiques. Pour l'année scolaire 2011/12, le taux de personnes étrangères n'y dépasse pas le 11% des effectifs. Il se situe même en-dessous de 5% dans la préscolarité et le primaire. Par contre, dans les hautes écoles spécialisées et universitaires, respectivement 26% et 39% du corps enseignant n'est pas de nationalité suisse. Si la proportion d'étrangers varie peu sur la durée dans la scolarité obligatoire et dans la formation générale du secondaire II son évolution est beaucoup plus marquée dans les hautes écoles universitaires et spécialisées, où la proportion d'étrangers a augmenté de 7 et 8 points de pourcentage depuis 2005.

Age

L'âge moyen d'un enseignant s'élève, en 2011/12, à près de 43 ans dans la scolarité obligatoire et le pourcentage de personnes atteignant 50 ans ou plus y est de 34%. Les enseignants du degré secondaire II et des écoles supérieures de la formation professionnelle supérieure se caractérisent à la fois par un âge moyen plus élevé (resp. 46 et 47 ans) et par une part plus importante de personnes âgées de 50 ans et plus (resp. 39% et 41%). Ainsi, à un horizon moyen de 10 à 15 ans, c'est plus d'un tiers des effectifs de ces degrés de formation qu'il faudra remplacer. Quant aux enseignants âgés de moins de 30 ans, dont le pourcentage donne une indication sur le renouvellement du personnel, leur part s'érode graduellement au fur et à mesure que le degré de formation s'élève. Elle passe ainsi de 15% dans la scolarité obligatoire à 6% au secondaire II et à 3% dans les écoles supérieures. La part des 50 ans et plus tend à augmenter au fil des ans dans la scolarité obligatoire, plus particulièrement au primaire (+7 points entre 2004/05 et 2011/12). A l'inverse, la part des moins de 30 ans recule avec le temps, principalement dans la préscolarité et dans le primaire (resp. -5 points et -4 points entre 2004/05 et 2011/12).

Dans les hautes écoles, pour l'année 2012, l'âge moyen d'un enseignant se situe entre 47 et 48 ans pour les trois types de haute école. Le pourcentage d'enseignants au-dessus de 50 ans se situe entre 42% pour les hautes écoles spécialisées et 45% pour les hautes écoles pédagogiques et les hautes écoles universitaires. De plus, il y a très peu de jeunes enseignants, surtout dans les hautes écoles universitaires, où 2% des enseignants seulement ont moins de 30 ans. Dans les hautes écoles pédagogiques et spécialisées, cette part est un peu plus élevée avec respectivement 7% et 5%. Ceci s'explique avant tout par un temps d'étude plus long pour pouvoir enseigner dans les hautes écoles universitaires.

T2.1 Corps enseignant selon le degré de formation, écoles publiques et hautes écoles

	Total	2004/05 (2005)		2010/11 (2011)		2011/12 (2012)	
		Personnes	EPT	Personnes	EPT	Personnes	EPT
Scolarité obligatoire	Total	84 700*	60 600	88 150*	57 341	90 242*	59 022
Préscolarité/cycle élémentaire	Total	14 100*	8 300	13 989	8 129	14 517*	8 458
% femmes		94,7	96,1	96,5	97,9	96,6	98,0
% étranger		2,0	1,3	2,3	1,8	2,5	2,2
% < 30 ans		23,7	29,8	19,7	23,8	18,8	23,2
% > 50 ans		23,3	21,8	27,1	28,1	28,2	29,1
Degré primaire	Total	44 000*	29 100	44 060*	27 259	45 625*	28 145
% femmes		78,6	73,4	81,2	77,8	81,5	78,6
% étranger		1,8	1,5	2,7	2,4	3,2	2,9
% < 30 ans		20,5	24,1	16,4	20,0	16,4	20,2
% > 50 ans		27,9	28,5	35,0	35,5	35,1	35,5
Degré secondaire I	Total	36 200*	23 200	37 308*	21 953	37 823*	22 418
% femmes		52,0	42,6	52,8	47,4	53,5	48,2
% étranger		5,2	4,4	6,6	6,5	7,2	7,1
% < 30 ans		14,2	14,2	11,4	12,1	11,2	12,0
% > 50 ans		32,3	34,4	35,9	36,9	36,0	36,6
Degré secondaire II	Total	28 063*	16 613	28 753*	16 849
Formations générales	Total	10 300*	6 900	11 069*	7 263	11 009*	7 181
% femmes		39,9	35,2	43,3	39,2	44,2	40,1
% étranger		6,2	5,6	7,7	7,4	8,4	8,0
% < 30 ans		7,6	5,6	6,1	5,3	5,7	5,2
% > 50 ans		37,0	40,2	36,8	38,5	37,6	38,7
Formation professionnelle initiale	Total	16 994*	9 329	17 744*	9 668
% femmes		38,6	33,9	39,2	34,7
% étranger		6,5	6,2	6,6	6,5
% < 30 ans		6,0	4,6	5,8	4,5
% > 50 ans		39,6	42,8	40,2	42,9
Degré tertiaire	Total	33 644	10 242	47 249	13 310	50 048	14 348
Formation professionnelle supérieure: écoles supérieures	Total	2 086*	597
% femmes		35,7	41,3
% étranger		10,8	13,7
% < 30 ans		2,6	2,4
% > 50 ans		40,7	43,1
Hautes écoles pédagogiques	Total	5 935	1 205	6 425	1 785	6 736	1 792
% femmes		53,9	42,0	57,6	46,8	58,3	47,2
% étranger		3,7	4,9	7,4	8,7	7,6	9,0
% < 30 ans		5,5	1,4	6,2	1,4	6,5	1,0
% > 50 ans		40,7	51,3	45,7	53,8	44,5	53,5
Hautes écoles spécialisées	Total	17 927	4 048	27 583	5 199	27 483	5 350
% femmes		31,3	26,2	35,8	30,4	35,7	30,5
% étranger		17,7	19,3	25,7	26,7	26,1	27,5
% < 30 ans		3,3	1,2	4,9	1,2	4,8	1,1
% > 50 ans		36,2	41,8	40,7	45,6	41,7	46,8
Hautes écoles universitaires	Total	9 782	4 988	13 241	6 325	13 743	6 609
% femmes		20,2	18,5	23,5	22,4	24,3	22,9
% étranger		31,5	35,8	38,1	42,3	38,9	43,5
% < 30 ans		1,6	0,8	1,9	0,8	1,8	0,9
% > 50 ans		45,6	48,9	45,2	48,0	45,1	47,8

Remarques:

- les personnes dont la nationalité et/ou l'année de naissance sont inconnues ont été exclues de l'analyse
- scolarité obligatoire: sans les programmes d'enseignement spécial
- formation professionnelle initiale: y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles type II et les formations complémentaires du secondaire II
- ... chiffre inconnu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)
- * doubles comptages possibles

3 Corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles

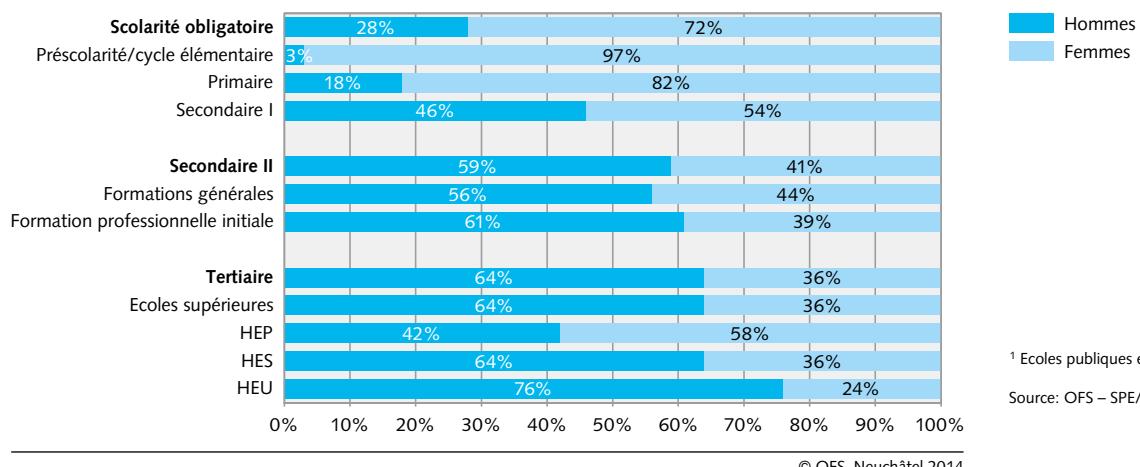
Le chapitre 3 présente les informations communes aux relevés SPE et SIUS¹¹ servant de base à la présente publication. Il décrit la structure sociodémographique et la situation professionnelle du corps enseignant actif dans les écoles publiques et les hautes écoles en 2011/12 sur la base de sa répartition par sexe, âge et nationalité ainsi qu'en fonction de son taux d'occupation. Des séries temporelles courant sur près de dix ans ainsi que des informations statistiques sur les nouveaux diplômés du domaine de l'enseignement complètent cette partie.

Pour la scolarité obligatoire, le secondaire II et les écoles supérieures, le corps enseignant comprend le personnel directement chargé de l'enseignement des élèves sans les remplaçants, les stagiaires ou le personnel de la pédagogie spécialisée (logopédistes ou psychomotriciens par exemple). Pour les hautes écoles, le corps enseignant comprend les professeurs et les autres enseignants (par ex. chargés de cours et d'enseignement, intervenants externes etc.).

Corps enseignant¹ selon le sexe et le degré de formation, 2011/12

Personnes

G 3.1.1



¹¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS

¹¹ Voir chapitre 1

Avec 57% de ses effectifs, tous degrés confondus, qui sont de sexe féminin (soit près de 92'000 personnes), l'enseignement est principalement une affaire de femmes. De manière générale, leur proportion dépend fortement du degré de formation: si elles sont largement représentées dans les degrés initiaux du système éducatif (préscolarité, primaire), elles sont par contre, à l'exception des hautes écoles pédagogiques, nettement moins présentes dès le degré secondaire II.

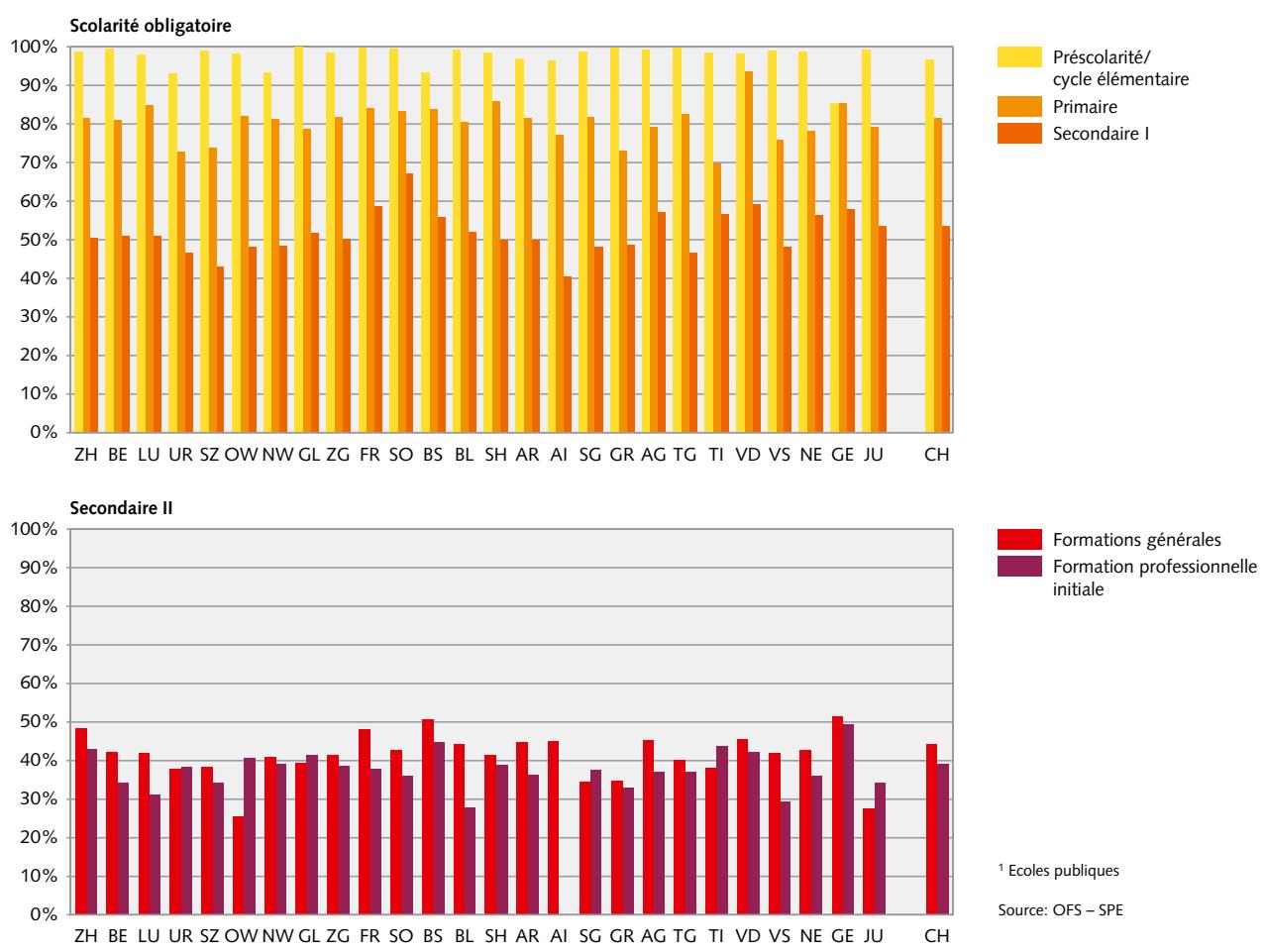
Comparaisons intercantonales

Les femmes forment, en moyenne suisse, la majorité des effectifs du corps enseignant de la scolarité obligatoire (72%). Des différences marquées apparaissent cependant suivant le degré de formation considéré.

Part de femmes dans le corps enseignant¹ de la scolarité obligatoire et du secondaire II selon le canton, 2011/12

Personnes

G 3.1.2



Dès le degré secondaire II, la situation se renverse clairement, les hommes formant désormais presque 60% du corps enseignant en moyenne suisse. La proportion d'enseignantes diffère cependant suivant que l'on considère la formation générale ou la formation professionnelle initiale. Ainsi, avec 44% de femmes dans la formation générale et 39% dans la formation professionnelle initiale en moyenne suisse, 5 points de pourcentage séparent ces deux types de formation. La part de femmes varie encore notablement d'un canton à l'autre. Pour la formation générale, 25 points de pourcentage séparent le canton d'Obwald (26% de femmes) de celui de Genève (51% de femmes) alors que, pour la formation professionnelle initiale, 21 points de pourcentage séparent le canton de Bâle-Campagne (28% de femmes) de celui de Genève (49% de femmes).

Quant aux écoles supérieures de la formation professionnelle supérieure, le taux de femmes dans leur corps enseignant dépasse à peine le 35% des effectifs.

Hautes écoles

La répartition du corps enseignant selon le sexe dépend du type de haute école, avec une moyenne de 58% de femmes dans les hautes écoles pédagogiques, de 36% dans les hautes écoles spécialisées et de 24% dans les hautes écoles universitaires. Mais ces proportions varient également d'une institution à l'autre, comme on peut le constater dans les trois graphiques suivants.

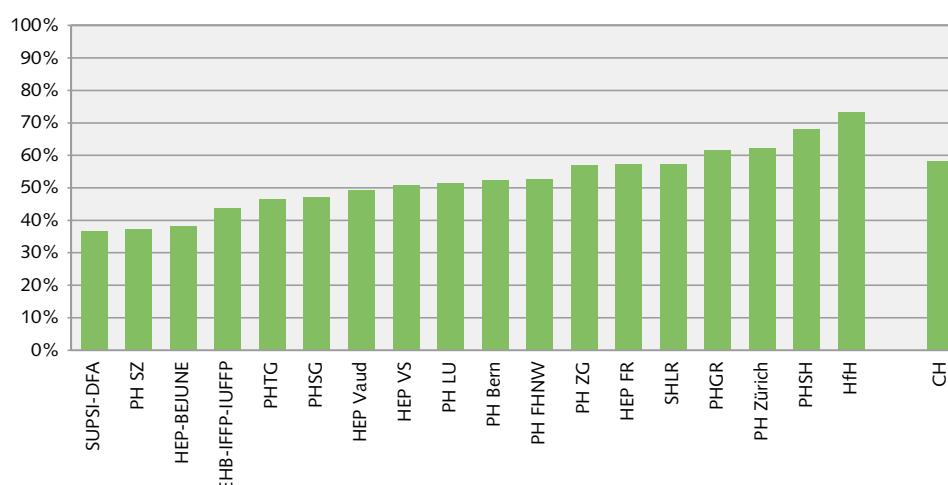
Avec 70%, la part des femmes parmi les enseignants est la plus élevée dans la Haute Ecole pour la Pédagogie spécialisée (HfH). Suivent la HEP Grisons (PH GR), la HEP Schaffhouse (PHSH) et la HEP Zurich (PH Zürich), dans lesquelles la part des enseignantes représente entre 60 et 70%. La part des femmes est relativement basse avec moins de 40% d'enseignantes dans la HEP-BEJUNE, la HEP Schwyz (PH SZ) ainsi que dans le département pour la formation et l'apprentissage de la SUPSI (SUPSI-DFA) au Tessin.

Parmi les hautes écoles spécialisées, c'est à la Haute Ecole Spécialisée de Zurich (ZFH) et à la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) que la part d'enseignantes est la plus élevée avec respectivement 38% et 42%. La part des femmes dans les autres hautes écoles spécialisées se situe en dessous de la moyenne suisse de 36%, soit entre 26% et 32%. Ces différences s'expliquent principalement par les domaines enseignés: les enseignantes sont majoritaires seulement dans la linguistique appliquée, le travail social et la santé. Pour plus de détails sur les domaines d'enseignement, voir chapitre 4.2.

Part de femmes dans le corps enseignant des hautes écoles pédagogiques, 2012

Personnes

G 3.1.3

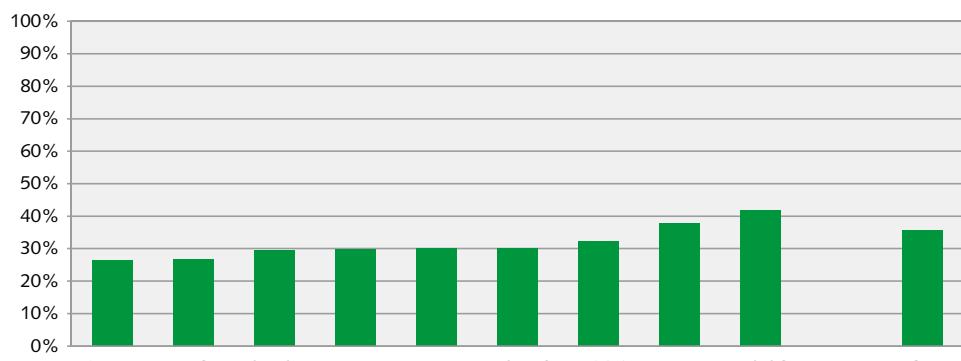


Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Part de femmes dans le corps enseignant des hautes écoles spécialisées, 2012

Personnes

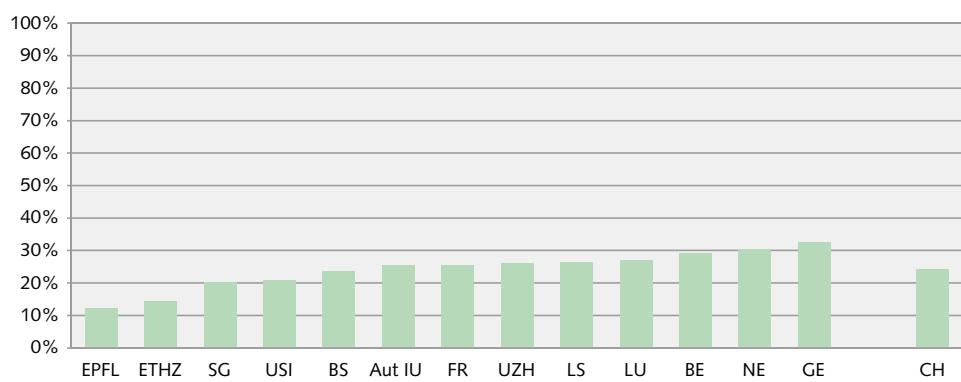
G 3.1.4

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Part de femmes dans le corps enseignant des hautes écoles universitaires, 2012

Personnes

G 3.1.5

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

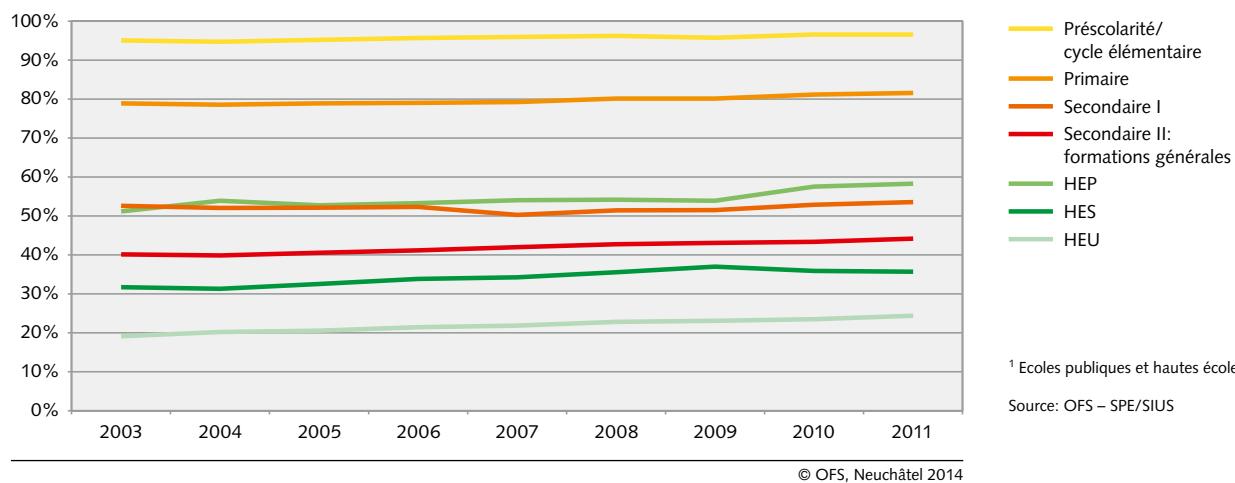
Finalement, la proportion de femmes dans le corps enseignant des hautes écoles universitaires ne dépasse pas les 33%. C'est à l'Université de Genève que cette proportion est atteinte, suivie de l'Université de Neuchâtel avec 30% et de l'Université de Berne avec 29%. La part de femmes est la plus basse dans les hautes écoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich, où elle ne dépasse pas 15% des enseignants. Ces proportions s'expliquent encore une fois, comme pour les hautes écoles spécialisées, par les branches enseignées avec une part plus importante d'enseignantes notamment dans les sciences humaines et sociales, le droit et les sciences économiques. Pour plus de détails sur les domaines d'enseignement, voir chapitre 4.2.

Série temporelle

Comme le montre l'évolution sur les dix dernières années, la part des femmes dans l'enseignement tend à augmenter dans tous les degrés de formation même si la progression est, dans certains cas, relativement faible. Ainsi, pour la scolarité obligatoire, l'augmentation de la part de femmes ne dépasse pas les 2 points de pourcentage. L'évolution est un peu plus marquée dans la formation générale du secondaire II et dans les HES (+4 points) ainsi que dans les HEU (+5 points). Elle atteint son maximum dans les HEP (+7 points).

**Part de femmes dans le corps enseignant¹ selon le degré de formation:
évolution 2003–2011**

Personnes

G 3.1.6¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

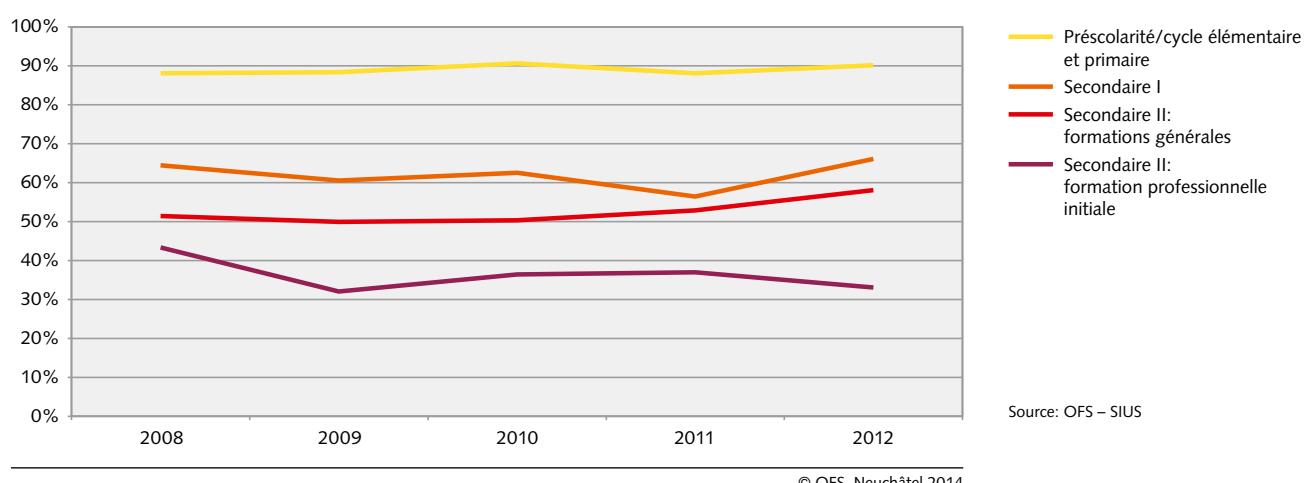
Nouveaux diplômés du domaine de l'enseignement

Les tendances observées dans ce chapitre se confirment si l'on tient compte de la structure de la relève, à savoir celle des nouveaux diplômés arrivant sur le marché de l'emploi. Les femmes restent très majoritaires parmi les nouveaux enseignants des degrés préscolaire et primaire. Depuis 2008, elles en représentent 90%. Pour le secondaire I, le déséquilibre est moins prononcé car deux tiers

des nouveaux diplômés sont des femmes. Pour le secondaire II, la situation est plus contrastée. D'une part, parmi les nouveaux diplômés se destinant à la formation générale, on observe une augmentation des femmes entre 2010 et 2012 (50% à 58%). La formation professionnelle, d'autre part, est le seul domaine où les femmes sont minoritaires et cette tendance s'accentue entre 2008 et 2012 où elles ne représentent en 2012 que le tiers des nouveaux détenteurs de diplômes.

**Part des diplômes délivrés à des femmes selon le degré de formation:
évolution 2008–2012**

Personnes

G 3.1.7

Source: OFS – SIUS

3.2 Structure par âge du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles

La structure par âge du corps enseignant est un instrument de politique prévisionnelle important puisqu'il permet de connaître les besoins en effectifs des différents degrés de formation de même que leur taux de remplacement. Ainsi, pour la scolarité obligatoire par exemple, ce sont avant tout les groupes d'enseignants les plus jeunes (en-dessous de 30 ans) et les plus âgés (50 ans et plus) qui doivent retenir l'attention. Les premiers indiquent dans quelle mesure le renouvellement du corps enseignant est assuré par le recrutement de jeunes diplômés, les seconds montrent quel est le pourcentage de personnes qui partiront à la retraite d'ici dix à quinze ans.

D'une manière générale et pour les différents degrés de formation, la tendance est claire: plus le degré de formation s'élève, plus l'âge moyen du corps enseignant augmente, passant de 43 ans dans la scolarité obligatoire (41 ans dans la préscolarité, 43 ans au primaire, 44 ans au secondaire I) à 46 ans au secondaire II (45 ans dans la formation générale, 46 ans dans la formation professionnelle initiale) et à 47 ans dans les écoles supérieures de la formation professionnelle supérieure ainsi que dans les hautes écoles pédagogiques et spécialisées. Quant aux hautes écoles universitaires, l'âge moyen y est de 48 ans.

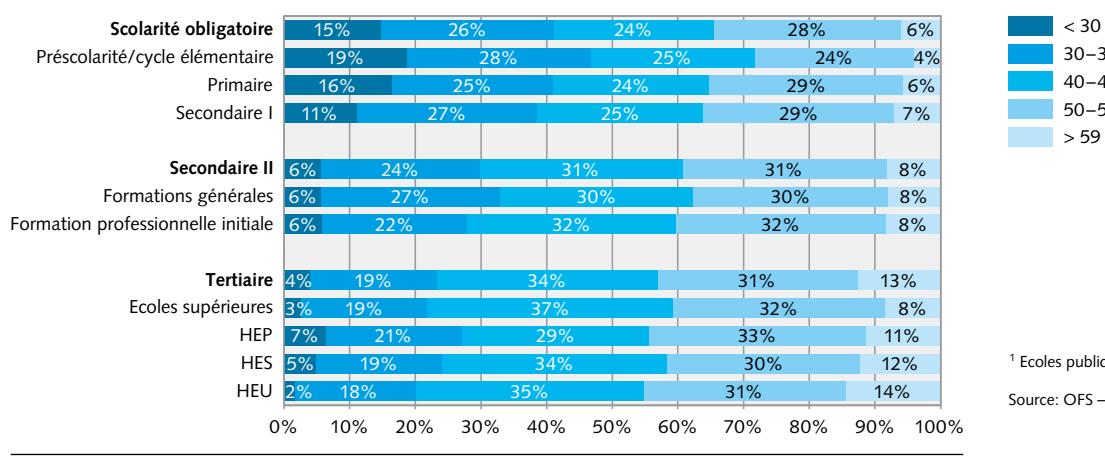
Cet état de fait se reflète aussi dans le pourcentage d'enseignants en-dessous de 30 ans qui faiblit régulièrement en fonction du degré de formation (15% pour la scolarité obligatoire, soit 13'438 personnes; 6% pour le degré secondaire II, soit 1660 personnes; et 3% pour les écoles supérieures, soit 54 personnes). Dans les hautes écoles, la part des moins de 30 ans est de 7% pour les hautes écoles pédagogiques (437 personnes), de 5% pour les hautes écoles spécialisées (1154 personnes) et de 2% pour les hautes écoles universitaires (246 personnes). La diminution de la part des enseignants en-dessous de 30 ans s'explique avant tout par un temps d'étude variable suivant le degré de formation choisi pour l'exercice de la profession et par la nécessité d'une pratique préalable du métier enseigné dans le cas de la formation professionnelle.

Quant au taux d'enseignants de 50 ans ou plus, il augmente constamment en fonction du degré de formation: 34% pour la scolarité obligatoire, soit 31'092 personnes; 39% pour le degré secondaire II, soit 11'277 personnes; 41% pour les écoles supérieures, soit 850 personnes; 42% pour les hautes écoles spécialisées soit 9933 personnes, 44% et 45% pour les hautes écoles pédagogiques et universitaires, soit 2971 et 6204 personnes respectivement.

Corps enseignant¹ selon la classe d'âge et le degré de formation, 2011/12

Personnes

G 3.2.1



¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS

Comparaisons intercantoniales

Le pourcentage d'enseignants âgés de 50 ans et plus diffère notablement suivant le canton. Pour le préscolaire, le taux le plus bas se trouve à Glaris (16%) alors qu'Appenzell Rh.-Int., avec 37%, affiche le taux le plus haut. 11 cantons présentent une proportion de 50 ans et plus supérieure à la moyenne suisse (28%). Au primaire, Fribourg affiche le pourcentage le plus bas d'enseignants âgés de 50 ans et plus (26%) alors que le pourcentage le plus haut se trouve au Jura (51%). 10 cantons se situent au-dessus de la moyenne suisse (35%). Pour le secondaire I, Fribourg présente à nouveau le pourcentage le plus bas d'enseignants âgés de 50 ans et plus (28%) alors que le pourcentage le plus haut se trouve à Uri (43%). Quant à la moyenne suisse, elle se monte à 36% des effectifs et 10 cantons la dépassent.

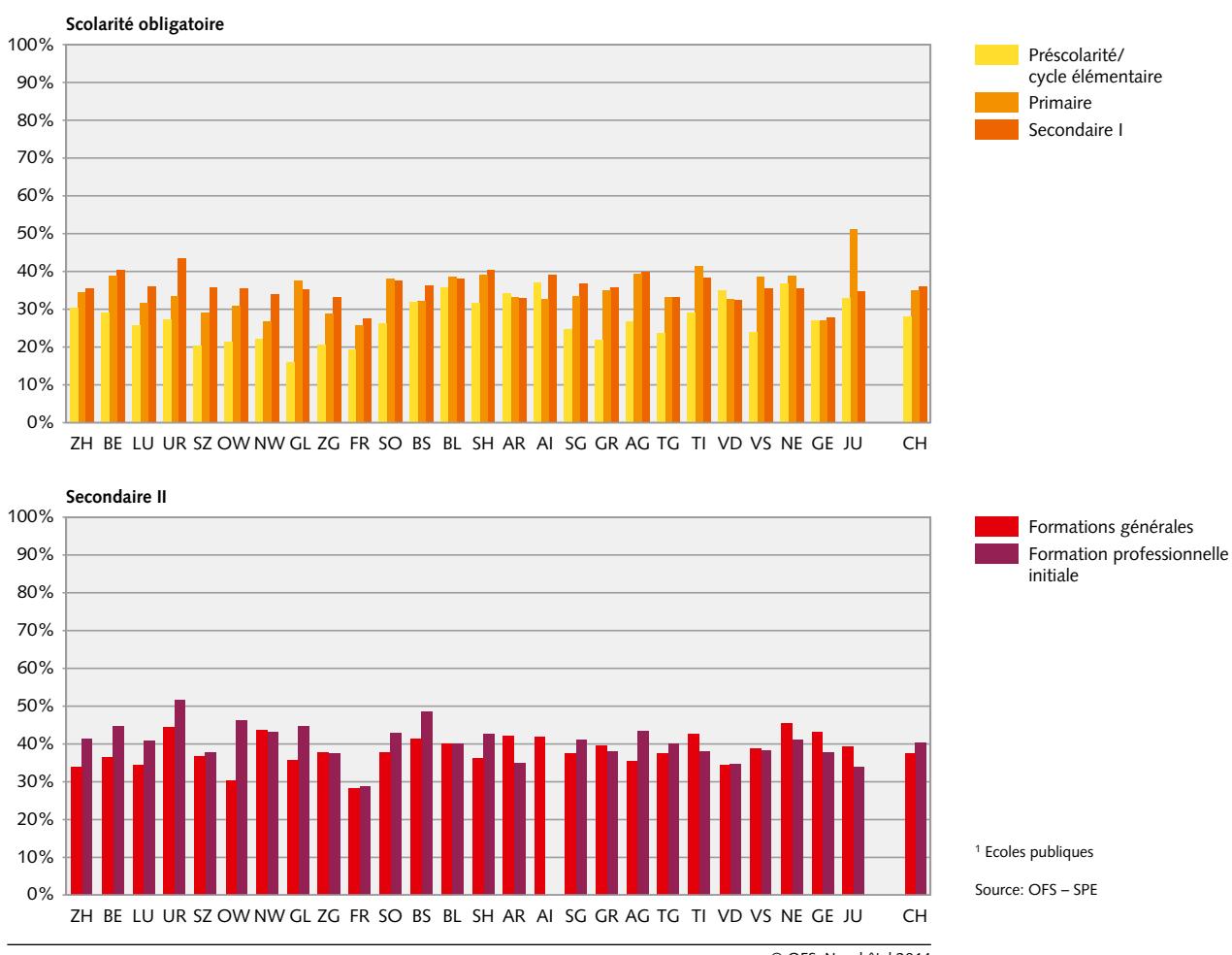
Au secondaire II, les 50 ans et plus forment en moyenne suisse 38% des effectifs de la formation générale, resp. 40% de la formation professionnelle initiale. Le canton de Fribourg présente, pour cette catégorie d'âge, le taux le plus bas dans la formation générale (28%) ainsi que dans la formation professionnelle initiale (29%) alors que les cantons de Neuchâtel (45%) et d'Uri (52%) présentent les taux les plus élevés dans la formation générale, resp. dans la formation professionnelle initiale.

Quant aux écoles supérieures, le taux d'enseignants âgés de 50 ans ou plus y est de 41%.

Part d'enseignants¹ âgés de 50 ans et plus dans la scolarité obligatoire et le secondaire II selon le canton, 2011/12

Personnes

G 3.2.2



Hautes écoles

Dans les hautes écoles en général, l'âge moyen se situe entre 47 et 48 ans. Parmi les hautes écoles pédagogiques, la part d'enseignants âgés de 50 ans et plus est de 44% en moyenne. Il y a particulièrement peu d'enseignants âgés de 50 ans et plus à la HEP Schwyz avec 31%, et relativement beaucoup à la HEP Schaffhouse et à la HEP-BEJUNE avec 52%.

Dans les hautes écoles spécialisées, la part des enseignants âgés de 50 ans et plus se situe entre 39% à la HES-SO et 63% à la HES LRG (d'un total de 32 enseignants pour la HES LRG). Pour la plupart des hautes

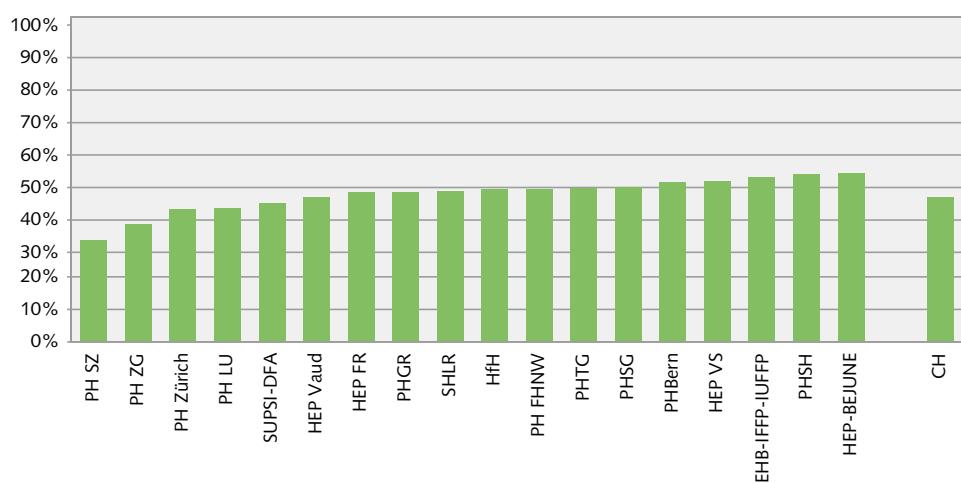
écoles de ce type, la part des enseignants âgés de 50 ans et plus se trouve entre 40 et 50%, la moyenne étant de 42%, donc légèrement inférieure à celle des HEP.

Dans les hautes écoles universitaires, la part des enseignants âgés de 50 ans et plus est de 45% en moyenne, donc plus élevée que dans les HEP et les HES. Par contre, on trouve parmi les HEU la haute école avec la part la plus basse d'enseignants âgés de 50 ans et plus: à l'Université de St-Gall, cette part est de 28% seulement. C'est à l'Université de Genève que la part d'enseignants âgés de 50 ans et plus est la plus élevée parmi les HEU avec 51%.

Part d'enseignants âgés de 50 ans et plus dans le corps enseignant des hautes écoles pédagogiques, 2012

Personnes

G 3.2.3



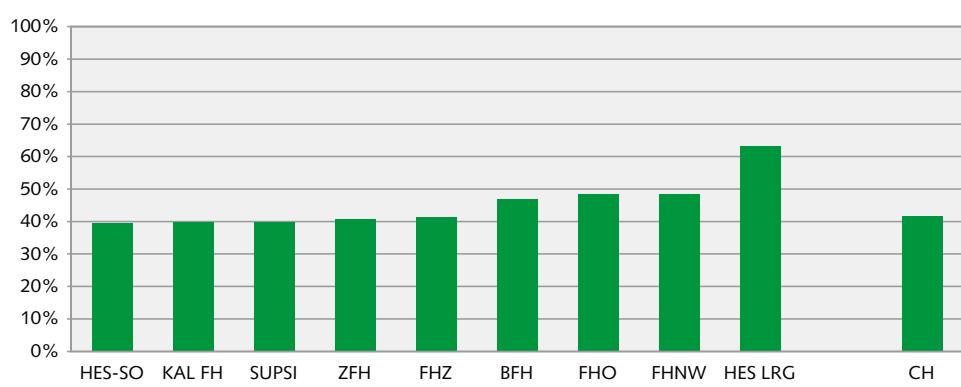
Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Part d'enseignants âgés de 50 ans et plus dans le corps enseignant des hautes écoles spécialisées, 2012

Personnes

G 3.2.4

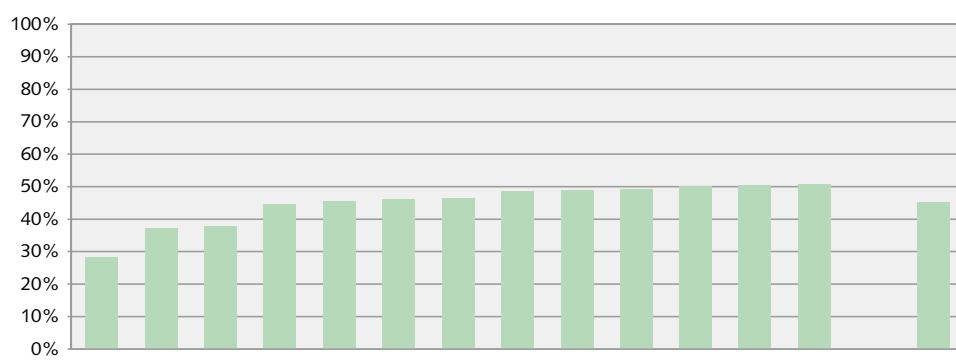


Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Part d'enseignants âgés de 50 ans et plus dans le corps enseignant des hautes écoles universitaires, 2012

Personnes

G 3.2.5

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Série temporelle

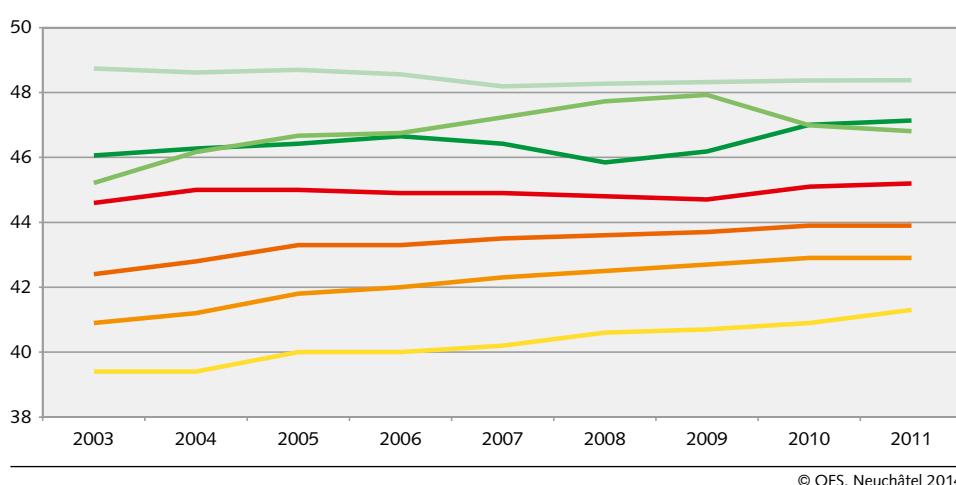
Sur les neuf dernières années, l'âge moyen des enseignants augmente dans tous les degrés de formation à l'exception des HEU où il diminue d'environ 6 mois¹². La progression est la plus forte dans la préscolarité et le primaire (+2 ans), suivis par le secondaire I et les HEP (+1,5 ans) puis par les HES (+1 an) et la formation générale du secondaire II (+6 mois). Cette évolution s'inscrit dans une tendance générale à l'augmentation de l'âge moyen de la population active en Suisse (40 ans en 2003, 41 ans en 2011 selon l'enquête suisse sur la population active de l'OFS).

Nouveaux diplômés du domaine de l'enseignement

Comme dit précédemment, un facteur explicatif important de la structure par âges des enseignants est la formation requise pour pouvoir enseigner aux différents degrés. Pour le préscolaire et le primaire, il faut être bénéficiaire d'un bachelor. Pour le secondaire I le master s'impose et le secondaire II formation générale exige, en plus du master, un diplôme d'enseignement qui s'acquiert en une année à plein temps. Par conséquent l'âge à l'entrée sur le marché du travail varie selon le degré de formation.

**Age moyen du corps enseignant¹ selon le degré de formation:
évolution 2003–2011**

Personnes

G 3.2.6

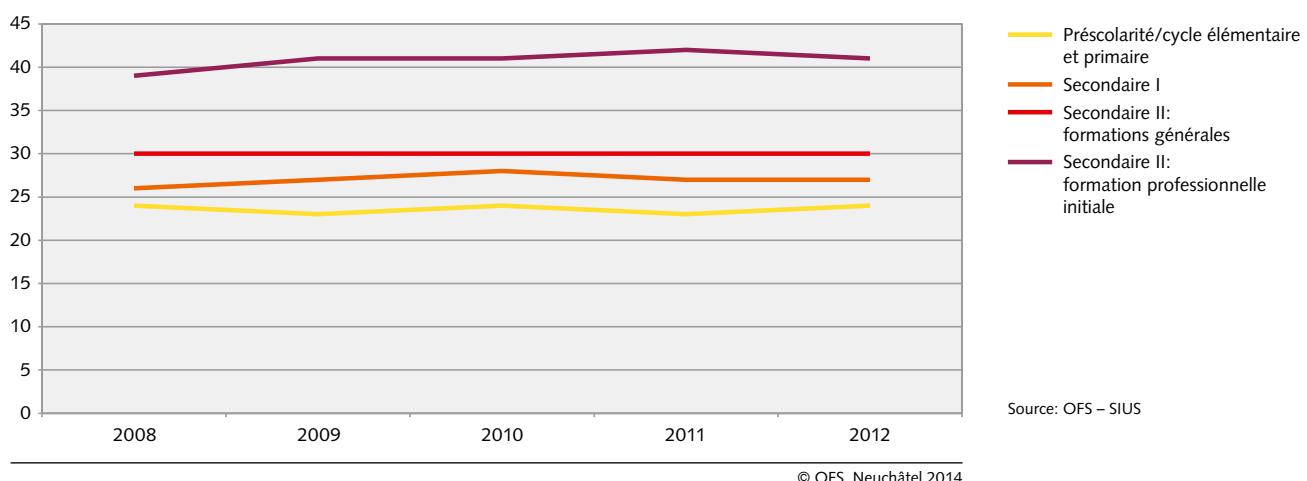
¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS

¹² Par contre, l'âge moyen des enseignants dans les universités suisses a augmenté de deux ans si l'on compare les données de 2012 avec celles de 1980.

**Age médian à l'obtention du diplôme selon le degré de formation:
évolution 2008–2012**

Personnes

G 3.2.7

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

L'âge médian¹³ des nouveaux diplômés pour les degrés préscolaire et primaire s'élève à 24 ans (chiffres 2012) et l'âge médian des futurs enseignants du secondaire I est de 27 ans. La relève des enseignants du secondaire II formation générale est âgée de 30 ans et celles de la formation professionnelle de 40 ans.

3.3 Nationalité du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles

L'étude de la nationalité du corps enseignant touche à plusieurs aspects du système d'éducation. En tant qu'outil de gestion prévisionnelle des effectifs, elle peut mettre en évidence certaines carences en matière de disponibilité sur le marché du travail: une augmentation globale des enseignants d'origine étrangère peut être le signe que les écoles suisses ne produisent pas assez de personnes qualifiées pour assurer l'instruction des élèves, ceci impliquant en retour des adaptations dans la politique de formation, continue ou non, des personnes concernées. La présence d'enseignants étrangers pose d'autre part la question de la reconnaissance des diplômes obtenus à l'extérieur de la Suisse.

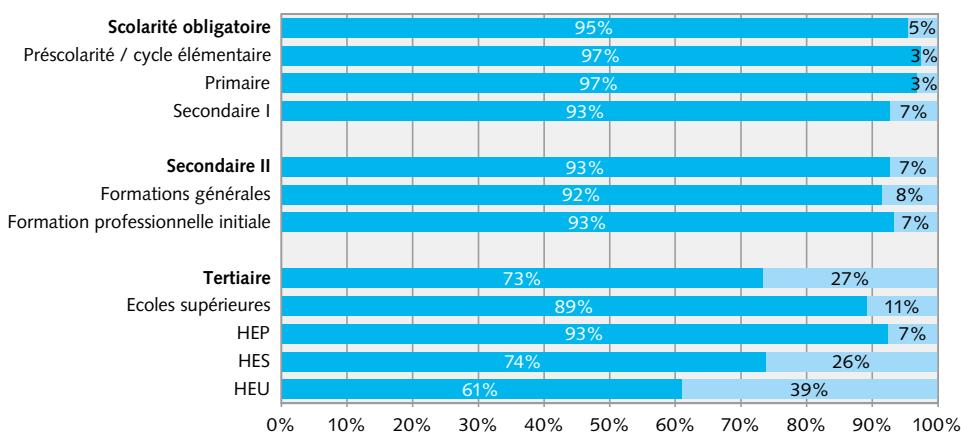
Dans les hautes écoles universitaires et spécialisées, un nombre plus élevé d'enseignants étrangers que dans les autres degrés de formation ou les autres types d'école du tertiaire (écoles supérieures et hautes écoles pédagogiques) s'explique d'abord par l'internationalité de la recherche et de l'enseignement. Les barrières linguistiques et culturelles sont ainsi moins importantes qu'ailleurs puisqu'un grand nombre de cours voire de formations sont offerts en anglais, en particulier au niveau du master.

La grande majorité des enseignants actifs dans la scolarité obligatoire et au secondaire II est d'origine indigène. Même si une légère augmentation des effectifs étrangers tend à se dessiner avec l'élévation du degré de formation, leur proportion ne varie que de 5 points entre la préscolarité (3%, soit 370 personnes) et les formations générales du secondaire II (8%, soit 927 personnes). Dans les HEP, la part d'enseignants d'origine étrangère est de 7%, représentant 501 personnes. Dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles universitaires en revanche, une grande partie de l'enseignement est pris en charge par des personnes d'origine étrangère avec respectivement 26%, soit 6331 et 39%, soit 5345 d'enseignants ne possédant pas la nationalité suisse.

¹³ L'âge médian est utilisé ici au lieu de l'âge moyen car ce dernier présente des écarts importants dus aux extrêmes supérieurs, surtout pour le secondaire II.

Corps enseignant¹ selon la nationalité et le degré de formation, 2011/12

Personnes

G 3.3.1

Suisse
Etranger

¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Comparaisons intercantoniales

La proportion d'enseignants étrangers se monte à 3% dans la préscolarité et au primaire. Les variations intercantoniales sont peu marquées dans le premier degré évoqué avec un maximum d'enseignants étrangers à Bâle-Ville (5%) alors que cinq cantons emploient exclusivement du personnel suisse (Uri, Schwyz, Obwald, Glaris, Appenzell Rh.-Int.). Les variations sont un peu plus conséquentes au primaire où le taux d'enseignants étrangers le plus haut se trouve à Schaffhouse (10%). Deux cantons (Uri, Appenzell Rh.-Int.) ne disposent que de personnel d'origine suisse.

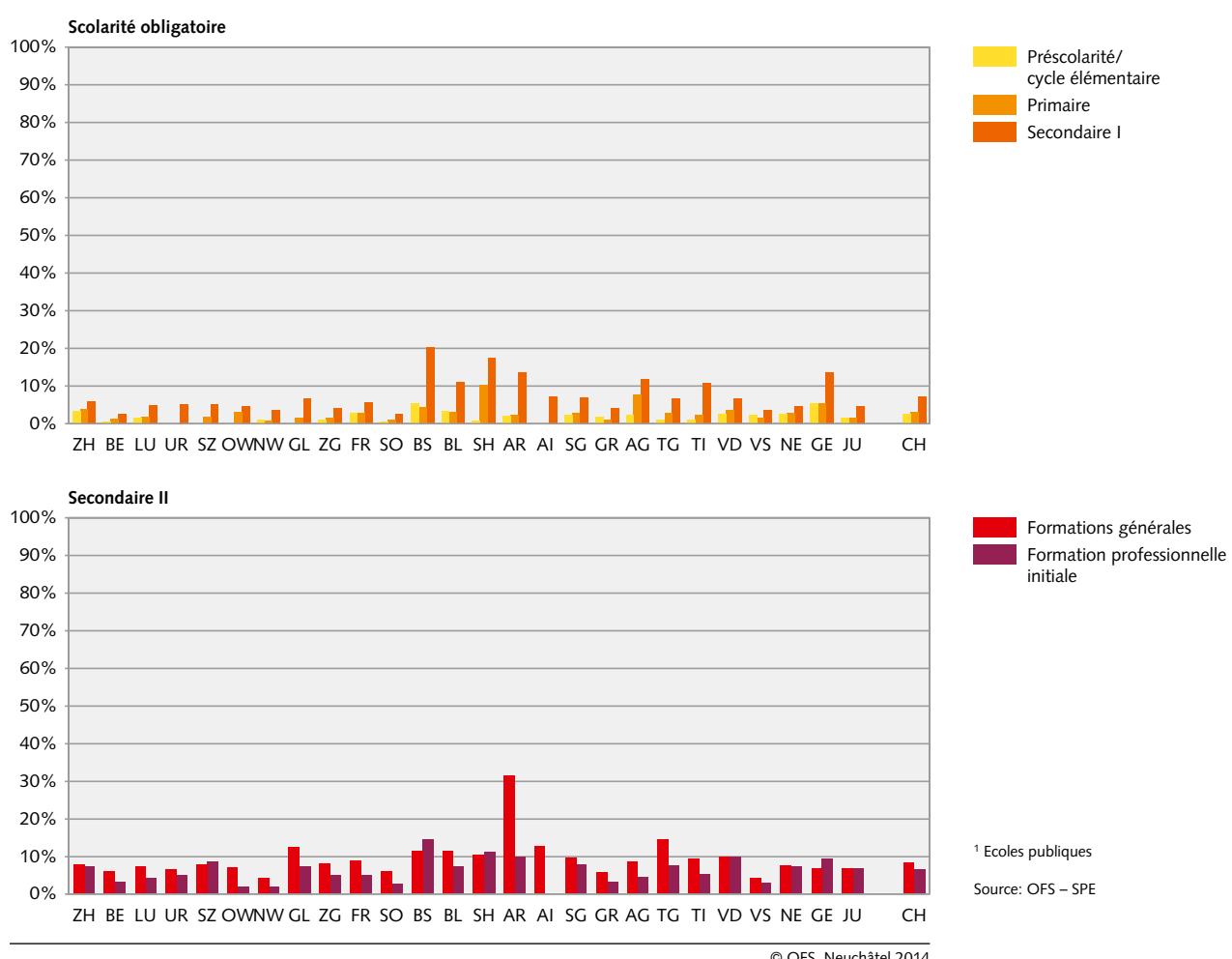
C'est avec le secondaire I qu'un léger accroissement des effectifs étrangers se dessine puisque leur proportion passe, en moyenne suisse, à 7%. Huit cantons se situent en-dessous de ce chiffre (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext., Appenzell Rh.-Int., Argovie, Tessin, Genève) alors que le maximum s'établit à 20% (Bâle-Ville) et le minimum à 3% (Berne).

Au secondaire II, la formation générale présente un taux d'enseignants étrangers similaire à celui de la formation professionnelle initiale (8% resp. 7%). Près de la moitié des cantons montrent cependant des proportions inférieures à ces moyennes. L'écart intercantonal entre les taux minimum et maximum d'enseignants étrangers diffère notablement d'un type de formation à l'autre: alors qu'il se monte à 27 points pour la formation générale (Appenzell Rh.-Ext.: 32%; Valais: 4%), il est de 12 points pour la formation professionnelle initiale (Bâle-Ville: 14%; Obwald: 2%). Notons encore que, si le taux d'enseignants étrangers dans la formation générale d'Appenzell Rh.-Ext. fait figure d'exception dans le paysage suisse, le nombre effectif de personnes concernées (23) reste faible.

Quant aux écoles supérieures, le pourcentage d'enseignants d'origine étrangère s'y établit à 11% des effectifs.

Part d'enseignants¹ étrangers dans la scolarité obligatoire et le secondaire II selon le canton, 2011/12

Personnes

G 3.3.2

© OFS, Neuchâtel 2014

Hautes écoles

Dans les hautes écoles pédagogiques, la part moyenne d'enseignants étrangers est la même qu'au niveau du secondaire II (7%). La proportion d'étrangers varie entre 0% pour la HEP du Valais (HEP VS) et 17% pour la HEP Thurgovie (PHTG) et la Haute école suisse de logopédie à Rorschach (SHLR).

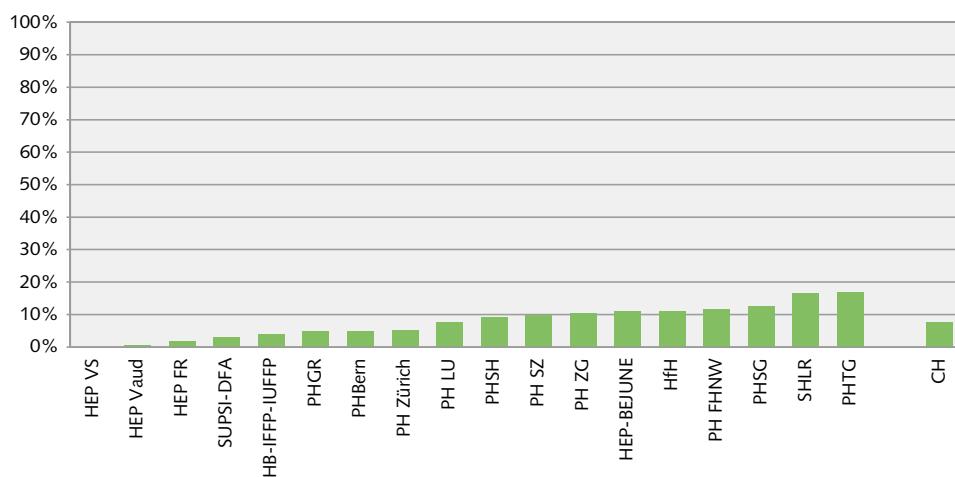
Dans les hautes écoles spécialisées, avec 26%, la part d'étrangers est nettement plus élevée que dans les HEP. La haute école spécialisée La Roche-Gruyère (HES LRG) constitue une exception, puisque plus de 80% des 32 enseignants relevés sont étrangers. Cependant, en raison du petit nombre de personnes concernées, l'impact sur la moyenne suisse est négligeable. On trouve une proportion d'enseignants étrangers relativement basse dans

la haute école spécialisée de Berne (BFH) (18%) et une proportion relativement importante dans la haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI) (35%).

Parmi les hautes écoles universitaires, c'est à l'Université de la Suisse italienne (USI) que la part d'enseignants étrangers est la plus élevée (près de 70% des effectifs). Suivent les hautes écoles polytechniques fédérales de Zurich et Lausanne et l'Université de St-Gall avec environ 50% d'enseignants étrangers. A l'autre bout de l'échelle, on trouve les universités de Neuchâtel, Fribourg et Lausanne avec moins de 30% d'enseignants étrangers.

Part d'enseignants étrangers dans les hautes écoles pédagogiques, 2012

Personnes

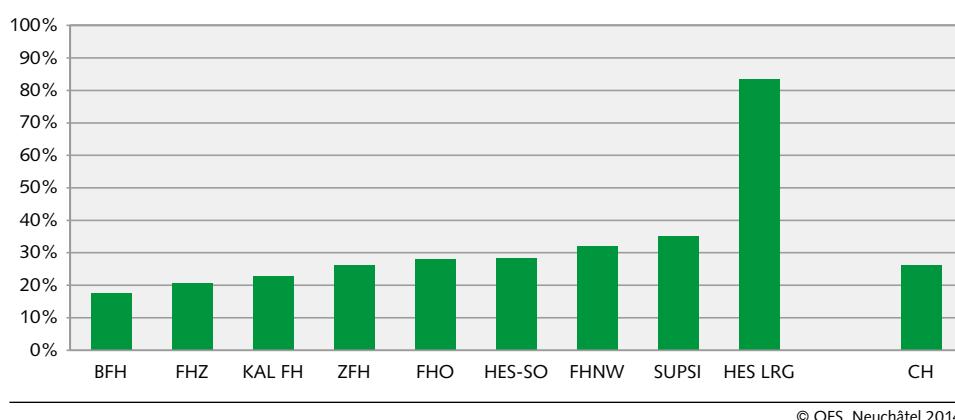
G 3.3.3

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Part d'enseignants étrangers dans les hautes écoles spécialisées, 2012

Personnes

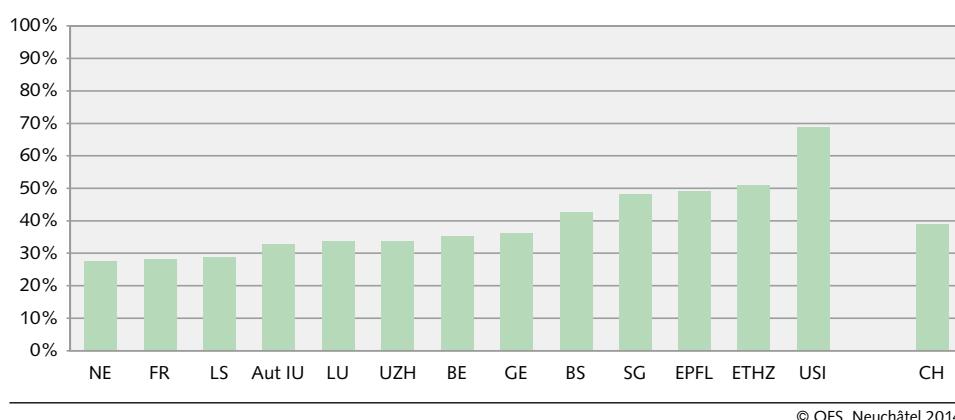
G 3.3.4

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Part d'enseignants étrangers dans les hautes écoles universitaires, 2012

Personnes

G 3.3.5

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Série temporelle

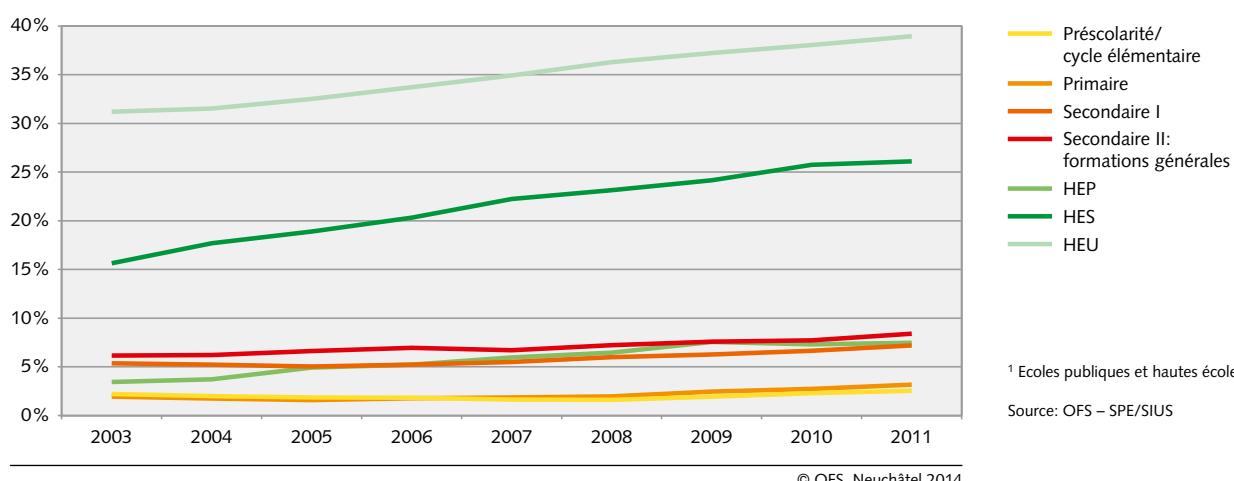
L'évolution de la proportion d'enseignants étrangers entre 2003 et 2011 varie beaucoup d'un degré de formation à l'autre. Si elle ne dépasse pas les deux points de pourcentage dans la scolarité obligatoire et dans la formation générale du secondaire II, elle est plus marquée dans les HEP (+4 points) et surtout dans les HEU (+8 points) et les HES (+10 points).

Nouveaux diplômés du domaine de l'enseignement

Les proportions d'étrangers observées chez les nouveaux diplômés de 2012 sont plus élevées que chez les enseignants actifs. Les différences s'échelonnent entre 4 et 9 points de pourcentage suivant le degré de formation. Pour les degrés préscolaire et primaire, 7% de ceux-ci sont d'origine étrangère et 10% pour le degré secondaire I. Parmi les nouveaux diplômés pour le secondaire II formation générale, les étrangers représentent 17% du total, respectivement 13% des diplômés pour le secondaire II formation professionnelle.

**Part d'enseignants¹ étrangers selon le degré de formation:
évolution 2003–2011**

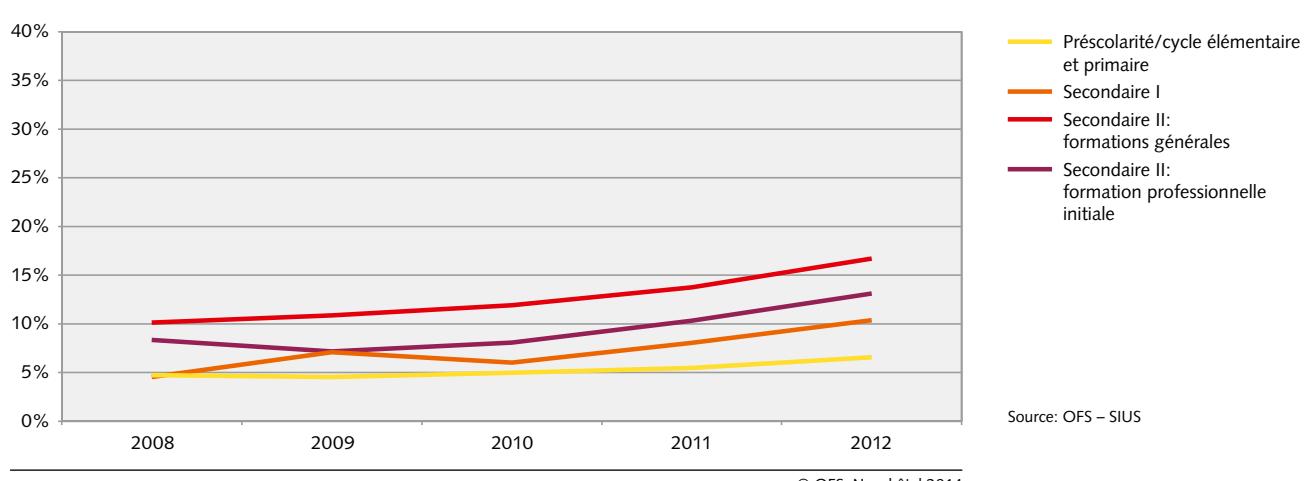
Personnes

G 3.3.6¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS

**Part des diplômes délivrés à des étrangers selon le degré de formation:
évolution 2008–2012**

Personnes

G 3.3.7

3.4 Taux d'occupation du corps enseignant des écoles publiques et des hautes écoles

Comparé à d'autres secteurs d'activité, l'enseignement comporte une proportion de plein temps nettement inférieure. Cette situation résulte d'une part de la part importante de femmes actives dans cette branche et d'autre part de l'organisation particulière de la profession. Au niveau de la planification des effectifs, la part des temps partiels peut être considérée comme la réserve théorique dont dispose le système éducatif en matière de capacité d'enseignement. Cependant, il s'agit avant tout d'une réserve ponctuelle: on ne peut en effet pas partir du principe que la plupart des enseignants à temps partiel cherchent à augmenter durablement leur temps de travail. Les personnes à temps partiel sont donc surtout à envisager comme un appoint pouvant répondre, à court terme, à une fluctuation des besoins.

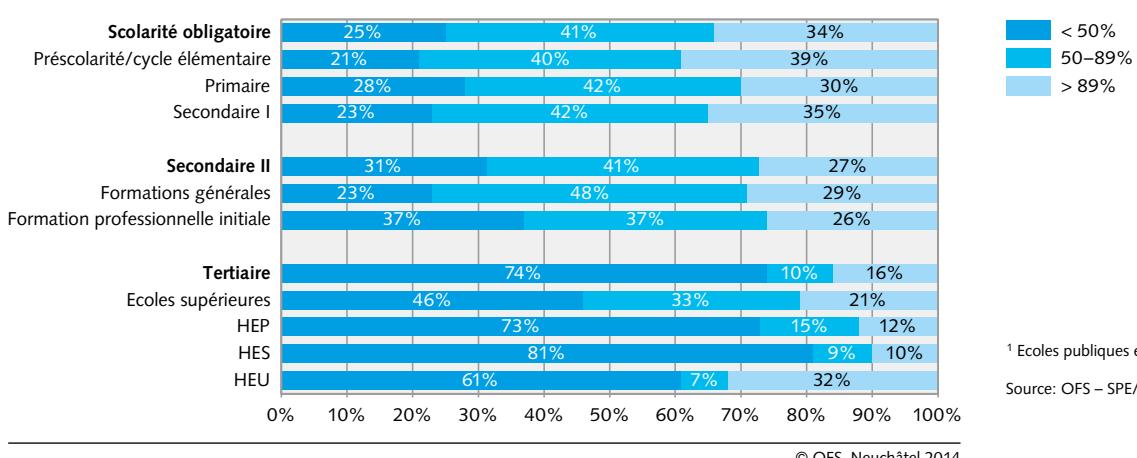
D'une manière générale, le pourcentage de personnes occupées à plein temps est d'autant plus bas que le degré de formation est élevé. Il se monte ainsi à 34% dans la scolarité obligatoire (soit 30'305 personnes), à 27% au secondaire I (soit 7900 personnes) et à 16% dans le tertiaire (soit 7792 personnes). Au sein de ce dernier degré,

21% des enseignants des écoles supérieures de la formation professionnelle supérieure sont occupés à plein temps alors qu'ils sont seulement près de 10% dans ce cas dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques. Quant aux hautes écoles universitaires, la part d'enseignants travaillant à plein temps est de 32%. A noter encore la place importante qu'occupent les enseignants actifs à moins de 50% dans la formation professionnelle initiale (37% des effectifs), dans les écoles supérieures (46% des effectifs) et dans les hautes écoles (HEU: 61%; HEP: 73%; HES: 81%) alors que leur part se situe en-dessous de 30% pour les autres degrés de formation.

La diminution du taux d'occupation en fonction du degré de formation s'explique notamment par l'organisation de l'enseignement dans les différents degrés. Ainsi, l'enseignement principalement généraliste donné dans les degrés de formation initiaux (préscolarité, primaire) favorise le temps complet. Par la suite, l'enseignement plus spécialisé dès le secondaire I permet une modulation du temps de travail plus importante. Quant à la formation professionnelle, le plein temps particulièrement faible s'y explique par le fait que certaines matières sont enseignées par des spécialistes actifs parallèlement dans un autre domaine du marché du travail.

Corps enseignant¹ selon le taux d'occupation et le degré de formation, 2011/12

G 3.4.1



¹ Ecoles publiques et hautes écoles

Source: OFS – SPE/SIUS

les variations entre types d'écoles sont marquées puisque

Dans les HEP et les HES, une grande partie de l'enseignement est proposée par des chargés de cours et des intervenants externes pour assurer une formation en contact avec le monde du travail. De plus, les HEP et les HES proposent des formations à temps partiel qui nécessitent des enseignants flexibles. Les universités sont structurées différemment avec des professeurs à plein temps à la tête des chaires et instituts. Ceci explique la part plus élevée d'enseignants à plein temps dans ce type de haute école¹⁴.

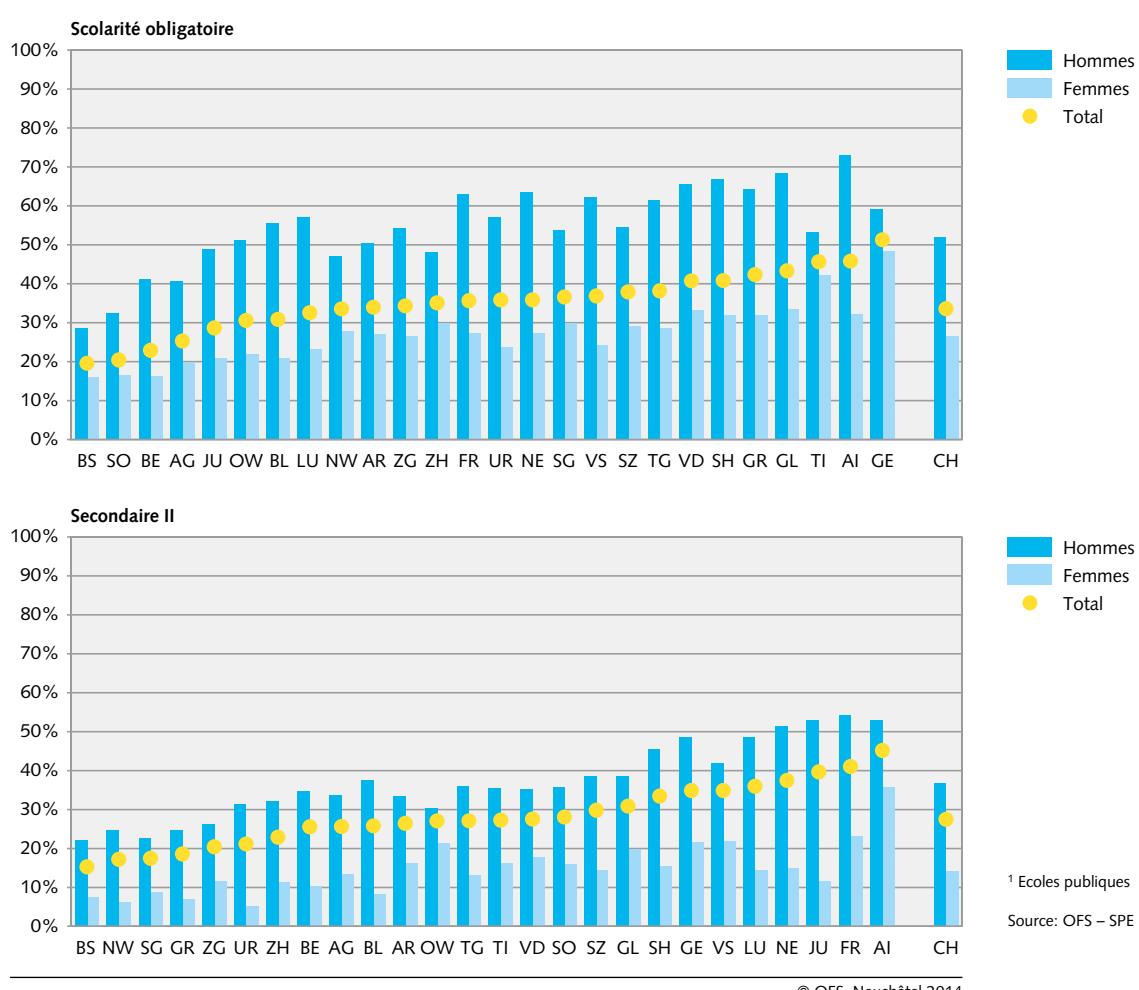
Comparaisons intercantoniales

La comparaison intercantonale montre de fortes différences dans les taux d'occupation. Pour la scolarité obligatoire, la proportion d'enseignants à plein temps varie entre 20% à Bâle-Ville et 51% à Genève qui est le seul canton dans lequel le plein temps est majoritaire. Le secondaire II présente un temps partiel majoritaire dans tous les cantons. Le pourcentage des effectifs travaillant à plein temps y oscille entre 15% à Bâle-Ville et 45% à Appenzell Rh.-Int.

Part d'enseignants¹ travaillant à plein temps dans la scolarité obligatoire et le secondaire II selon le sexe et le canton, 2011/12

Personnes

G 3.4.2



¹⁴ La différence entre les HES/HEP et les HEU est accentuée aussi par le fait que la période de référence des relevés est différente. Pour plus de détails, voir chapitre 1.

¹ Ecoles publiques

Source: OFS – SPE

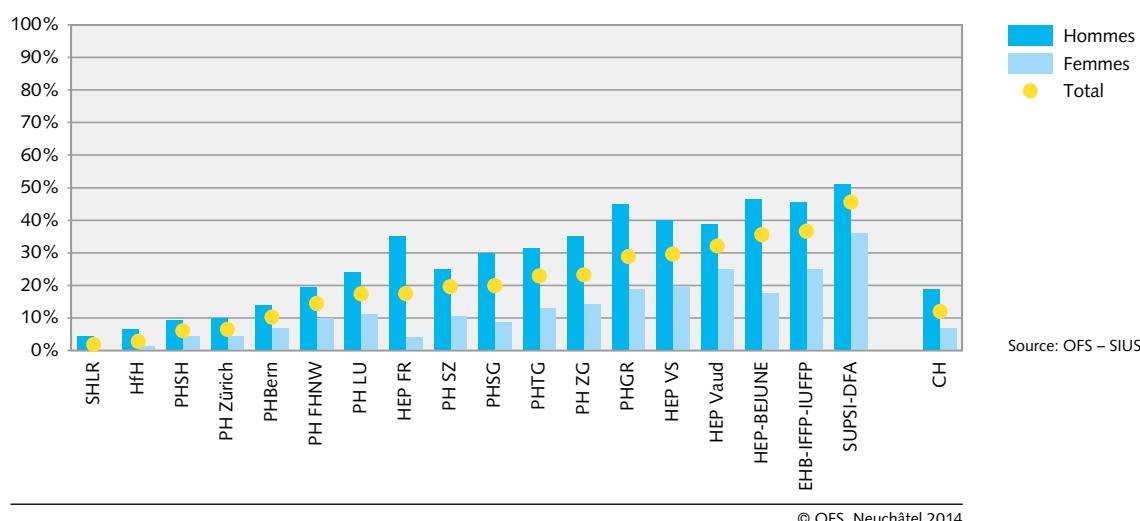
La répartition des taux d'occupation selon le sexe dans la scolarité obligatoire, le secondaire II et les écoles supérieures montre que les hommes travaillent plus souvent à plein temps que les femmes, et ceci dans tous les cantons. La préscolarité constitue la seule exception à cette règle puisque les femmes y travaillent plus souvent à plein temps que les hommes dans neuf cantons (Berne, Schwyz, Obwald, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext., Argovie, Jura).

A noter que le phénomène décrit plus haut (diminution du plein temps au fur et à mesure que le degré de formation s'élève) est vérifié pour les deux sexes en moyenne suisse: si 68% des hommes travaillent à plein temps dans la préscolarité, ils ne sont plus que 25% à le faire dans les écoles supérieures. Quant aux femmes, 38% d'entre elles sont occupées à plein temps au préscolaire contre 13% dans les écoles supérieures.

Part d'enseignants travaillant à plein temps selon le sexe et la haute école pédagogique, 2012

Personnes

G 3.4.3

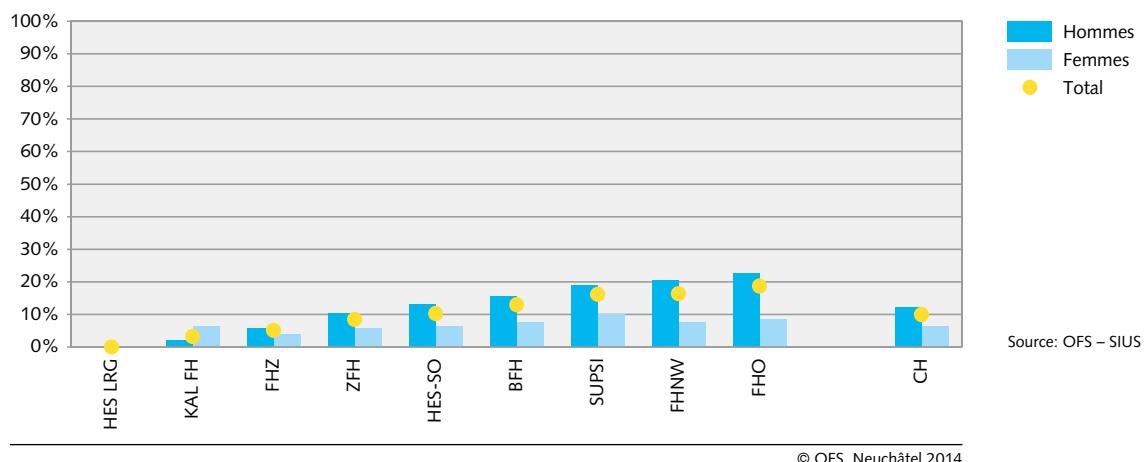


Hautes écoles

La part des femmes travaillant à plein temps varie sensiblement d'une institution à l'autre dans les hautes écoles pédagogiques. Dans la Haute école de logopédie Rorschach, la HfH, la HEP Schaffhouse ainsi que les HEP Zurich et Berne, moins de 10% des enseignantes sont engagées à plein temps. Dans la HEP Vaud, l'IFFP et la SUPSI-DFA, entre 25% et 36% des enseignantes travaillent à plein temps. En ce qui concerne les enseignants, en moyenne 19% travaillent à plein temps dans les HEP. Ce taux varie entre 4% à la Haute école de logopédie Rorschach et 51% à la SUPSI-DFA.

Part d'enseignants travaillant à plein temps selon le sexe et la haute école spécialisée, 2012

Personnes

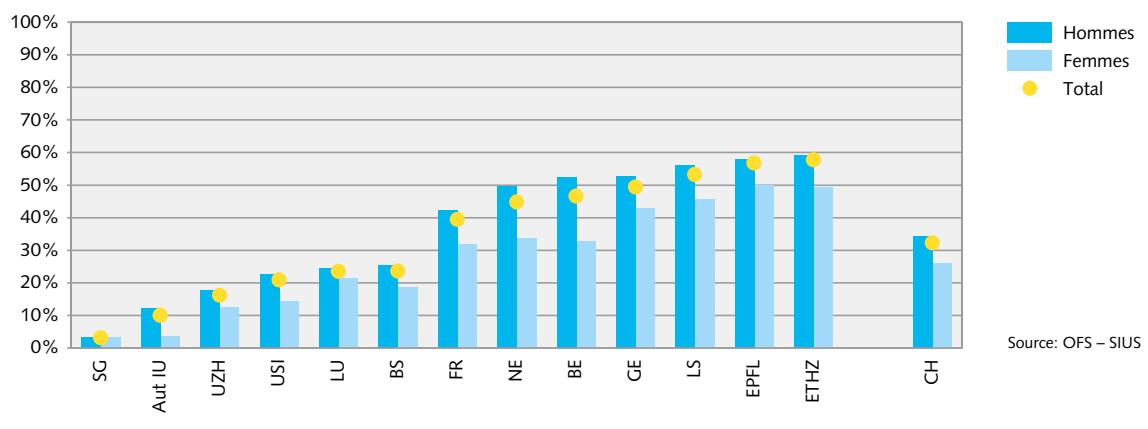
G 3.4.4

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Part d'enseignants travaillant à plein temps selon le sexe et la haute école universitaire, 2012

Personnes

G 3.4.5

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Dans les hautes écoles spécialisées, la part des enseignantes à plein temps varie entre 0% à la HES LRG (de 32 enseignants) et 10% à la SUPSI, la moyenne se situant à 6% contre une moyenne de 12% pour les enseignants. La part des enseignants travaillant à plein temps se situe entre 0% (HES LRG) et 23% à la FHO.

La part des enseignantes et enseignants engagés à plein temps est plus élevée dans les hautes écoles universitaires (32% en moyenne, 26% pour les femmes, 34% pour les hommes). C'est à l'Université de St-Gall, dans les «autres institutions universitaires» ainsi qu'à l'Université de Zurich que la part d'enseignantes à plein temps est particulièrement basse (entre 3% et 12% ou moins) alors que près de 50% des enseignantes ont des

contrats à plein temps à l'Université de Lausanne et dans les deux hautes écoles polytechniques fédérales. Pour les enseignants, les proportions atteignent autour de 58% dans ces trois hautes écoles, alors qu'elles sont entre 3 et 18% pour les universités mentionnées en premier.

Indépendamment du type de haute école et de l'institution, les enseignants travaillent donc plus souvent à plein temps que les enseignantes (à l'exception de la KAL FH).

4 Analyses détaillées par degré de formation

Les relevés SPE et SIUS¹⁵, organisés selon les degrés de formation, servent de base à la présente publication. Leurs besoins et objectifs étant différents, les informations qui y sont recensées ne se recoupent pas automatiquement. Ainsi, après avoir présenté les dimensions communes aux relevés dans le chapitre 3, le chapitre 4 propose des thèmes spécifiques à l'un ou l'autre degré de formation. Le contenu et la structure des points 4.1 (scolarité obligatoire, secondaire II et formation professionnelle supérieure) et 4.2 (hautes écoles) diffèrent ainsi fortement et dépendent des données recueillies dans chaque relevé.

T4.1 Vue d'ensemble du personnel des écoles, 2011/12

	Ecole publiques		Ecole privées	
	Corps enseignant	Personnel de direction	Corps enseignant	Personnel de direction
<i>Personnes*</i>				
Scolarité obligatoire	90 242	4 618	4 990	542
Préscolarité/cycle élémentaire	14 517	1 321	761	145
Degré primaire	45 625	2 626	1 953	221
Degré secondaire I	37 823	1 901	2 872	323
Degré secondaire II	28 753	1 281	6 043	464
Formations générales	11 009	-	1 799	-
Formation professionnelle initiale	17 744	-	4 244	-
Degré tertiaire: écoles supérieures	2 086	146	2 642	132
Degré non défini	0	0	2 465	187
Total**	114 037	5 650	15 062	1 146
<i>Equivalents plein temps**</i>				
Scolarité obligatoire	59 022	2 267	2 889	266
Préscolarité/cycle élémentaire	8 458	259	455	55
Degré primaire	28 145	1 160	1 094	89
Degré secondaire I	22 418	849	1 340	122
Degré secondaire II	16 849	581	2 765	247
Formations générales	7 181	-	851	-
Formation professionnelle initiale	9 668	-	1 914	-
Degré tertiaire: écoles supérieures	597	34	571	67
Degré non défini	0	0	2 121	155
Total	76 468	2 882	8 346	734

* doubles comptages possibles

** sans doubles comptages

¹⁵ Voir chapitre 1

nouvelles données dont les standards de qualité ne sont pas encore atteint par tous les cantons, les informations ne sont actuellement disponibles qu'au niveau suisse.

Quant à l'indicateur portant sur le nombre d'élèves par enseignant en équivalent plein temps qui termine ce sous-chapitre, il est calculé depuis plusieurs années déjà au niveau cantonal. Il n'est cependant produit que pour les écoles publiques, les données des écoles privées sur le personnel n'étant pas encore suffisamment fiables.

4.1.1 Corps enseignant des écoles privées

Les informations présentées ci-dessous décrivent le corps enseignant des écoles privées dans une perspective sociodémographique ainsi qu'en fonction de son taux d'occupation. Par corps enseignant, on entend le personnel directement chargé de l'enseignement des élèves sans les remplaçants, les stagiaires ou le personnel de la pédagogie spécialisée (logopédistes ou psychomotriciens par exemple). Par école privée, on entend les écoles privées subventionnées par les pouvoirs publics et les écoles privées non subventionnées.

Le corps enseignant des écoles privées représente près de 10% des personnes engagées en Suisse dans l'enseignement de la scolarité obligatoire, du secondaire II et dans les écoles supérieures de la formation professionnelle supérieure (tertiaire). Son poids par rapport au total des enseignants actifs dans les écoles suisses varie cependant beaucoup suivant le degré de formation. Le

corps enseignant des écoles privées est ainsi peu représenté dans la scolarité obligatoire (5% du total des effectifs de ce degré). Son pourcentage augmente cependant avec le secondaire II (18% du total des effectifs de ce degré) jusqu'à devenir majoritaire dans les écoles supérieures (56% du total des effectifs de ce degré).

Certaines écoles privées¹⁶, comme par exemple les écoles internationales, offrent des programmes d'enseignement étrangers qui ne peuvent pas être distingués selon le degré de formation. Elles sont regroupées, dans les graphiques suivants, sous la catégorie «degré non défini».

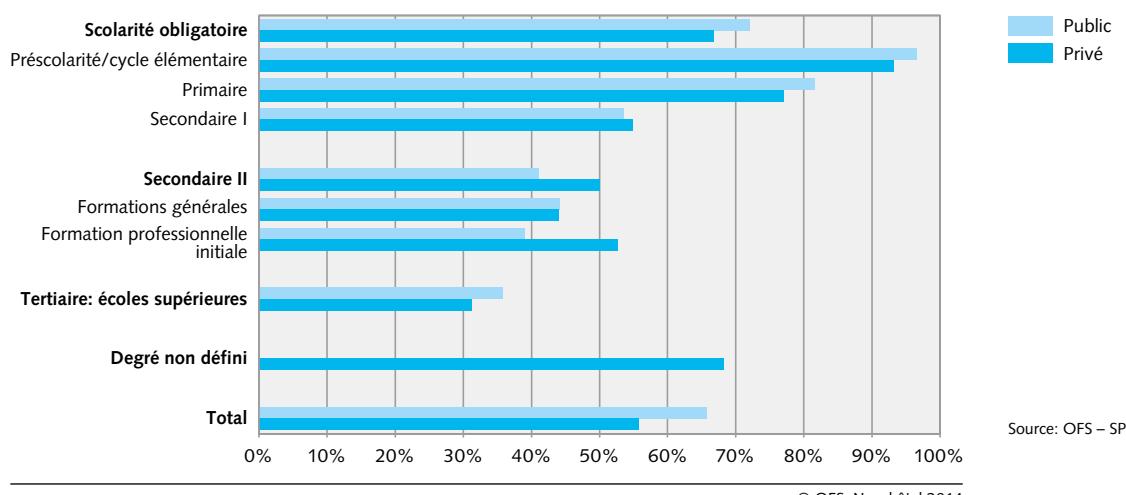
Répartition selon le sexe

Avec 56% des effectifs, les femmes forment la majorité des enseignants actifs dans les écoles privées. Comme dans le public, leur proportion dépend fortement du degré de formation: plus ce dernier s'élève, plus leur présence diminue. Ainsi, si les femmes forment la grande majorité des effectifs du privé dans la préscolarité et le primaire (93% resp. 77%), leur proportion diminue graduellement pour atteindre 55% au secondaire I, 50% au secondaire II et 31% dans les écoles supérieures. Quant aux écoles à programme d'enseignement étranger, la proportion de femmes y est de 68%. A noter enfin que les femmes sont, tous degrés de formation confondus, moins présentes dans le privé (56% des effectifs) que dans le public (66% des effectifs).

Part de femmes dans le corps enseignant selon le degré de formation et le type d'école, 2011/12

Personnes

G 4.1.1.1



¹⁶ Ces écoles occupent le 16% du total des enseignants des écoles privées.

Structure par âge

Avec un âge moyen quasi identique (43 ans pour la scolarité obligatoire, 46 ans pour le secondaire II, 47 ans pour les écoles supérieures), la structure par âge du corps enseignant suit globalement les mêmes tendances dans les écoles publiques et dans les écoles privées. D'autre part, on observe dans les deux cas une augmentation régulière de la proportion des personnes âgées de 50 ans et plus, soit les personnes qu'il faudra remplacer d'ici 10 à 15 ans, avec l'élévation du degré de formation. Ainsi, dans le privé, si la proportion d'enseignants âgés de 50 ans et plus est de 32% dans la scolarité obligatoire, elle passe à 42% dans le secondaire II et dans les écoles supérieures. Quant aux moins de 30 ans, leur part est, toujours dans le privé, au maximum de 22% dans la préscolarité et au minimum de 3% dans les écoles supérieures, ce qui s'explique globalement par un temps d'étude variable suivant le degré de formation choisi pour l'exercice de la profession et par la nécessité d'une pratique préalable du métier enseigné dans le cas de la formation professionnelle.

Nationalité

Alors que le taux d'enseignants de nationalité étrangère est, tous degrés confondus, de 5% dans les écoles publiques, il est nettement plus élevé dans les écoles privées (31%). Les enseignants d'origine étrangère obtiennent même la majorité dans les écoles à programme d'enseignement étranger (82%). Par ailleurs,

si la proportion d'enseignants étrangers actifs dans le public augmente légèrement avec l'élévation du degré de formation, la tendance est exactement inverse dans le privé, à l'exception des formations générales du secondaire II. Ainsi, le taux de personnes d'origine étrangère dans les écoles privées passe de 32% dans la scolarité obligatoire à 18% dans le secondaire II et à 11% dans les écoles supérieures.

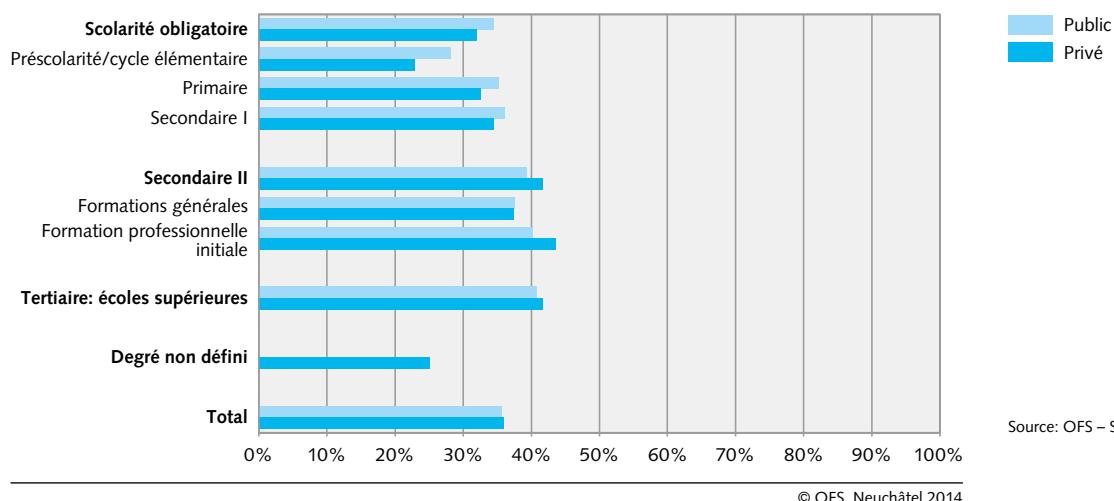
Taux d'occupation

D'une manière générale, le nombre de personnes occupées à plein temps dans les écoles privées suit la même tendance que dans les écoles publiques, leur part étant d'autant plus basse que le degré de formation est élevé. La proportion de personnes occupées à plein temps dans les écoles privées passe ainsi de 31% dans la scolarité obligatoire à 20% dans le secondaire II et à 5% dans les écoles supérieures. Comme dans le public, le nombre de personnes actives dans le privé à un temps partiel inférieur à 50% est particulièrement important dans la formation professionnelle initiale (56% des effectifs) et dans les écoles supérieures (81% des effectifs). Enfin, le taux de personnes occupées à plein temps dans l'enseignement diffère peu suivant le type d'école: il est, tous degrés confondus, de 32% dans le public et de 27% dans le privé. A noter encore le caractère exceptionnel des écoles à programme d'enseignement étranger dont le 63% des effectifs est occupé à plein temps.

Part d'enseignants âgés de 50 ans et plus selon le degré de formation et le type d'école, 2011/12

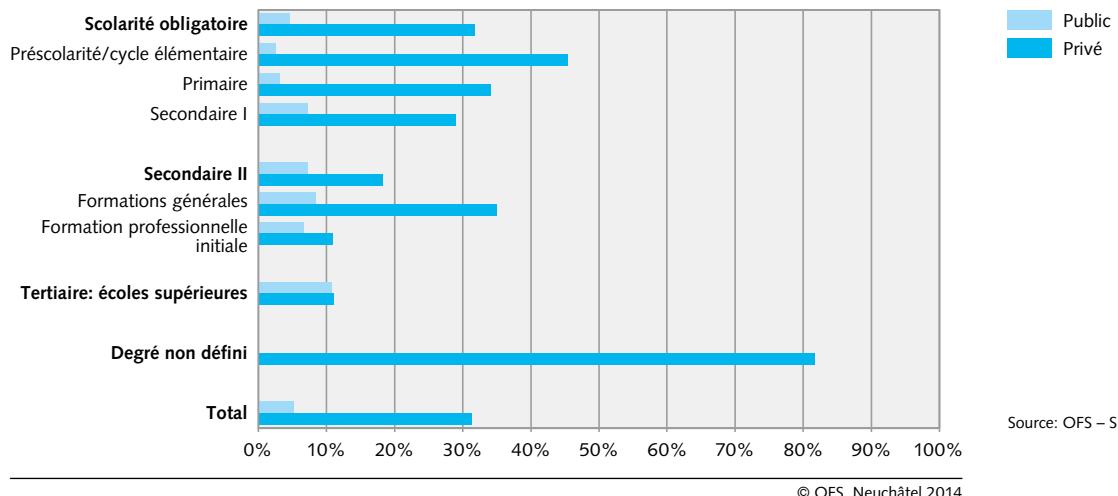
Personnes

G 4.1.1.2



Part d'enseignants étrangers selon le degré de formation et le type d'école, 2011/12

Personnes

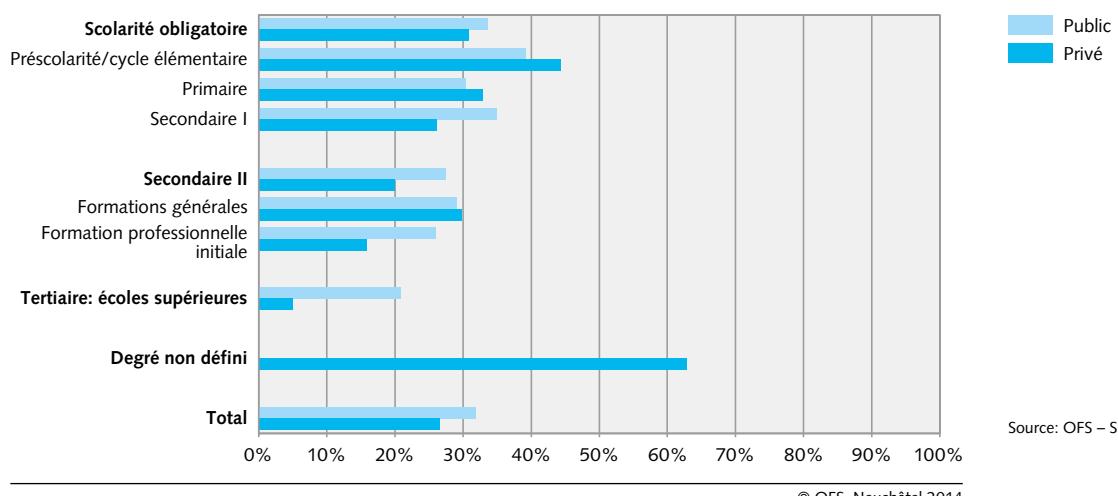
G 4.1.1.3

Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2014

Part d'enseignants à plein temps selon le degré de formation et le type d'école, 2011/12

Personnes

G 4.1.1.4

Source: OFS – SPE

© OFS, Neuchâtel 2014

4.1.2 Personnel de direction des écoles publiques et privées

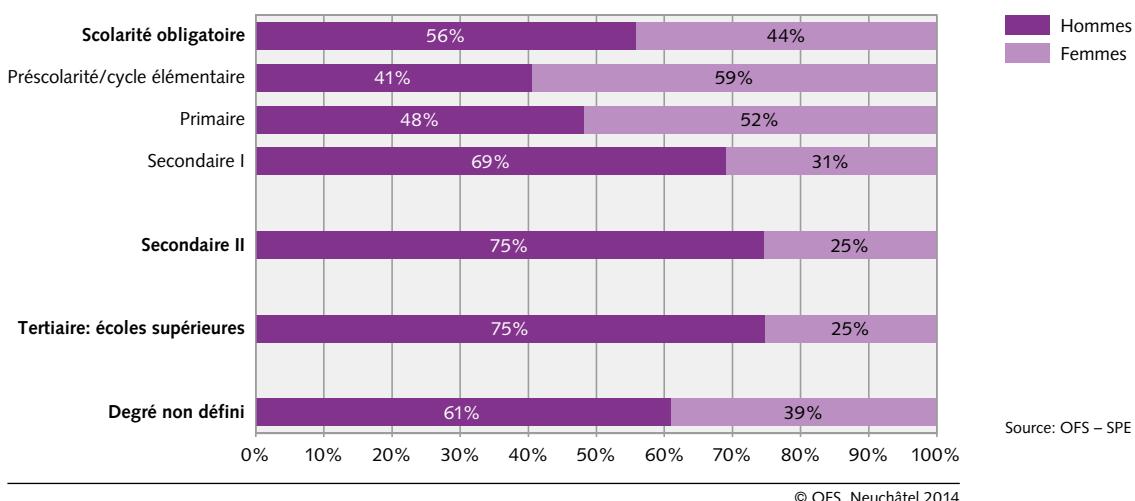
Le personnel de direction des écoles, de part les différentes tâches qu'il effectue dans le domaine de l'organisation générale de l'enseignement ainsi que dans l'administration et la gestion du personnel et des aspects financiers de l'école, est un acteur important du système éducatif. Les informations proposées ci-dessous le décrivent dans une perspective sociodémographique ainsi qu'en fonction de son taux d'occupation.

Répartition selon le sexe

Le personnel de direction, tous types d'écoles confondus, est composé à 40% de femmes et à 60% d'hommes. La répartition des effectifs selon le sexe dépend cependant largement du degré de formation puisque plus celui-ci s'élève, plus l'écart entre les pourcentages d'hommes et de femmes augmente. Alors que les femmes forment le 59% des effectifs dans la préscolarité et qu'elles sont encore en majorité dans le primaire (52%), leur part

Personnel de direction des écoles publiques et privées selon le sexe et le degré de formation, 2011/12

Personnes

G 4.1.2.1

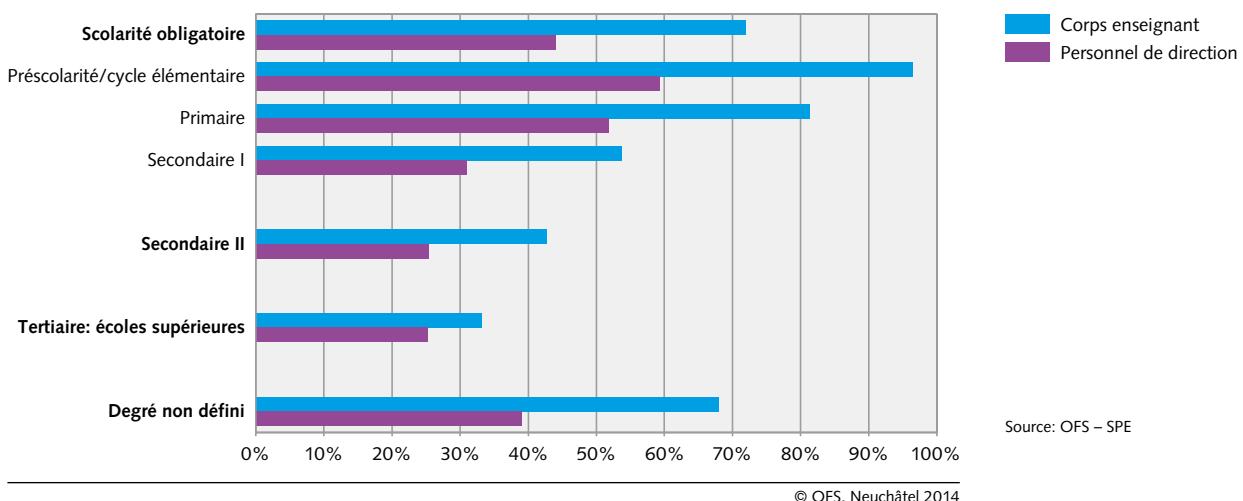
diminue fortement à partir du secondaire I (31%) et ne dépasse pas 25% dans le secondaire II ou dans les écoles supérieures.

La représentation féminine au sein du personnel de direction, mise en relation avec celle du corps enseignant, donne une image contrastée des deux professions. En effet, alors que l'enseignement est avant tout une affaire de femmes (66% des effectifs, tous types d'école confondus), il en va autrement de la direction d'écoles où on trouve majoritairement des hommes (60% des effectifs, tous types d'école confondus). Ainsi,

pour tous les degrés de formation, la part des femmes est systématiquement plus haute dans le corps enseignant que dans le personnel de direction bien que l'écart tende à diminuer au fur et à mesure que l'on s'élève dans le système éducatif.

Part de femmes dans les écoles publiques et privées selon le degré de formation et le type de personnel, 2011/12

Personnes

G 4.1.2.2

Structure par âge

L'âge moyen des membres du personnel de direction, tous types d'école confondus, se monte à 49 ans. Cette valeur est très stable au sein du système éducatif puisqu'elle ne varie que de plus ou moins une année entre les différents degrés de formation.

A l'exception de la préscolarité (48%) et des écoles à programme d'enseignement étranger (48%), les personnes âgées de 50 ans et plus forment, dans tous les degrés de formation, la majorité des effectifs du personnel de direction. Leur présence est par ailleurs d'autant plus marquée que le degré de formation est élevé, le taux maximum de personnes âgées de 50 ans et plus étant atteint dans les écoles supérieures (60%).

A noter enfin que le personnel de direction est en moyenne, tous degrés et types d'école confondus, de cinq ans plus âgé que le corps enseignant (44 ans).

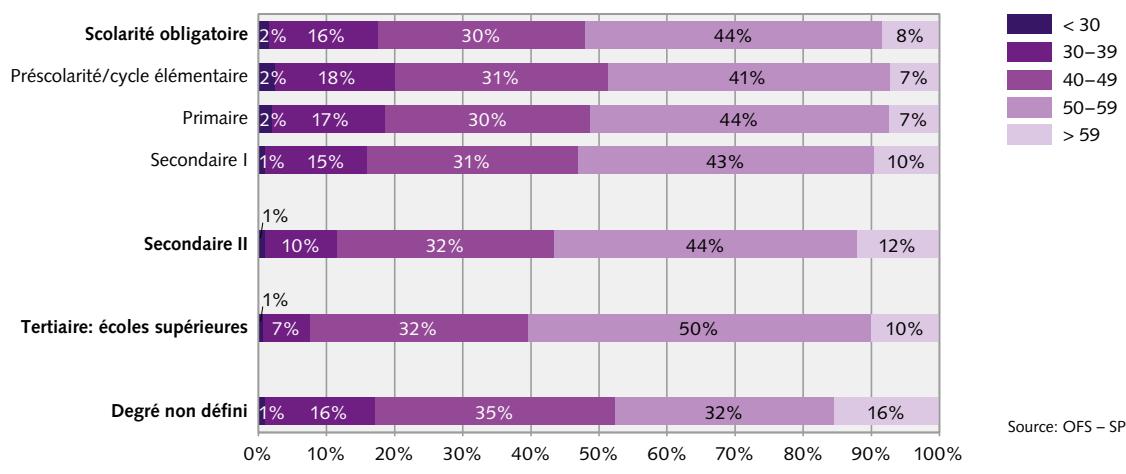
Nationalité

A l'exception des écoles à programme d'enseignement étranger où seulement 34% du personnel est d'origine indigène, la majorité des membres du personnel de direction des écoles publiques et privées est d'origine suisse (94% des effectifs). Cette proportion ne varie que peu d'un degré de formation à l'autre. D'autre part, le pourcentage de personnes d'origine suisse diffère peu suivant la catégorie de personnel et se monte, tous degrés de formation et types d'école confondus, à 92% pour le corps enseignant et à 94% pour le personnel de direction.

Personnel de direction des écoles publiques et privées selon la classe d'âge et le degré de formation, 2011/12

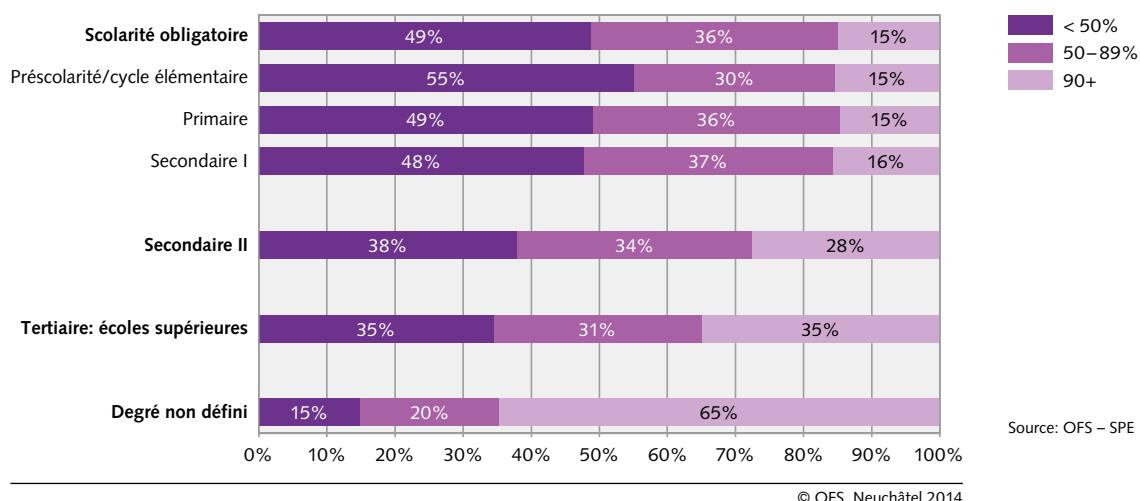
Personnes

G 4.1.2.3



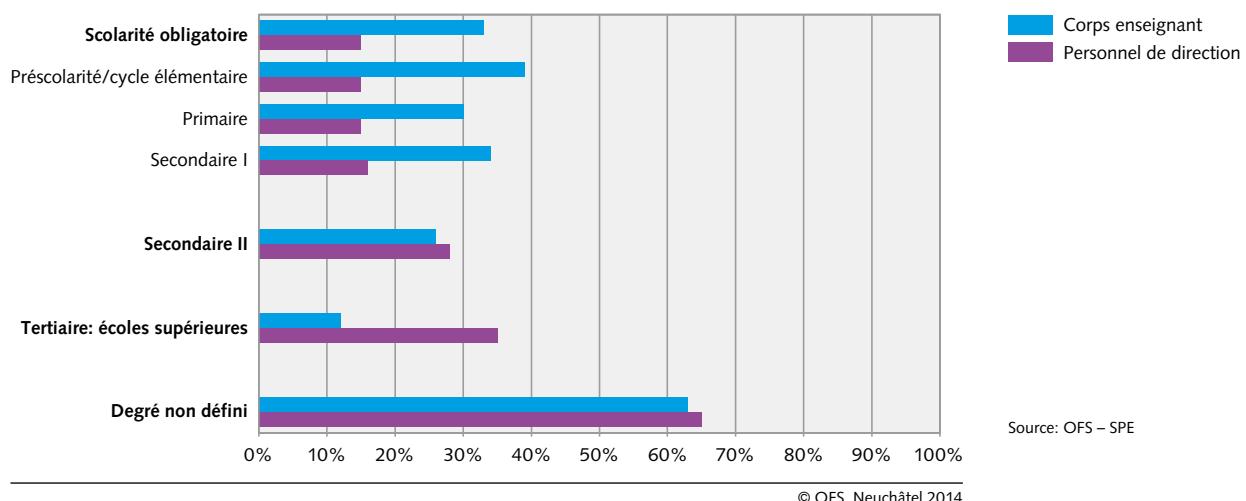
**Personnel de direction des écoles publiques et privées
selon le taux d'occupation et le degré de formation, 2011/12**
Personnes

G 4.1.2.4



**Part de personnes à plein temps dans les écoles publiques et privées
selon le degré de formation et le type de personnel, 2011/12**
Personnes

G 4.1.2.5



4.1.3 Types de contrat de travail dans les écoles publiques et privées

La durée du contrat de travail est un élément important des conditions d'engagement du personnel. Elle renseigne sur la sécurité de l'emploi et peut aussi avoir une influence sur le salaire. On distingue ici entre les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée. Les contrats à durée déterminée peuvent être utilisés pour plusieurs raisons comme, par exemple, l'engagement d'enseignants qui ne sont pas pleinement qualifiés pour assurer la charge d'enseignement qui leur est confiée, la mise en place de mesures d'urgence en

cas de pénurie de personnel ou encore comme réponse à l'incertitude liée au volume de cours requis, en particulier dans des matières à option. A noter encore que les informations données dans ce sous-chapitre se réfèrent aux équivalents plein temps et non aux personnes. L'utilisation des équivalents plein temps tient au fait que le type de contrat de travail est lié à l'activité exercée qui est elle-même calculée en équivalents plein temps et non en personnes. L'utilisation des personnes n'est ici pas pertinente puisqu'une seule personne peut exercer plusieurs activités, par exemple dans plusieurs degrés de formation ou dans plusieurs fonctions, et donc disposer de plusieurs contrats de travail différents.

Pour tous les degrés de formation et tous les types de personnel, les contrats à durée indéterminée dominent largement. Pour le personnel enseignant, les contrats de travail sont signés à durée indéterminée dans 84% des cas, tous types d'école confondus. Ce taux varie peu suivant le degré de formation avec un minimum au degré secondaire II (82%) et un maximum dans les écoles à programme d'enseignement étranger (86%). Avec 97% des équivalents plein temps concernés, le personnel de direction est, tous types d'école confondus, plus souvent engagé à durée indéterminée que le corps enseignant (13 points de différence en moyenne). Ce phénomène touche tous les degrés de formation

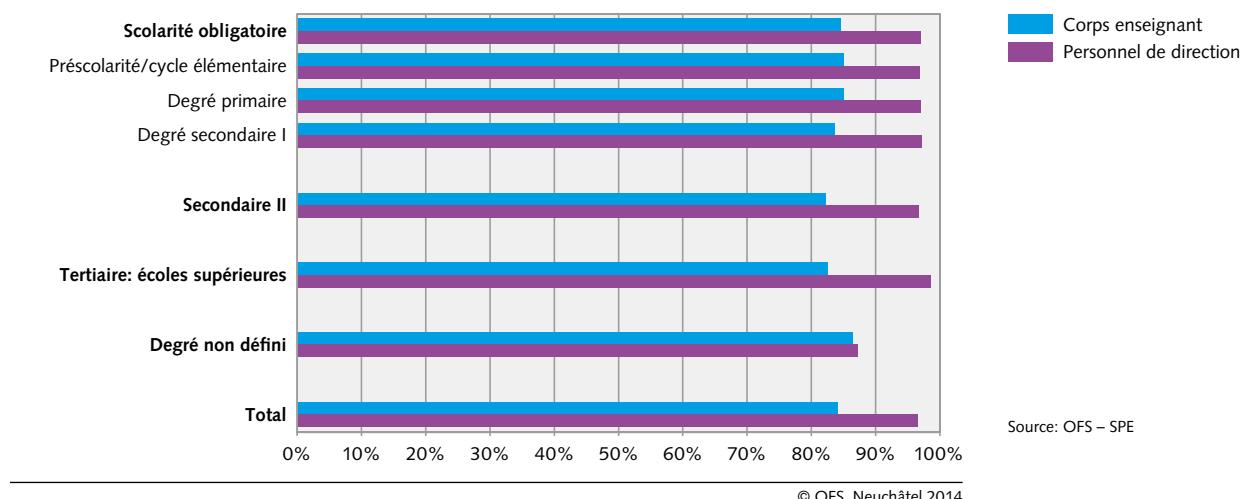
à l'exception des écoles à programme d'enseignement étranger où les pourcentages de contrats à durée indéterminée sont pratiquement identiques pour le corps enseignant et le personnel de direction (86% resp. 87%).

Enfin, la durée du contrat de travail diffère en fonction de l'âge de la personne employée, surtout pour le corps enseignant. Ainsi, tous degrés de formation et types d'écoles confondus, 69% des équivalents plein temps occupés par des enseignants de moins de 30 ans sont assortis d'un contrat à durée indéterminée alors que, pour les 50 ans et plus, cette part se monte à près de 90%. Quant au personnel de direction, l'âge joue un rôle moins important puisque seuls 7 points

Part de contrat à durée indéterminée dans les écoles publiques et privées selon le degré de formation et le type de personnel, 2011/12

Équivalents plein temps

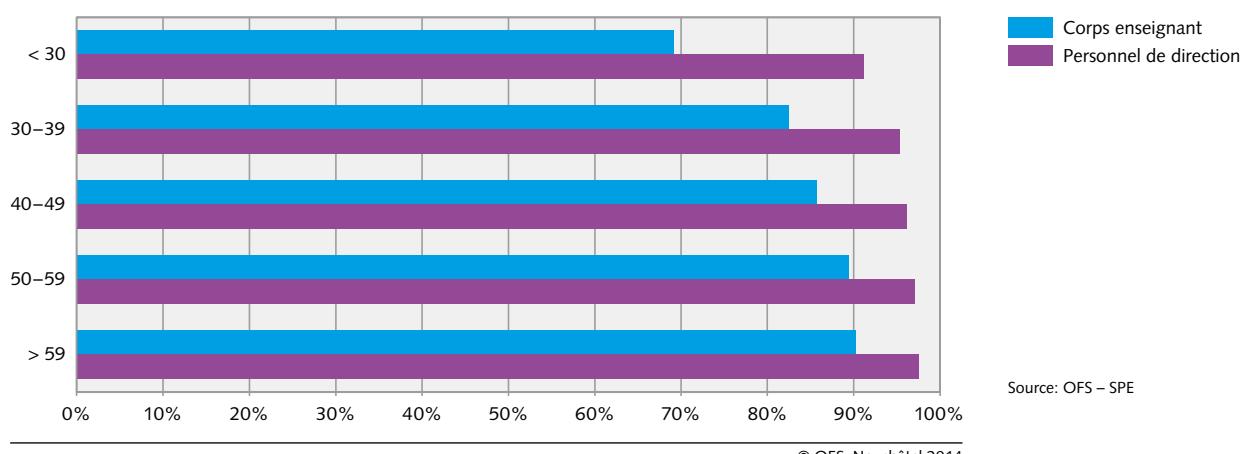
G 4.1.3.1



Part de contrat à durée indéterminée dans les écoles publiques et privées selon la classe d'âge et le type de personnel, 2011/12

Équivalents plein temps

G 4.1.3.2



de pourcentage séparent les moins de 30 ans (91% des équivalents plein temps occupés à durée indéterminée) des 50 ans et plus (98% des équivalents plein temps occupés à durée indéterminée).

4.1.4 Nombre d'élèves par enseignant en équivalent plein temps dans les écoles publiques

Le nombre d'élèves par enseignant en équivalent plein temps, calculé pour un degré donné, détermine le taux d'encadrement ou, en d'autres termes, présente une mesure des moyens humains engagés dans l'enseignement et l'encadrement des élèves. C'est donc l'accès d'un élève à la ressource «enseignant» qui est traité. Cet indicateur fournit des informations sur le fonctionnement et l'organisation du système éducatif et plus particulièrement sur l'environnement scolaire des élèves. Il peut d'autre part être d'une grande utilité pour la planification et la gestion des postes de travail. Le taux d'encadrement est directement influencé par les décisions politiques concernant la taille des classes, par la politique financière menée en matière d'éducation et plus généralement par l'organisation de la formation (enseignement par des généralistes ou par des spécialistes de discipline). Le taux d'encadrement ne doit cependant pas être confondu avec la taille des classes: ainsi, il est fréquent que, pour l'instruction d'une seule et même classe, plusieurs enseignants soient mis à contribution, notamment quand l'enseignement est dévolu à des spécialistes de discipline ou lorsque des élèves ayant des besoins spécifiques sont intégrés à des classes régulières.

A noter encore que, par enseignant, on entend le

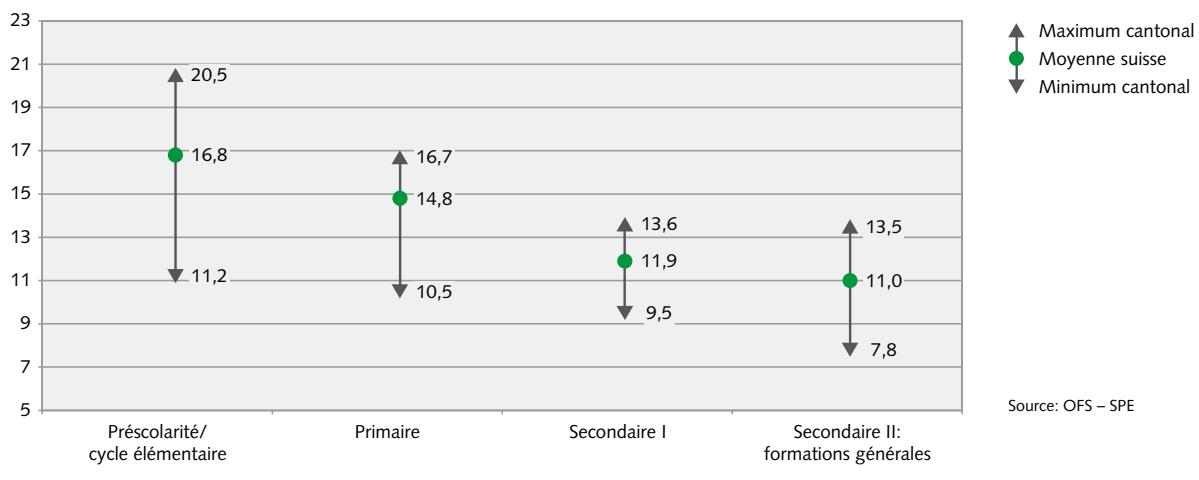
personnel directement chargé de l'enseignement des élèves sans les remplaçants, les stagiaires ni le personnel de la pédagogie spécialisée (logopédistes ou psychomotriciens par exemple).

Le nombre d'élèves par équivalent plein temps d'un enseignant dans la scolarité obligatoire et la formation générale du secondaire II dépend fortement du degré de formation. Ainsi, plus ce dernier est élevé, plus le nombre d'élèves par enseignant diminue (16,8 dans la préscolarité, 14,8 dans le primaire, 11,9 dans le secondaire I et 11,0 dans la formation générale du secondaire II). Cette tendance est partagée par deux-tiers des cantons puisque seuls neuf d'entre eux (Obwald, Nidwald, Zoug, Fribourg, Bâle-Ville, Appenzell Rh.-Ext., Vaud, Valais, Genève) s'en écartent.

Le détail de la comparaison intercantionale montre que l'écart entre les deux cantons délimitant les extrêmes du taux d'encadrement varie suivant le degré de formation. Dans la préscolarité, 9,3 élèves séparent ainsi le canton offrant le plus haut taux d'encadrement de celui offrant le taux le plus bas (Bâle-Ville: 11,2; Tessin: 20,5). Cet écart passe à 6,2 élèves pour le primaire (Schaffhouse: 10,5; Zurich: 16,7) et à 4,1 pour le secondaire I (Zoug: 9,5; Soleure: 13,6). Quant à la formation générale du secondaire II, 5,7 élèves séparent Glaris (7,8 élèves) de Fribourg (13,5 élèves).

Elèves par équivalent plein temps d'un enseignant dans les écoles publiques selon le degré de formation, 2011/12

G 4.1.4.1



4.2 Hautes écoles

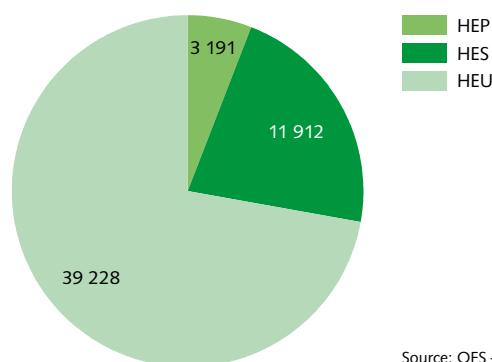
Ce chapitre présente une analyse de l'effectif du personnel des hautes écoles dans son ensemble (corps enseignant, collaborateurs scientifiques et assistants, personnel administratif et technique). Il considère les trois types de haute école, à savoir les hautes écoles pédagogiques (HEP), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles universitaires (HEU). Le chapitre comporte tout d'abord un aperçu sommaire des ressources en personnel et l'utilisation qui en est faite, suivi d'une présentation de données détaillées concernant chaque type de haute école. Les hautes écoles pédagogiques intégrées dans une haute école spécialisée, à savoir la HEP Zurich (PH Zürich), la HEP du Nord-Ouest (PH FHNW) et la HEP de la Suisse italienne (SUPSI-DFA) sont comptées avec les hautes écoles pédagogiques, car à l'instar des autres HEP, elles sont encadrées et contrôlées par les institutions responsables des HEP.

Aperçu des ressources en personnel des trois types de haute école

Le graphique 4.2.1 présente la répartition des ressources en personnel des hautes écoles suisses par type de haute école. Les hautes écoles disposent au total de 54'331 EPT; plus des deux tiers des ressources en personnel, soit plus de 39'000 EPT, sont affectées aux HEU (72%). Le personnel des HES comprend près de 12'000 EPT (22% du total), celui des HEP 3191 EPT, soit 6% des ressources totales en personnel.

Ressources en personnel selon le type de haute école, 2012
Equivalents plein-temps

G 4.2.1



Source: OFS – SIUS

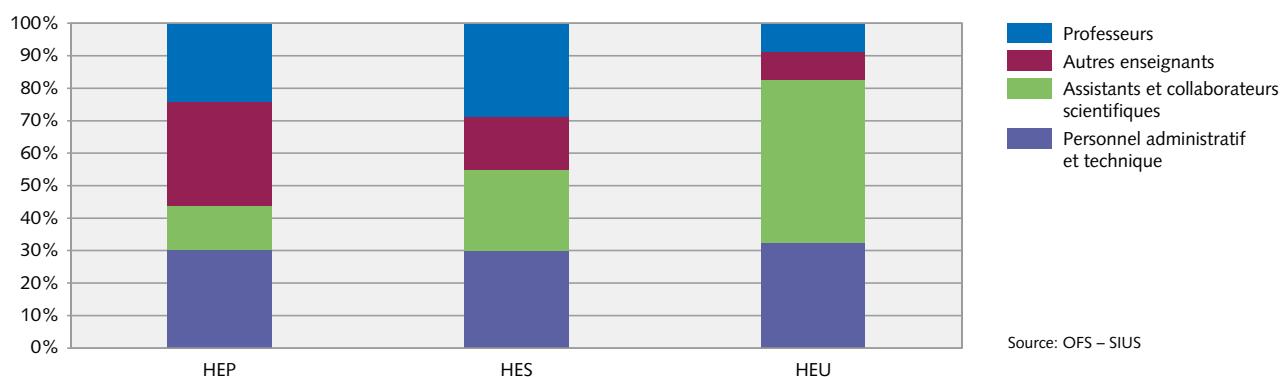
© OFS, Neuchâtel 2014

Le graphique 4.2.2 montre la répartition des équivalents plein temps par type de haute école et catégorie de personnel. Le personnel administratif et technique représente environ 30% des ressources en personnel dans chaque type de haute école. Il est chargé principalement de l'administration (par ex. secrétariat des étudiants) et de l'entretien de la haute école (techniciens, concierges, etc.) et comprend aussi le personnel des bibliothèques et le personnel soutenant les étudiants dans le domaine non académique (programmes d'échange, assistance psychologique, conseil en matière d'orientation de carrière, personnel chargé des activités sportives, etc.). Le corps intermédiaire (collaborateurs scientifiques et assistants), qui travaille dans l'enseignement et surtout dans la recherche, mobilise la moitié des ressources en

Répartition des ressources en personnel selon le type de haute école et la catégorie de personnel, 2012

Equivalents plein-temps

G 4.2.2



Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

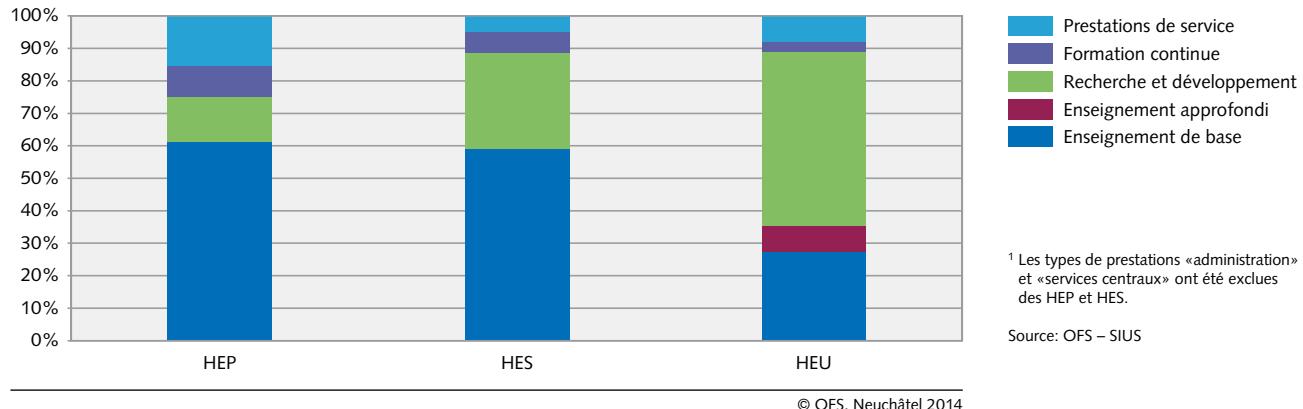
personnel des HEU (50% des EPT), alors que la part correspondante n'est que 25% dans les HES et de 14% dans les HEP. La part du corps enseignant (professeurs et autres enseignants) est en conséquence plus élevée dans les HEP (56% des EPT) et les HES (45%) que dans les HEU (17%). Les professeurs représentent 9% des EPT dans ces dernières, alors que leur proportion atteint respectivement 24% et 29% dans les HEP et les HES. Le corps professoral n'est cependant pas comparable entre les types de haute école: si le titre de professeur dans les HEU presuppose une longue carrière académique (par ex. habilitation), c'est l'expérience professionnelle qui joue un rôle plus important pour pouvoir occuper un poste de professeur dans une HES ou une HEP.

La structure du personnel dans les trois types de haute école se reflète également dans la répartition des types de prestation: si les HEP et les HES utilisent environ 60% de leurs ressources en personnel pour l'enseignement dans les études de base, la part correspondante n'atteint que près de 30% dans les HEU. Dans ces dernières, la recherche et le développement sollicitent par contre plus de la moitié des ressources en personnel (54%), alors que la recherche appliquée et le développement (Ra-D) mobilisent respectivement 30% et 14% des EPT dans les HES et les HEP. La formation approfondie n'est proposée que dans les HEU (formation doctorale);

Répartition des ressources en personnel selon le type haute école et le type de prestation¹, 2012

Equivalents plein-temps

G 4.2.3



Hautes écoles pédagogiques

Les hautes écoles pédagogiques ont pour mandat d'assurer la formation et la formation continue des enseignants et du personnel qualifié dans le domaine éducatif. Compte tenu de ce mandat et de leur structure, elles représentent un type de haute école à part entière.

En 2012, les hautes écoles pédagogiques employaient 9293 personnes au total, dont 973 professeurs, 5725 autres enseignants, 1058 assistants et collaborateurs scientifiques et 1537 personnes dans le domaine administratif et technique. Le volume des emplois de tout le personnel correspond à 3191 équivalents plein temps (EPT); une forte différence entre le nombre d'EPT et le nombre de personnes employées traduit une proportion élevée de personnes travaillant à temps partiel.

T4.2.1 Personnel HEP selon la catégorie de personnel et la haute école, 2012

	PH FHNW	SUPSI-DFA	HfH	PH Zürich	HEP BEJUNE	HEP Vaud	HEP VS	HEP FR	PH Bern	PH LU	PH SZ	PH ZG	SHLR	PHTH	PHSH	PHGR	PHSG	EHB-IFFP-IUFFP	Total
Personnes																			
Professeurs	96	24	71	65	74	108	32	61	20	162	5	17	7	31	3	12	96	89	973
%	6,6	23,8	6,5	2,2	40,2	36,1	36,8	32,4	2,0	32,0	7,5	12,2	12,1	11,8	3,9	9,4	22,1	35,5	10,5
Autres enseignants	810	44	859	2386	44	79	39	65	631	189	46	69	47	100	63	92	150	12	5725
%	55,6	43,6	79,0	79,8	23,9	26,4	44,8	34,6	64,5	37,4	68,7	49,6	81,0	38,2	81,8	72,4	34,6	4,8	61,6
Assist. + collab. scientifiques	380	16	68	208	-	16	3	10	150	21	8	26	1	20	-	8	67	56	1058
%	26,1	15,8	6,3	7,0	-	5,4	3,4	5,3	15,3	4,2	11,9	18,7	1,7	7,6	-	6,3	15,4	22,3	11,4
Personnel admin. + technique	171	17	89	332	66	96	13	52	177	134	8	27	3	111	11	15	121	94	1537
%	11,7	16,8	8,2	11,1	35,9	32,1	14,9	27,7	18,1	26,5	11,9	19,4	5,2	42,4	14,3	11,8	27,9	37,5	16,5
Total	1457	101	1087	2991	184	299	87	188	978	506	67	139	58	262	77	127	434	251	9293
Équivalents plein-temps (arrondis)																			
Professeurs	83	20	56	59	54	81	30	45	18	116	5	15	4	23	3	10	76	71	768
%	17,9	28,4	44,1	10,3	43,6	44,4	45,3	41,6	4,2	47,3	13,0	19,2	59,5	15,5	13,5	14,6	30,9	35,8	24,1
Autres enseignants	163	26	16	250	20	33	25	21	211	41	21	32	1	41	14	43	48	9	1017
%	35,3	37,5	13,0	43,7	16,3	18,3	37,2	19,3	49,4	16,8	55,1	41,0	8,6	27,2	66,4	63,9	19,7	4,5	31,9
Assist. + collab. scientifiques	116	10	17	84	-	8	2	6	79	10	5	13	0	9	0	5	36	41	441
%	25,0	14,7	13,7	14,7	-	4,2	2,4	5,7	18,5	4,1	12,9	17,3	6,8	6,0	0,9	6,7	14,6	20,7	13,8
Personnel admin. + technique	101	14	37	179	50	60	10	36	119	78	7	17	2	78	4	10	85	77	965
%	21,8	19,4	29,3	31,3	40,1	33,1	15,1	33,3	27,9	31,8	18,9	22,6	25,1	51,4	19,2	14,9	34,8	38,9	30,2
Total	463	71	126	572	124	182	67	109	427	245	38	77	7	152	22	68	245	198	3191

Taux d'occupation

Les emplois à temps partiel sont effectivement dominants dans les HEP: 84% des personnes travaillent à temps partiel et même 43% d'entre elles ont un taux d'occupation de 5% ou moins. Seuls 16% des personnes occupent un poste à plein temps (taux d'occupation de 90% ou plus).

50% des professeurs et 38% du personnel administratif et technique travaillent à plein temps, alors que les parts correspondantes n'atteignent que 6% pour les autres enseignants et 10% pour les assistants et collaborateurs scientifiques. Le graphique 4.2.4 met par ailleurs en lumière la part élevée des personnes à taux d'occupation marginal dans le corps enseignant: une proportion importante de l'enseignement est dispensé par des spécialistes qui ne travaillent que ponctuellement dans une haute école pédagogique (et qui ont généralement une activité professionnelle principale ailleurs). Même si la part de ces personnes parmi les autres enseignants est importante (64%), elle ne représente que 60 EPT environ, soit 6% du total des EPT des autres enseignants.

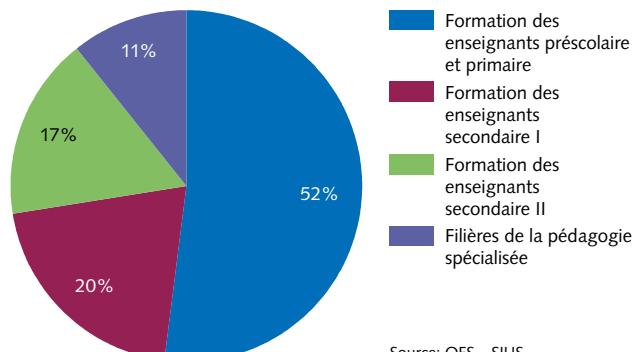
Filières d'études

Plus de la moitié (52%) des ressources en personnel des HEP sont engagées dans la filière d'études de la formation des enseignants des degrés préscolaire et primaire. Seuls 11% du personnel travaille dans les branches de pédagogie spécialisée, parmi lesquelles figurent les formations en logopédie, en thérapie psychomotrice et en pédagogie curative. Les personnes travaillant dans les domaines de la didactique spécialisée et de la formation

Personnel HEP selon les filières d'études agrégées, 2012

Equivalents plein-temps

G 4.2.5



Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

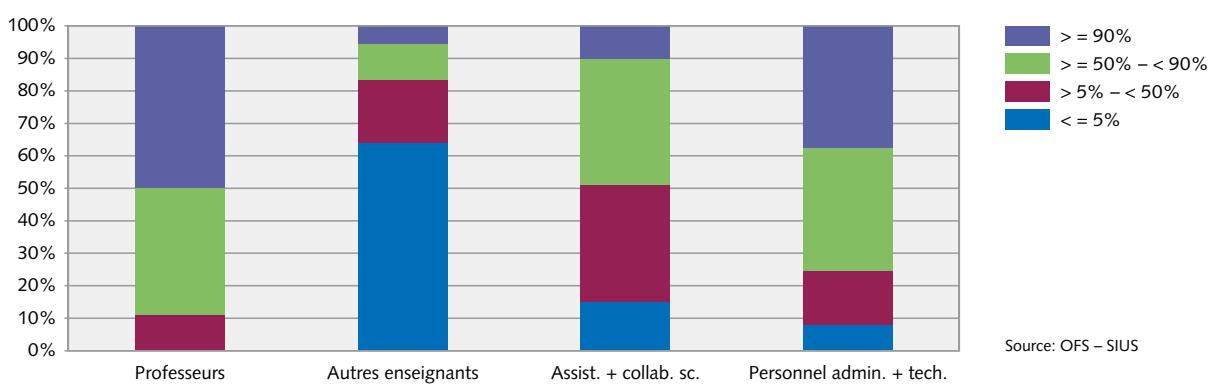
générale des enseignants sont encore moins nombreuses, raison pour laquelle ces deux domaines n'ont pas été considérés dans l'analyse détaillée. Le graphique 4.2.5 montre la répartition des ressources en personnel selon des filières d'études agrégées.

Les personnes à taux d'occupation marginal sont engagées principalement dans les filières d'études «Préscolaire et primaire» (34%), «Pédagogie spécialisée» (25%) et «Secondaire I» (19%).

Personnel HEP selon le taux d'occupation et la catégorie de personnel, 2012

Personnes

G 4.2.4



Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

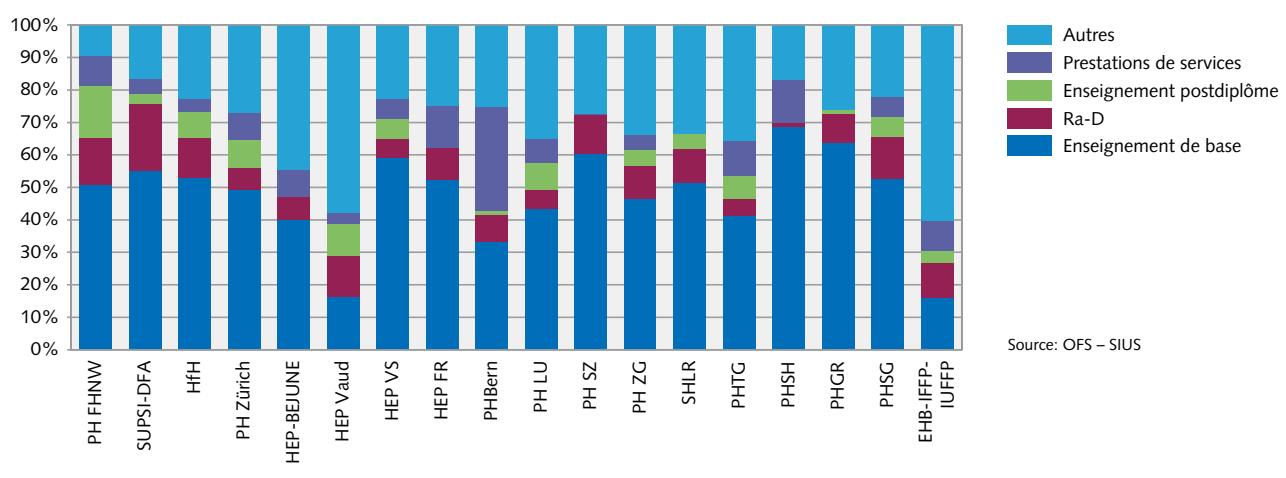
Types de prestation

Si l'on compare les HEP quant à la répartition des ressources en personnel entre les types de prestation, on note certaines différences et, partant, des profils correspondants. A l'exception de la HEP Vaud, toutes les hautes écoles pédagogiques investissent la part la plus importante de leurs ressources en personnel pour l'enseignement dans les études de base, mais on remarque que la haute école pédagogique de la Suisse italienne, la HEP Saint-Gall et la haute école pédagogique de la Suisse du Nord-Ouest consacrent une part élevée de leurs ressources en personnel dans la recherche et le développement. La HEP citée en dernier affecte aussi nettement plus de ressources en personnel pour l'enseignement dans les études postgrades que les autres HEP. La HEP Berne, quant à elle, investit un nombre assez important d'EPT dans les prestations de service.

Personnel HEP selon le type de prestation et la haute école, 2012

Équivalents plein-temps

G 4.2.6



© OFS, Neuchâtel 2014

Hautes écoles spécialisées

En 2012, les HES (sans les HEP intégrées) employaient 43'717 personnes au total, dont 5392 professeurs, 22'091 autres enseignants, 7595 assistants et collaborateurs scientifiques et 8639 personnes dans le domaine administratif et technique. Le volume des emplois de tout le personnel correspond à 11'912 équivalents plein temps (EPT).

Taux d'occupation

Les hautes écoles spécialisées comptent elles aussi une proportion élevée de personnes travaillant à temps partiel, plus précisément 84%, comme dans les HEP. La part des personnes dont le taux d'occupation est inférieur ou égal à 5% est encore plus élevée (52%) que dans les HEP, alors que celle des personnes travaillant à 90% ou plus atteint à peine 16%. La structure de l'emploi dans les HES est donc comparable à celle observée dans les HEP.

Comme dans ces dernières, les emplois à temps partiel dominent largement chez les autres enseignants, qui ne sont que 2% à avoir un taux d'occupation de 90% et plus. En outre, 76% des autres enseignants HES ont un taux d'occupation de 5% ou moins. Ces personnes à taux d'occupation marginal ne représentent cependant que 262 EPT, soit environ 14% du total des EPT des autres enseignants. Leur emploi dans les HES représente pour elles généralement une activité accessoire accomplie sur une base horaire. A l'inverse, les professeurs sont 41% à travailler à plein temps.

La situation est plus équilibrée dans les autres catégories de personnel. La part des personnes occupées à plein temps se situe à 25% chez les assistants et collaborateurs scientifiques et à 28% dans le personnel administratif et technique.

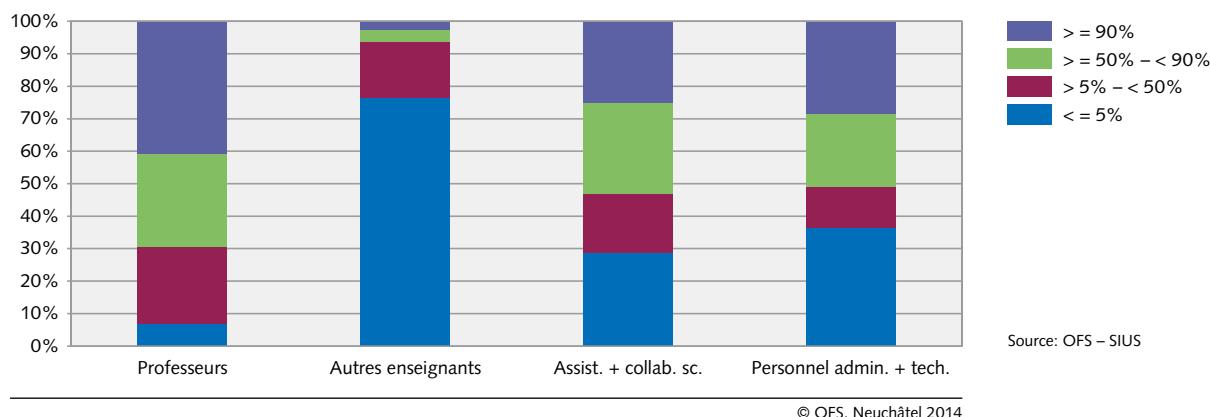
T4.2.2 Personnel HES selon la catégorie de personnel et la haute école, 2012

	BFH	HES-SO	FHNW	FHZ	SUPSI	FHO	ZFH	KAL FH	HES LRG	Total
Personnes										
Professeurs	648	2 626	370	294	285	236	884	49	-	5 392
%	10,8	21,4	9,9	4,6	21,3	11,4	8,0	7,1	-	12,3
Autres enseignants	1 967	6 577	1 620	4 577	468	832	5 479	541	30	22 091
%	32,7	53,5	43,5	70,9	35,0	40,3	49,4	78,5	93,8	50,5
Assist. + collab. scientifiques	2 592	1 393	1 031	414	383	489	1 268	23	2	7 595
%	43,1	11,3	27,7	6,4	28,6	23,7	11,4	3,3	6,3	17,4
Personnel admin. + technique	812	1 698	707	1 167	202	507	3 470	76	-	8 639
%	13,5	13,8	19,0	18,1	15,1	24,6	31,3	11,0	-	19,8
Total	6 019	12 294	3 728	6 452	1 338	2 064	11 101	689	32	43 717
Équivalents plein-temps (arrondis)										
Professeurs	512	1 405	321	251	172	229	516	24	-	3 431
%	32,7	42,2	22,5	22,4	23,3	22,0	20,0	22,8	-	28,8
Autres enseignants	139	324	298	324	97	152	555	34	6	1 930
%	8,9	9,7	21,0	28,9	13,1	14,6	21,5	31,7	91,4	16,2
Assist. + collab. scientifiques	428	633	383	230	305	326	671	8	1	2 986
%	27,3	19,0	26,9	20,5	41,2	31,3	26,0	7,9	8,6	25,1
Personnel admin. + technique	486	965	420	315	166	334	840	40	-	3 566
%	31,1	29,0	29,6	28,1	22,4	32,0	32,5	37,6	-	29,9
Total	1 565	3 328	1 422	1 120	740	1 042	2 581	107	7	11 912

Remarque: Les ressources en personnel du domaine d'études Formation des enseignants de la HES-SO (38 personnes / 13.42 EPT) et de la FHZ (2 personnes / 0.13 EPT) n'ont pas été considérées.

Personnel HES selon le taux d'occupation et la catégorie de personnel, 2012

Personnes

G 4.2.7

Filières d'études

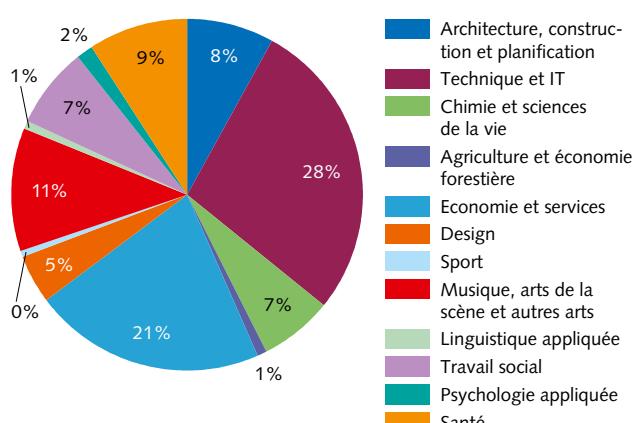
Les hautes écoles spécialisées continuent à être fortement orientées sur le domaine technique: 23% de leurs ressources en personnel totales sont affectées au domaine d'études *Technique et IT*. Ce dernier absorbe le plus de ressources en personnel à la HES de Berne (BFH), à la HES de la Suisse occidentale (HES-SO), à la HES de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW), à la SUPSI et à la HES de la Suisse orientale (FHO). Dans cette dernière HES, ce domaine mobilise même 45% des ressources en personnel. Vient au deuxième rang le domaine d'études *Economie et services*, avec une part des ressources en personnel de 18%. La HES LRG utilise 100% d'équivalents plein temps pour ce domaine d'études, la HES Kalaidos

83%. La HES de la Suisse centrale (FHZ) et la HES de Zurich (ZFH) consacrent également la plus grande part de leurs ressources en personnel au domaine d'études *Economie et services* (respectivement 25% et 21% des équivalents plein temps). Ces spécialisations expliquent aussi les différences de représentation féminine dans le corps enseignant (voir le chapitre 3).

Les professeurs sont le plus fortement représentés dans le domaine d'études Santé (47% des équivalents plein temps). Les assistants et collaborateurs scientifiques sont en revanche proportionnellement nombreux dans les domaines d'études orientés sur la technique et les sciences naturelles, comme *Agriculture et économie forestière* (48%), *Chimie et sciences de la vie* (47%) et *Technique et IT* (44%). 16% des ressources en personnel des hautes écoles spécialisées ne sont pas clairement répartissables. Les personnes à taux d'occupation marginal travaillent principalement dans les domaines d'études *Musique, arts de la scène et autres arts* et *Economie et services* (chaque domaine compte près de 20% de ces personnes) ainsi que dans les domaines d'études Santé (près de 15% de ces personnes) et *Travail social* (12%).

Personnel HES selon le domaine d'études, 2012

Equivalents plein-temps

G 4.2.8

Source: OFS – SIUS

© OFS, Neuchâtel 2014

Même si l'enseignement représente l'activité principale dans tous les domaines d'études, les domaines *Technique et IT, Chimie et sciences de la vie et Architecture, construction et planification* se distinguent par une forte part de la recherche, qui varie entre 33% et 44%. Les prestations de service sont quant à elles proposées le plus fréquemment dans le domaine d'études *Psychologie appliquée* (20%).

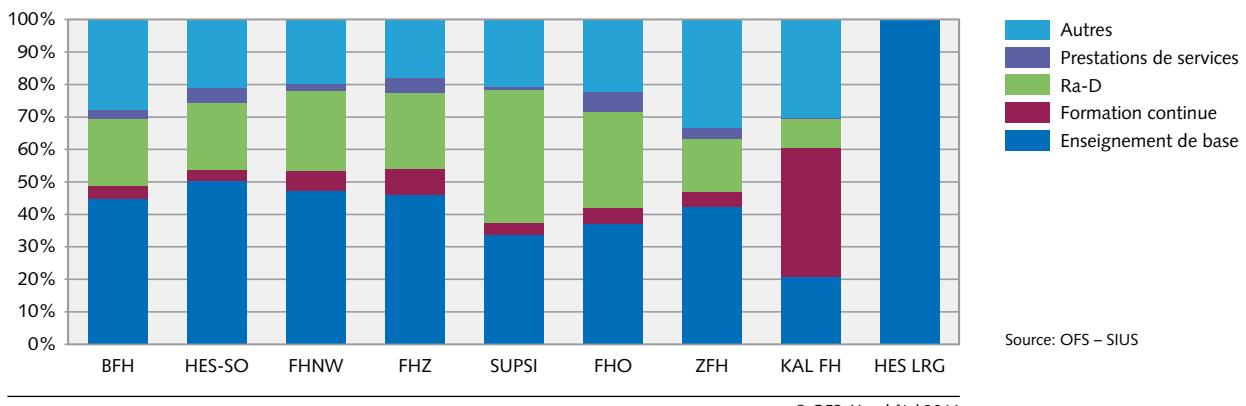
Types de prestation

A l'instar des hautes écoles pédagogiques, les hautes écoles spécialisées présentent un profil propre qui est mis en lumière lorsqu'on les compare entre elles la répartition des types de prestation. La SUPSI et la FHO utilisent une part supérieure à la moyenne de leurs ressources en personnel dans la recherche appliquée et le développement, alors que la HES Kalaidos investit une part élevée de ses ressources en personnel dans la formation continue et que la HES LRG (conformément à son mandat) est exclusivement centrée sur l'enseignement dans les études de base.

Personnel HES selon le type de prestation et la haute école, 2012

Équivalents plein-temps

G 4.2.9



Hautes écoles universitaires

Font partie des hautes écoles universitaires (HEU), outre les dix universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales de Lausanne (EPFL) et de Zurich (ETHZ), la Formation universitaire à distance Suisse (FS CH) à Brigue et l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB) à Sion, toutes deux considérées dans cette analyse sous *Autres institutions universitaires (IU)*.

Contrairement à celles des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques, les données des hautes écoles universitaires (HEU) ne se réfèrent pas à l'année civile 2012 mais au jour de référence 31 décembre 2012¹⁷. Par conséquent, les données, notamment celles sur les personnes, ne sont que partiellement comparables avec celles des deux autres types de haute école.

En 2012, les hautes écoles universitaires employaient 59'139 personnes au total, dont 3887 professeurs, 9856 autres enseignants, 28'637 assistants et collaborateurs scientifiques et 16'759 personnes dans le domaine administratif et technique. Le volume des emplois de tout le personnel correspond à 39'228 équivalents plein temps (EPT).

T 4.2.3 Personnel HEU selon la catégorie de personnel et la haute école, 2012

	BS	BE	FR	GE	LS	LU	NE	SG	UZH	USI	EPFL	ETHZ	Aut. IU	Total
Personnes														
Professeurs	293	388	232	583	523	59	121	160	533	164	306	463	62	3 887
%	5,3	6,0	9,7	9,5	12,1	10,0	11,2	4,5	4,7	14,5	5,4	4,3	26,6	7,0
Autres enseignants	1 073	793	371	821	718	149	122	1 343	3 120	175	368	755	48	9 856
%	19,4	12,2	15,5	13,4	16,6	25,2	11,3	37,5	27,7	15,5	6,5	7,0	20,6	17,0
Assist. + collab. scientifiques	2 886	3 122	1 028	2 707	1 540	251	533	1 249	4 848	637	3 250	6 497	89	28 637
%	52,2	48,2	43,0	44,0	35,5	42,5	49,2	34,9	43,0	56,3	57,7	60,5	38,2	48,4
Personnel admin. + technique	1 277	2 180	757	2 038	1 556	132	308	829	2 772	156	1 705	3 015	34	16 759
%	23,1	33,6	31,7	33,1	35,9	22,3	28,4	23,1	24,6	13,8	30,3	28,1	14,6	28,3
Total	5 529	6 483	2 388	6 149	4 337	591	1 084	3 581	11 273	1 132	5 629	10 730	233	59 139
Équivalents plein-temps (arrondis)														
Professeurs	272	374	219	509	477	51	111	84	520	75	295	449	17	3 455
%	8,2	9,1	12,7	11,1	16,1	16,8	15,0	8,2	7,6	10,7	5,9	5,8	18,0	9,0
Autres enseignants	206	332	125	421	366	35	36	197	1 050	63	171	369	10	3 380
%	6,2	8,0	7,2	9,2	12,4	11,6	4,8	19,3	15,3	9,0	3,4	4,7	10,2	9,0
Assist. + collab. scientifiques	1 872	1 785	850	2 015	1 149	120	352	375	3 113	427	3 063	4 510	43	19 674
%	56,0	43,2	49,4	43,9	38,8	39,6	47,2	36,7	45,5	61,0	61,0	58,0	45,2	50,0
Personnel admin. + technique	967	1 636	528	1 644	967	97	247	365	2 166	137	1 484	2 457	25	12 720
%	29,2	40,0	30,7	35,8	32,7	32,0	33,1	35,7	31,6	19,0	29,6	31,6	26,6	32,0
Total	3 317	4 127	1 722	4 589	2 959	303	745	1 022	6 849	702	5 012	7 785	94	39 228

¹⁷ L'Université de Saint-Gall fait ici exception, car ses données se réfèrent à l'année civile.

Taux d'occupation

La majorité des personnes employées aux HEU (59%) travaillent à temps partiel. On observe cependant de fortes disparités selon la catégorie de personnel. Les professeurs sont le plus souvent employés à plein temps (81%). Dans cette catégorie de personnel, personne n'a un taux de travail inférieur ou égal à 5%.

La situation n'est pas la même dans la catégorie des autres enseignants. Comme cette catégorie est formée en grande partie de privat-docents et d'enseignants exerçant à titre accessoire, elle compte peu de personnes travaillant à plein temps (13%). La plupart d'entre elles, plus précisément 81%, sont occupées à moins de 50%. Mais la part des autres enseignants travaillant à 5% ou moins est nettement plus faible dans les HEU (11%) que dans les deux autres type de haute école. Les membres du corps intermédiaire ont majoritairement un emploi à temps partiel et ne sont que 40% à être employés à plein temps. Près de la moitié (49%) du personnel administratif et technique travaille à plein temps.

Domaine d'études

Les groupes de domaines d'études mobilisant les plus de ressources en personnel dans les hautes écoles universitaires sont les *Sciences exactes et naturelles* (29% des EPT) ainsi que la *Médecine et pharmacie* (19% des EPT). Les *Sciences exactes et naturelles* sont proposées dans toutes les hautes écoles universitaires sauf celle de

Lucerne. Dans le groupe *Médecine et pharmacie*, plus des deux tiers de ressources en personnel (69%) sont affectées au domaine d'études *Médecine humaine*¹⁸.

Les universités de Zurich, de Berne et de Genève sont les principaux sites pour la formation en médecine, si l'on considère la répartition des équivalents plein temps.

Vient au troisième rang le groupe *Sciences humaines et sociales* (16% des EPT), qui est proposé dans toutes les universités. Ce groupe occupe une place très importante (41%) à l'Université de Lucerne pour deux raisons: celle-ci s'est développée à partir de la faculté de théologie et elle est centrée sur un petit nombre de domaines d'études. En revanche, les deux EPF n'investissent que peu de ressources en personnel dans ce groupe de domaines d'études. Les *Sciences techniques* arrivent au quatrième rang avec une part de 14% des EPT. Les deux EPF absorbent 97% des ressources en personnel dans ce groupe de domaines d'études.

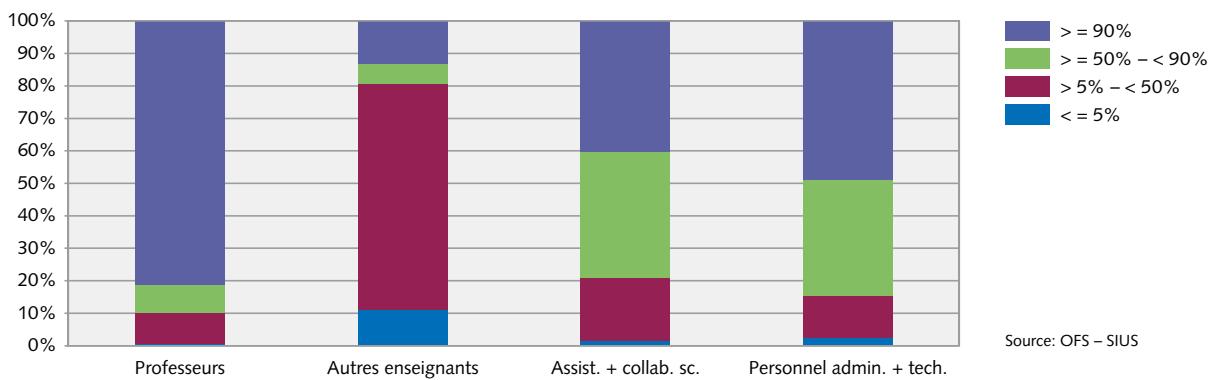
La part des professeurs dans les groupes *Droit* (17%), *Sciences économiques* (16%) et *Sciences humaines et sociales* (15%) est plus élevée que dans les autres groupes. Les *Sciences techniques* et les *Sciences exactes et naturelles*, qui se caractérisent par l'intensité de leurs activités de recherche, présentent la proportion la plus élevée d'assistants et collaborateurs scientifiques (respectivement 71% et 62%).

Les activités de laboratoire expliquent quant à elles la forte part du personnel administratif et technique (37%) dans le groupe *Médecine et pharmacie*.

Personnel HEU selon le taux d'occupation et la catégorie de personnel, 2012

Personnes

G 4.2.10

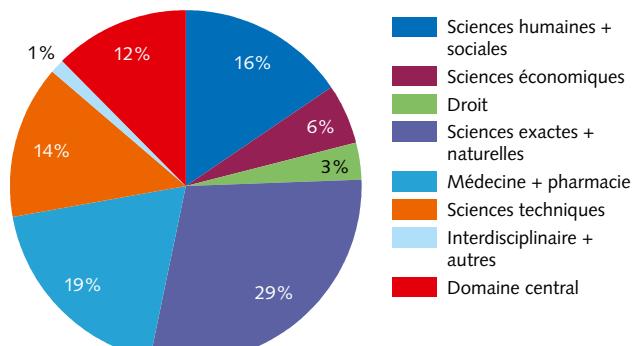


© OFS, Neuchâtel 2014

¹⁸ Le relevé des ressources en personnel dans le domaine d'étude *Médecine humaine* n'est pas uniforme. Parfois, seul le personnel employé dans la faculté de médecine est pris en compte. Les universités de Bâle et de Lausanne recensent aussi le personnel employé dans les hôpitaux universitaires mais fournissant des prestations convenues par contrat pour la formation en médecine. Ce personnel représente 318 EPT à l'Université de Lausanne et 252 EPT à celle de Bâle.

**Personnel HEU selon le groupe de domaines,
2012**
Equivalents plein-temps

G 4.2.11



© OFS, Neuchâtel 2014

Une comparaison des ressources en personnel engagées selon le type de prestation met en lumière l'importance des activités de recherche des hautes écoles universitaires: 54% des équivalents plein temps sont utilisés pour la recherche et le développement. Les prestations fournies dans l'enseignement sont consacrées principalement aux études de base (autrement dit aux filières bachelor et master; 27% des EPT), alors que seuls 8% des équivalents plein temps sont affectés à la formation approfondie (doctorat et études supérieures approfondies). Les prestations de service et la formation continue mobilisent respectivement 8% et 3% des ressources totales en personnel. Elles ne représentent donc pas des activités centrales dans les hautes écoles universitaires.

Les professeurs (41%) ainsi que les assistants et collaborateurs scientifiques (65%) se consacrent principalement à la recherche et au développement. L'activité d'enseignement des professeurs dans les études de base vient pour eux en deuxième position (32%). Les autres enseignants sont principalement occupés dans les études de base (62%).

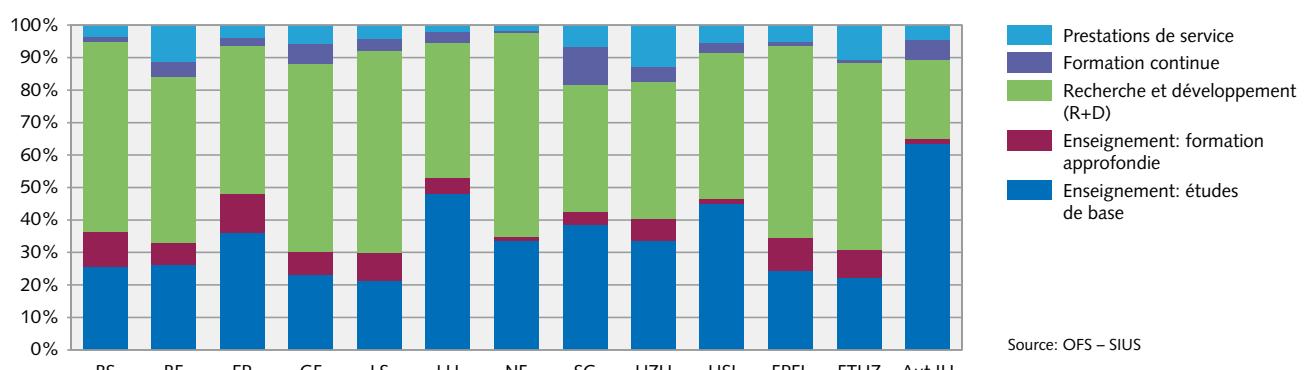
Types de prestation

Le lien entre la composition du personnel et l'orientation de l'activité dans les groupes de domaines d'études est évident. En effet, dans le groupe des *Sciences exactes et naturelles*, qui dispose d'une proportion supérieure à la moyenne d'assistants et collaborateurs scientifiques, 64% des ressources en personnel sont affectées à la recherche et au développement. L'enseignement pour les études de base domine dans les groupes *Droit* (47%) et *Sciences humaines et sociales* (39%), qui comptent eux une part relativement élevée de professeurs et d'autres enseignants. Dans le groupe *Médecine et pharmacie*, 17% du temps de travail est consacré aux prestations de service.

Conformément à leur mandat, toutes les hautes écoles universitaires sont prioritairement actives dans la recherche et le développement. Cela vaut en particulier pour les deux EPF, financées par la Confédération. Seules les «plus jeunes» universités¹⁹, celle de Lucerne et l'USI, ainsi que les institutions universitaires FS CH et IUKB investissent une part supérieure à la moyenne de leurs ressources en personnel dans l'enseignement.

Personnel HEU selon le type de prestation et la haute école, 2012
Equivalents plein-temps

G 4.2.12



© OFS, Neuchâtel 2014

¹⁹ L'Université de Lucerne, dont les racines remontent au 16^e siècle, n'a été fondée dans sa forme actuelle qu'en l'an 2000. L'USI existe depuis 1996; les autres institutions universitaires FS CH et IUKB, dont l'offre de branches est limitée, font partie des HEU respectivement depuis 2005 et 2008.

5 Evolutions futures

Depuis 2006, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie régulièrement des scénarios pour les enseignants du système suisse de formation. Les scénarios 2013–2022 apportent plusieurs nouveautés. Pour la première fois, des résultats au niveau cantonal pour le besoin en nouveaux enseignants de l'école obligatoire ont été calculés. C'est également la première fois que des scénarios pour les enseignants du degré secondaire II sont effectués (voir www.eduperspectives-stat.admin.ch).

Ces travaux ont pour but d'anticiper de manière fiable les principaux développements à venir sur la base d'une méthodologie transparente et d'offrir ainsi des bases solides de décision et de planification.

Les projections pour le corps enseignant se focalisent sur l'évolution de la pyramide d'âge, ainsi que sur les mécanismes démographiques agissant à l'intérieur du système de formation. Elles s'effectuent sur la base des structures par âge actuelles des enseignants, des flux d'entrées par âge et des taux de rotation par âge avec couplage ou non avec les effectifs d'élèves. Ces travaux sont réalisés à un degré fin de granularité.

Etant donné les nombreuses incertitudes sur l'évolution future du nombre d'enseignants et donc de son impact sur le besoin en nouveaux enseignants, quatre modèles sont calculés. Seul le scénario de référence, qui se veut le plus plausible, est discuté ici. Ce scénario suppose notamment que le nombre d'enseignants (formulé en volume total d'activité) évoluera de manière inélastique avec le nombre d'élèves. Ce scénario amortit donc les effets liés à la démographie des élèves et notamment la hausse démographique à venir dans le degré primaire.

Seuls quelques résultats essentiels des scénarios sont présentés ici. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la publication «Scénarios 2013–2022 pour le système de formation» parue fin 2013. Les résultats pour le corps enseignant des hautes écoles, qui n'ont pas été actualisés depuis les scénarios 2011–2020, ne sont pas présentés ci-dessous²⁰.

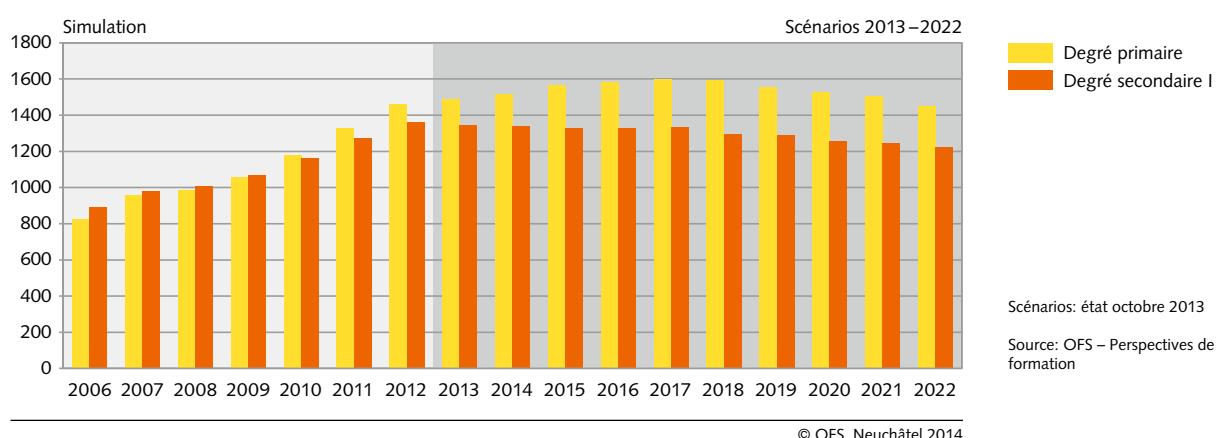
Ecole obligatoire: hausse du besoin en nouveaux enseignants dans l'école obligatoire dans tous les cantons

Selon les scénarios de l'OFS, le nombre de départs d'enseignants de plus de 55 ans de l'école obligatoire est actuellement proche d'un niveau maximum (avec 65% de départs en plus en 2012 qu'en 2006). Dans le degré primaire, le nombre de départs devrait encore croître légèrement et atteindre son sommet vers 2017. Dans le degré secondaire I, le nombre de départs d'enseignants de plus de 55 ans devrait rester stable jusque vers 2017 avant de régresser progressivement. Dans les deux degrés, d'importantes différences devraient être constatées entre les cantons.

²⁰ Voir www.bfs.admin.ch → Thèmes → 15 – Education, science → Scénarios pour le système de formation → Analyses → Hautes écoles: corps enseignant → Résultats principaux pour les scénarios 2011–2020 pour le corps enseignant des hautes écoles

Ecole obligatoire: évolution du nombre de départs d'enseignants/ enseignantes de plus de 55 ans (scénario de référence)

G 5.1



© OFS, Neuchâtel 2014

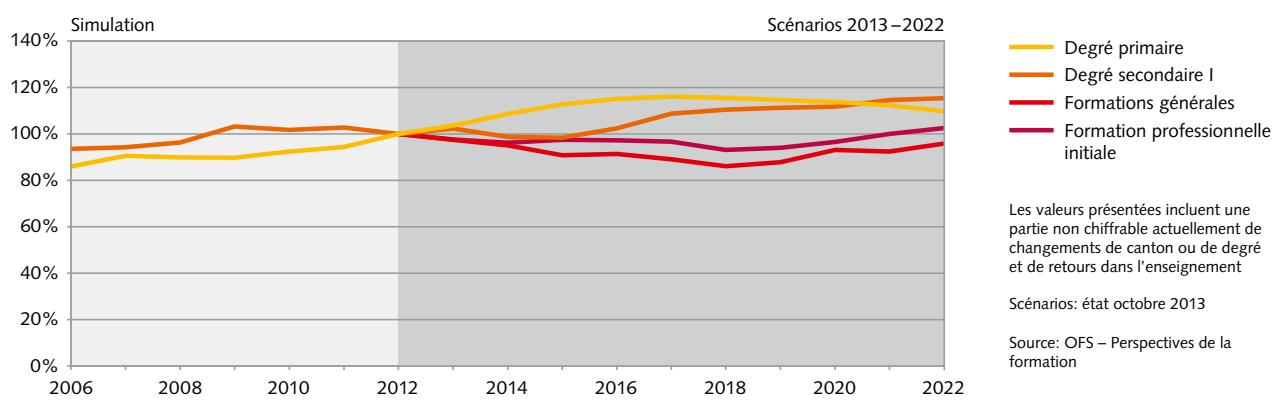
Degré primaire
Degré secondaire I

Scénarios: état octobre 2013

Source: OFS – Perspectives de la formation

Evolution du besoin en nouveaux enseignants (Scénario de référence, 2012 = 100%)

G 5.2



Degré primaire
Degré secondaire I
Formations générales
Formation professionnelle initiale

Les valeurs présentées incluent une partie non chiffrable actuellement de changements de canton ou de degré et de retours dans l'enseignement

Scénarios: état octobre 2013

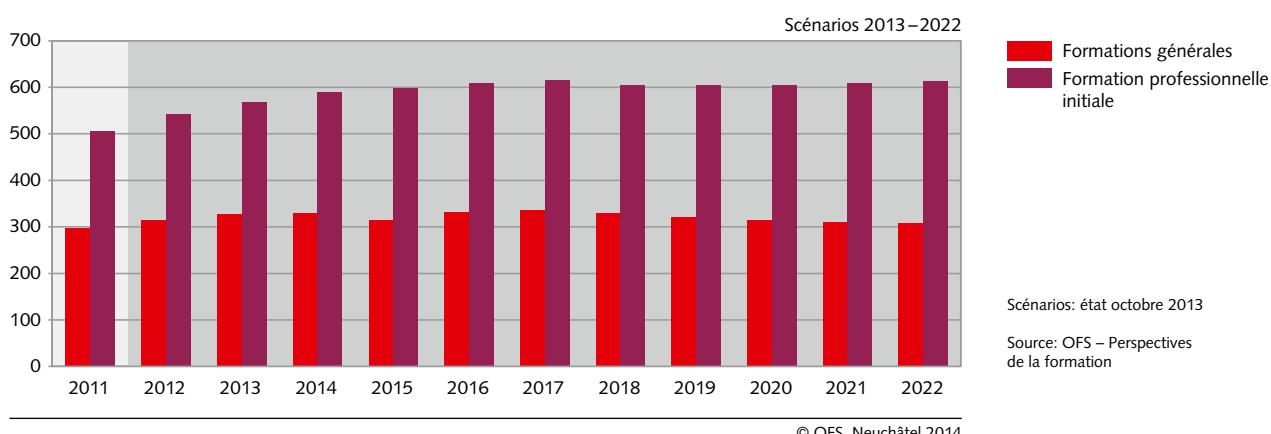
Source: OFS – Perspectives de la formation

Dans le degré primaire, la reprise démographique conjuguée à la hausse des départs à la retraite pourraient entraîner une hausse continue du recrutement nécessaire de nouveaux enseignants jusqu'en 2017. Dans le degré secondaire I, le recrutement devrait rester globalement stable jusqu'en 2015, avant que l'évolution à la hausse du nombre d'élèves entraîne une hausse de la demande en nouveaux enseignants.

Pour la première fois, des scénarios sont calculés au niveau cantonal pour le besoin en nouveaux enseignants. On constate alors que la hausse du recrutement nécessaire concerne tous les cantons en ce qui concerne le degré primaire, avec des hausses pouvant dépasser 30% ces 5 prochaines années dans certains cantons. Dans le degré secondaire I, la moitié des cantons devrait enregistrer des baisses ces 5 prochaines années.

Degré secondaire II: évolution du nombre de départs d'enseignants/ enseignantes de plus de 55 ans (scénario de référence)

G 5.3



Degré secondaire II: stabilité au niveau des départs et du besoin en nouveaux enseignants

De manière générale, et contrairement à ce qui est attendu pour l'école obligatoire, on devrait constater, aussi bien pour les formations générales que pour la formation professionnelle initiale, une certaine stabilité du nombre de départs à la retraite et du recrutement nécessaire de nouveaux enseignants ces prochaines années. Pour la formation professionnelle initiale, les deux grandes régions qui devraient faire exception sont la Région lémanique (+35% de départs d'enseignants de plus de 55 ans entre 2012 et 2017, avec un maintien au niveau de 2017 ensuite) et le Tessin (hausse continue du nombre de départs avec un doublement entre 2012 et 2022).

Les enseignantes qui sont largement majoritaires dans l'enseignement obligatoire devraient le devenir aussi dès 2017 dans les formations générales du degré secondaire II (2012: 46%, 2022: 53%). Dans la formation professionnelle initiale, la proportion de femmes ne devrait que peu évoluer et rester proche de 40%.

Au niveau du recrutement nécessaire, les différents modèles indiquent, en l'absence de changement structurel, une stabilité au niveau actuel dans la plupart des régions.

Des incertitudes analysées systématiquement

Diverses sources d'incertitude affectent ces scénarios. Pour contrôler leur qualité, les écarts entre les projections des années antérieures et les effectifs relevés chaque année sont analysés et diffusés systématiquement²¹. Certaines limitations de la qualité du relevé des enseignants ont pour conséquence d'empêcher actuellement une comparaison ex post entre les résultats des scénarios pour les besoins en nouveaux enseignants de l'école obligatoire et les chiffres constatés. On observe cependant, après plusieurs années, une bonne adéquation entre les distributions par âge projetées et les distributions par âge mesurées.

²¹ www.bfs.admin.ch → Thèmes → 15 – Education, science → Scénarios pour le système de formation → Analyses → Ecole obligatoire: enseignants → Hypothèses et incertitudes

6 Comparaisons internationales

Le présent chapitre compare le corps enseignant en activité dans les écoles suisses avec celui des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les indicateurs présentés portent sur la répartition des enseignants par classe d'âge et par sexe selon le degré de formation.

Les données utilisées pour les comparaisons internationales sont extraites de la publication «Regards sur l'éducation 2013» de l'OCDE et portent sur l'année scolaire 2010/11. Pour assurer une meilleure lisibilité, une sélection a été opérée parmi les pays comparés. Celle-ci comprend – pour autant que les données concernées soient disponibles pour ces pays – l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche, la Finlande, la Suède, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Japon, la Corée du Sud, le Canada et les Etats-Unis. Cette sélection a été établie sur la base de l'importance régionale (pays voisins) ou de la performance des systèmes éducatifs et économiques des pays comparés.

6.1 Répartition du corps enseignant selon le sexe

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, la part des femmes dans le corps enseignant est largement tributaire du degré de formation: plus ce dernier s'élève, moins les femmes sont présentes. Atteignant un peu plus de 80% des effectifs au degré primaire, le nombre de femmes diminue graduellement pour descendre à un taux de près de 40% dans l'enseignement tertiaire.

Même si cette tendance est largement partagée au sein de l'échantillon des pays présentés dans ce chapitre, on peut tout de même constater des variations assez nettes. Ainsi, pour le primaire, si la Suisse, la France, l'Allemagne et la Suède montrent des taux similaires à la moyenne de l'OCDE (82%), l'Autriche et l'Italie la dépassent assez nettement (entre 8 et 14 points de pourcentage en plus). Quant au Canada, il présente, avec 73% de femmes dans l'enseignement primaire, le taux le plus bas de l'échantillon.

C'est avec le secondaire que la part de femmes varie le plus fortement entre les pays. Alors qu'en Italie le 78% des enseignants actifs au secondaire I sont des femmes, les Pays-Bas et la Suisse atteignent presque la parité avec un taux de femmes de 49%, respectivement 54%, et présentent ainsi les valeurs les plus basses de l'échantillon analysé. Quant à la moyenne de l'OCDE, elle se situe à 68%. La situation du secondaire II se révèle similaire à celle du secondaire I bien que le pourcentage de femmes y soit clairement plus bas dans la plupart des pays sélectionnés (exceptions: Pays-Bas, Canada et Royaume-Uni). Ici aussi, la Suisse présente le taux de femmes le plus bas de l'échantillon avec 40% des effectifs alors que le Canada atteint la valeur la plus haute (73%), la moyenne de l'OCDE s'établissant à 57%.

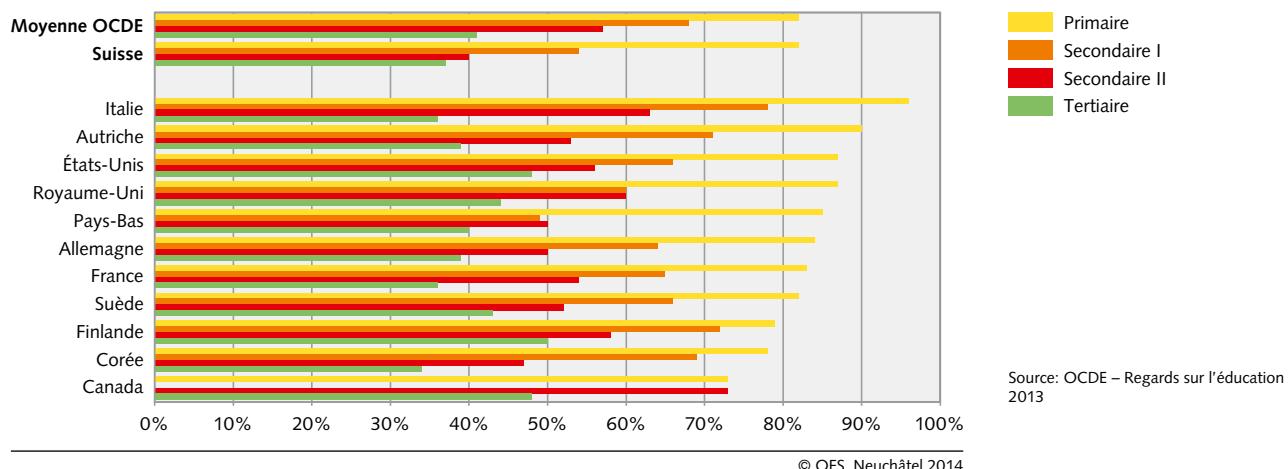
Le passage au tertiaire marque pour les femmes la perte de leur majorité, leur taux s'établissant désormais à 41% des effectifs en moyenne des pays de l'OCDE. La Suisse et la plupart des autres pays de l'échantillon présentent des pourcentages inférieurs à cette valeur alors que le Canada, les Etats-Unis et la Finlande atteignent la quasi parité avec 48% de femmes dans l'enseignement pour les deux premiers pays cités et 50% pour le dernier. Si l'on regarde d'un peu plus près la répartition par sexe selon les classes d'âge pour le tertiaire, on peut noter que la part des femmes est en général plus élevée aux classes d'âge inférieures et diminue avec les classes d'âge supérieures (dès 30 ans environ). En Autriche, en Corée du Sud et en Suisse, le pourcentage de femmes est même supérieur à 50% pour les enseignants au dessous de 30 ans; en Suisse ce pourcentage s'élève même à 61%. Deux exceptions sont particulièrement frappantes: le Canada et la Finlande, où les enseignantes sont majoritaires jusqu'à la classe d'âge des 50 ans comprise.

Part de femmes selon le degré de formation en comparaison internationale,

2010/11

Personnes

G 6.1.1



6.2 Structure par âge du corps enseignant

D'une manière générale, on peut constater que l'âge du corps enseignant augmente constamment en fonction du degré de formation. Ainsi, pour la moyenne des pays de l'OCDE, si le 59% des effectifs est âgé de 40 ans et plus au primaire, ce taux passe à 61% au secondaire I et à près de 65% au secondaire II et au tertiaire. La Suisse, avec des taux de 59% pour le primaire, 61% pour le secondaire I, 71% pour le secondaire II et 75% pour le tertiaire, s'inscrit aussi dans cette tendance.

Au primaire et au secondaire I, la Suisse affiche, en comparaison internationale, une population de jeunes enseignants quasi identique à la moyenne de l'OCDE avec 15% de ses effectifs en dessous de 30 ans contre 14% pour l'OCDE alors que quatre autres pays de l'échantillon sélectionné se trouvent en-dessous de la moyenne de l'OCDE (Corée du Sud, Pays-Bas, Royaume-Uni et Etats-Unis). Quant aux tranches d'âge les plus élevées, leur proportion diffère notablement d'un pays à l'autre: le pourcentage d'enseignants au primaire et au secondaire I atteignant ou dépassant les 50 ans n'excède pas 30% dans des pays comme le Canada, la Finlande, la France ou le Royaume-Uni et est même inférieur à 20% pour la Corée du Sud. L'Allemagne et l'Italie voient à l'inverse près de la moitié de leur corps enseignant âgé de 50 ans et plus. La Suisse, avec 35% de ses effectifs dans cette classe d'âge, se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (33%).

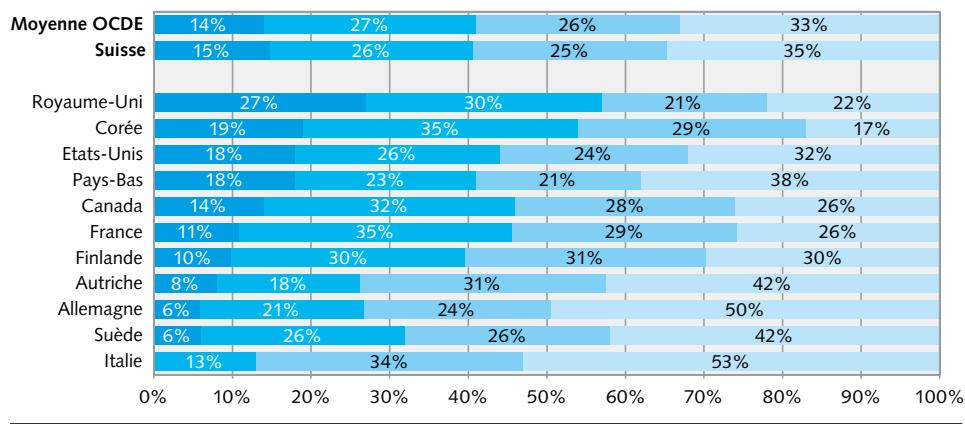
Au secondaire II, la proportion d'enseignants suisses en dessous de 30 ans se monte à 6% des effectifs et est ainsi inférieure à la moyenne de l'OCDE (9%). Il en va de même pour l'Autriche, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Italie ou la Suède. Quant aux 50 ans et plus, ils forment 39% des effectifs suisses, soit une proportion légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE (37%). A noter que la Suisse est cependant loin de pays comme l'Italie ou les Pays-Bas dont les 50 ans et plus forment plus de la moitié du corps enseignant.

La proportion des jeunes enseignants au tertiaire est plus faible que dans les autres degrés de formation, ce qui s'explique en premier lieu par le fait que leur formation est plus longue. En Suisse, 5% des enseignants ont moins de 30 ans, soit une part nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE, qui se situe à 11%. L'Allemagne (21%) et les Pays-Bas (19%) comptent une proportion particulièrement élevée de jeunes enseignants. La part de ces derniers est particulièrement faible en Italie (presque 0%), en Corée (1%) et en France (3%).

Plus de la moitié des personnes enseignant dans les hautes écoles suisses (54%) ont entre 30 et 50 ans, soit un niveau proche de la moyenne de l'OCDE (53%). Cette part varie, dans les pays considérés, entre 43% (Italie) et 57% (France, Autriche). Avec une proportion de 42% d'enseignants de plus de 50 ans, la Suisse se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'OCDE (36%). Les enseignants de plus de 50 ans sont notamment nombreux en Italie (57%) et peu nombreux en Allemagne (28%), en Autriche et aux Pays-Bas (34% dans chacun d'entre eux).

Corps enseignant du primaire et du secondaire I selon la classe d'âge en comparaison internationale, 2010/11

Personnes

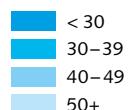
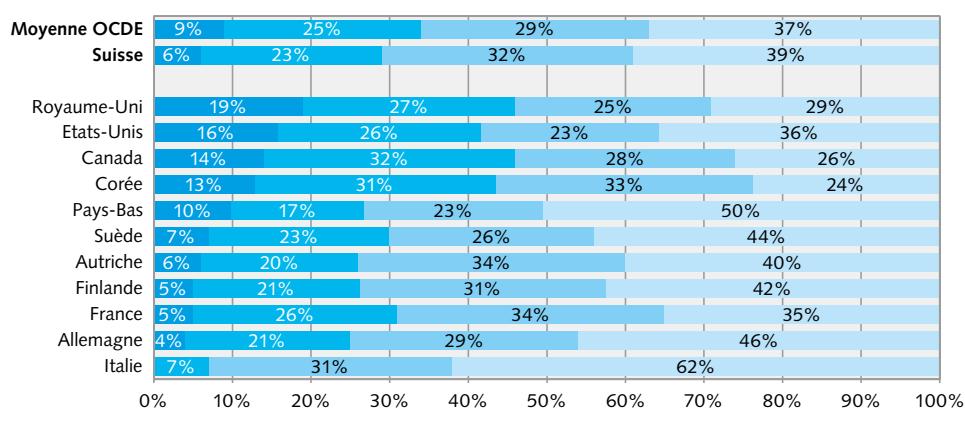
G 6.2.1

Source: OCDE – Regards sur l'éducation 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Corps enseignant du secondaire II selon la classe d'âge en comparaison internationale, 2010/11

Personnes

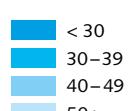
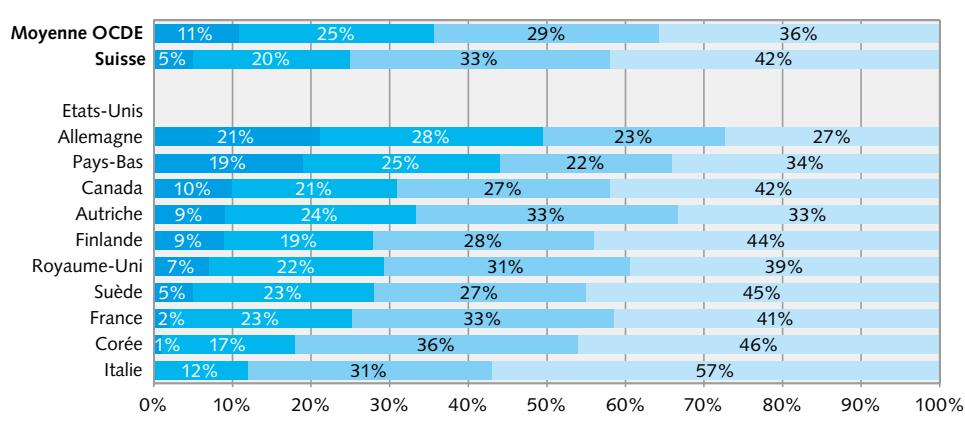
G 6.2.2

Source: OCDE – Regards sur l'éducation 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Corps enseignant du tertiaire selon la classe d'âge en comparaison internationale, 2010/11

Personnes

G 6.2.3

Source: OCDE – Regards sur l'éducation 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

7 Définitions

Les définitions détaillées sont à disposition sur le portail de la statistique suisse. www.statistique.ch → Thèmes → 15 – Education, science → Bases statistiques → Définitions

Catégories de personnel – scolarité obligatoire, secondaire II et écoles supérieures

Personnel enseignant

Le personnel enseignant comprend le personnel qualifié directement chargé de l'enseignement des élèves et étudiants. Les thérapeutes (exemples: logopédistes, psychomotriciens), les stagiaires, les assistants sans charge d'enseignement et les remplaçants n'occupant pas un poste vacant ne font pas partie de cette catégorie.

Personnel de direction

Le personnel de direction comprend tous les professionnels responsables de la gestion de l'école. Les réceptionnistes, secrétaires, employés de bureau et le personnel chargé des tâches administratives de l'école ne font pas partie de cette catégorie.

Catégorie de personnel – hautes écoles

Le SIUS définit les catégories de personnel suivantes:

- Professeurs
- Autres enseignants
- Assistants et collaborateurs scientifiques
- Personnel administratif et technique

Le corps enseignant comprend les deux premières catégories, à savoir les professeurs et les autres enseignants.

CITE (Classification internationale type de l'éducation)

La classification internationale type de l'éducation a été développée par l'Unesco pour classer et caractériser les types de formation. Elle regroupe en 8 groupes de domaines subdivisés en 23 domaines les différents

domaines de formation domestiques de chaque pays. La classification actuelle CITE-97 est actuellement retraitée et sera remplacée par CITE 2011.

Classification de la statistique suisse de l'éducation

Afin de rendre comparables les offres de formation partiellement différentes entre les cantons, l'OFS a développé la classification suisse de la formation, divisée par les degrés de formation. La classification suisse est compatible avec ISCED et par là permet également une comparaison internationale des systèmes de formation. Le schéma «Le système d'enseignement suisse» de l'Introduction offre une représentation simplifiée de la classification suisse de la formation avec les niveaux CITE 0 à 6, et les années HarmoS de 1 à 11.

Voir également www.bfs.admin.ch → Infothèque → Nomenclatures → Paysage suisse de la formation → Fiche signalétique

Degré de formation

Etape du programme d'enseignement normal portant sur plusieurs années scolaires. Articulation utilisée sur le plan suisse et international: degrés préscolaire, primaire, secondaire I, secondaire II et tertiaire. Les degrés préscolaire, primaire et secondaire I sont réglés dans le concordat HarmoS.

Degré primaire

Le degré primaire inclut 5 à 6 années de la scolarité obligatoire. Les enfants y sont admis lorsqu'ils ont entre 5 et 7 ans. La fréquentation du degré primaire est obligatoire et gratuite pour tous les enfants.

Degré secondaire I

Le degré secondaire I fait suite au degré primaire et s'achève avec la fin de la scolarité obligatoire. Dans la plupart des cantons, il commence lorsque les enfants atteignent leur 7^e année, respectivement 9^e année selon HarmoS (dans leur 13^e année environ) et dure 3 ans.

Degré secondaire II

Le degré secondaire II offre une formation après l'école obligatoire. Il commence 9 ans environ après le début du degré primaire (lorsque les élèves sont dans leur 16^e année) et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Les formations durent en général de 2 à 4 ans et s'achèvent par l'obtention d'un certificat de maturité, d'un diplôme, d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). A l'exception de l'AFP, les diplômes et certificats du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire. Une AFP donne accès à une formation professionnelle initiale avec CFC d'une durée de 3 à 4 ans.

Degré tertiaire

En Suisse le degré tertiaire est séparé en deux domaines: celui de la formation professionnelle supérieure et celui des hautes écoles.

Ecole

Voir Institution de formation

Ecole enfantine

Voir Préscolarité

Ecole supérieure (ES)

Les écoles supérieures (ES) offrent des formations du degré tertiaire B (formation professionnelle supérieure). Celles-ci débouchent sur l'obtention d'un diplôme reconnu sur le plan fédéral portant la mention «ES». Sont reconnus aussi bien les voies d'études que les diplômes.

Enseignement

Communication directe organisée visant la transmission des connaissances. L'enseignement se distingue d'autres activités telles que la thérapie par le fait qu'il correspond à l'offre normale des écoles indiquées dans les programmes, horaires, certificats, etc.

Equivalents plein temps

Les équivalents plein temps résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'emplois ou d'heures de travail) en emplois à plein temps. Pour la scolarité obligatoire, le secondaire II et les écoles supérieures, les équivalents plein temps correspondent aux postes complets tels qu'ils sont définis dans chaque canton pour chaque degré de formation. Pour les hautes écoles, les équivalents plein temps se définissent comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps. Un équivalent plein-temps correspond à un poste de travail occupé à 100% (ex. un poste à 50% correspond à 0,5 équivalent plein-temps).

Etudes postgrades

Etudes définies comme supplémentaires ou complémentaires qui s'ajoutent à une formation terminée et fait référence à une durée minimale. Elles peuvent s'accomplir immédiatement après les études ou quelques années plus tard. Elle peuvent se faire en cours d'emploi ou à plein temps. Ces formations supplémentaires ou complémentaires sont proposées par les écoles supérieures, les hautes écoles, mais aussi par des écoles de cadres privées.

Etudiants (SIUS)

Selon le SIUS, toute personne immatriculée dans une haute école suisse (université, haute école spécialisée et haute école pédagogique) au semestre d'automne de l'année universitaire considérée est un étudiant.

Formations générales du secondaire II*Ecole préparant à la maturité gymnasiale*

Les conditions d'admission dans les écoles préparant à la maturité gymnasiale sont identiques au sein d'un même canton. L'obtention de la maturité gymnasiale autorise son titulaire à entrer dans une haute école universitaire

(HEU) et est une condition d'accès à une haute école pédagogique (HEP). Selon le Règlement de Reconnaissance des Maturités (RRM), l'enseignement se base sur neuf disciplines à savoir sept disciplines fondamentales, une option spécifique et une option complémentaire.

Ecoles de culture générale et préparant à la maturité spécialisée

Les écoles de culture générale (ECG) proposent, avec les écoles préparant à la maturité, des formations de culture générale du degré secondaire II. Elles préparent aux formations professionnelles supérieures (écoles supérieures, hautes écoles spécialisées) dans les domaines de la santé, le travail social, la pédagogie, la communication et l'information (linguistique appliquée), les arts appliqués et les arts visuels, la musique et le théâtre ainsi que la psychologie appliquée. La durée de la formation aux écoles de culture générale dure trois ans jusqu'à l'obtention du premier titre (diplômes des ECG). Une quatrième année permet d'obtenir une maturité spécialisée.

Formation professionnelle initiale

La formation professionnelle repose majoritairement sur le système dual. La formation pratique s'acquiert au sein d'une entreprise et la formation théorique dans une école professionnelle. Cette dernière a lieu généralement durant un jour à un jour et demi par semaine. A cela s'ajoutent, dans certaines professions, des cours spéciaux obligatoires organisés par les associations professionnelles. La formation professionnelle initiale duale fait l'objet d'un contrat signé par la personne apprenante (apprenti/e) et l'entreprise. La formation professionnelle initiale est également offerte sous forme de formation à plein temps avec un stage intégré ou accompli à la fin de la formation (écoles de métiers, écoles supérieures de commerce et écoles supérieures d'informatique). La formation dure trois à quatre ans et se termine par un certificat fédéral de capacité (CFC). La formation de deux ans mène à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Formation professionnelle supérieure

Les formations professionnelles du degré tertiaire sont accessibles aux étudiants qui ont achevé une formation professionnelle initiale de plusieurs années du degré secondaire II ou par une formation équivalente. Les programmes sont orientés sur la profession, ils couvrent plusieurs disciplines et durent au moins un an. Les titulaires d'un diplôme d'une école supérieure (ES) reconnue, d'un brevet ou d'un diplôme fédéral sont aptes à assumer des fonctions techniques et dirigeantes à un niveau de cadre moyen. Les formations sont fortement axées sur la pratique.

Formations professionnelles supérieures non réglementées au niveau fédéral

Ce groupe englobe toutes les formations professionnelles supérieures qui ne sont pas réglementées par une loi fédérale et qui ne confèrent pas un titre reconnu au niveau fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral ou diplôme ES).

HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) est un nouveau concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau national la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglemente déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire. Les cantons prennent individuellement la décision d'adhérer au concordat.

Hautes écoles

Le système suisse des hautes écoles comprend d'une part les hautes écoles universitaires (universités cantonales HEU, écoles polytechniques fédérales EPF et institutions universitaires IU), les hautes écoles spécialisées HES et les hautes écoles pédagogiques HEP.

Hautes écoles pédagogiques (HEP)

Les hautes écoles pédagogiques (HEP) englobent les institutions suivantes:

HfH	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich
HEP-BEJUNE Haute école pédagogique BEJUNE	

HEP Vaud	Haute école pédagogique du canton de Vaud	BFH	Berner Fachhochschule
HEP VS	Haute école pédagogique du Valais	HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
HEP FR	Haute école pédagogique Fribourg	FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
PH Bern	Pädagogische Hochschule Bern	FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
PH LU	Pädagogische Hochschule Luzern	SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
PH SZ	Pädagogische Hochschule Schwyz	FHO	Fachhochschule Ostschweiz
PH ZG	Pädagogische Hochschule Zug	ZFH	Zürcher Fachhochschule
PHTG	Pädagogische Hochschule Thurgau	KAL FH	Kalaidos Fachhochschule
PHSH	Pädagogische Hochschule Schaffhausen	LRG HES	Les Roches-Gruyère
PHGR	Pädagogische Hochschule Graubünden		
PHSG	Pädagogische Hochschule des Kantons St. Gallen		
PH FHNW	Pädagogische Hochschule der Fachhochschule Nordwestschweiz		
PH Zürich	Pädagogische Hochschule Zürich		
SHLR	Schweizer Hochschule für Logopädie Rorschach		
SUPSI-DFA	Dipartimento formazione e apprendimento – Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana		
EHB-IFFP-	Eidgenössisches Hochschulinstitut		
IUFFP	für Berufsbildung		

Trois HEP sont intégrées dans une HES, notamment la PH FHNW, SUPSI-DFA et PH Zürich.

Le domaine de la Formation des enseignants des hautes écoles pédagogiques regroupe les filières d'études suivantes:

- Niveau préscolaire et primaire
- Niveau secondaire I
- Niveau secondaire I et II ensemble
- Niveau secondaire II (écoles de maturité)
- Niveau secondaire II (formation professionnelle)
- Formation professionnelle en général
- Logopédie
- Psychomotricité
- Pédagogie curative
- Didactique des disciplines

Haute école spécialisée (HES)

Les écoles mentionnées ci-dessous sont considérées comme hautes écoles spécialisées, y compris les hautes écoles pédagogiques, dans le cadre du Système d'information universitaire suisse (SIUS).

BFH	Berner Fachhochschule
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
ZFH	Zürcher Fachhochschule
KAL FH	Kalaidos Fachhochschule
LRG HES	Les Roches-Gruyère

Les filières d'études sont regroupées selon les divers domaines suivants:

- Architecture, construction et planification
- Technique et IT
- Chimie et life sciences
- Agronomie et économie forestières
- Economie et services
- Design
- Musique, arts de la scène et autres arts
- Linguistique appliquée
- Travail social
- Psychologie appliquée
- Santé

Haute école universitaire (HEU)

Le Système d'information universitaire suisse (SIUS) considère comme hautes écoles universitaires les dix universités cantonales:

BS	Université de Bâle
BE	Université de Berne
FR	Université de Fribourg
GE	Université de Genève
LS	Université de Lausanne
LU	Université de Lucerne
NE	Université de Neuchâtel
SG	Université de St-Gall
UZH	Université de Zürich
USI	Università della Svizzera italiana

les deux écoles polytechniques fédérales:

EPFL Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ Eidgenössische Technische Hochschule Zürich,

ainsi que les autres institutions universitaires (aut. IU):

FS-CH Fernstudien Schweiz Brig
IUKB Institut universitaire Kurt Bösch

Les filières d'études sont regroupées selon les divers domaines suivants:

- 1 Sciences humaines et sociales
 - 1.1 Théologie
 - 1.2 Langues et littérature
 - 1.3 Sciences historiques et cultures
 - 1.4 Sciences sociales
 - 1.5 Sciences humaines et sociales pluridisciplinaires et autres
- 2 Sciences économiques
- 3 Droit
- 4 Sciences exactes et naturelles
 - 4.1 Sciences exactes
 - 4.2 Sciences naturelles
 - 4.3 Sciences exactes et naturelles pluridisciplinaires et autres
- 5 Médecine et pharmacie
 - 5.1 Médecine humaine
 - 5.2 Médecine dentaire
 - 5.3 Médecine vétérinaire
 - 5.4 Pharmacie
 - 5.5 Médecine et pharmacie pluridisciplinaires et autres
- 6 Sciences techniques
 - 6.1 Sciences de la construction et mensuration
 - 6.2 Génies mécanique et électrique
 - 6.3 Agriculture et sylviculture
 - 6.4 Sciences techniques pluridisciplinaires et autres
- 7 Interdisciplinaire et autre

Institution de formation

Une institution de formation emploie des enseignants titularisés et accueille en permanence une population d'élèves. Elle est fondée en vertu d'une loi communale, cantonale ou fédérale, a un mandat explicite de formation et le met en œuvre. Une telle institution est placée sous la responsabilité soit des pouvoirs publics (Confédération, canton, commune), soit d'un autre organisme public, soit d'un organisme privé. Toutes les institutions de formation font partie du Registre des Entreprises et des établissements (REE).

Les institutions de formation peuvent être des écoles enfantines, des écoles pour la scolarité obligatoire, pour le degré secondaire II et pour les hautes écoles.

Moyenne arithmétique

La moyenne arithmétique, également appelée moyenne, correspond à la somme des valeurs observées divisée par leur nombre.

En notation mathématique, la valeur moyenne d'un nombre n de valeurs $x_1, x_2 \dots x_n$ est définie telle que $x = (x_1 + x_2 + \dots + x_n)/n$.

A la différence d'une autre mesure de tendance centrale fréquemment utilisée, la médiane (voir définition), la moyenne arithmétique est fortement influencée par les valeurs extrêmes. Lorsque les valeurs sont distribuées de manière symétrique, la moyenne arithmétique coïncide avec la médiane. Lorsque la distribution est asymétrique (dans le cas des revenus p. ex.), la moyenne arithmétique dépasse la médiane si les valeurs extrêmes sont élevées et se situe en dessous de la médiane si les valeurs extrêmes sont basses. Plus l'asymétrie est marquée, plus la différence est grande entre la moyenne arithmétique et la médiane. Ainsi, le recours à la moyenne arithmétique n'est pertinent que si la distribution est à peu près symétrique.

Nationalité

Les Suisses et les étrangers sont définis selon leur nationalité. Sont considérés comme Suisses les personnes ayant la nationalité suisse ainsi que les binationaux. Les personnes étrangères ou apatrides sont dans la catégorie des étrangers.

Personnes à plein temps

Toute personne employée dont le taux d'occupation est de 90% ou plus.

Préscolarité

Le degré préscolaire correspond aux premières années de l'instruction publique, avant l'entrée dans le niveau primaire (école enfantine ou cycle élémentaire). Selon le Concordat HarmoS, la préscolarité fait partie de l'école obligatoire et commence à 4 ans.

Programme d'enseignement spécial

Le programme d'enseignement spécial s'adresse à des élèves du degré primaire et du degré secondaire I qui ne sont pas capables de suivre le programme normal.

Réforme de Bologne

La création d'un espace européen de l'enseignement supérieur dans lequel les systèmes d'enseignement et les diplômes soient harmonisés: tel est le but de la Déclaration de Bologne qui a été signée, en juin 1999, par les ministres européens en charge de l'éducation. Aussi les hautes écoles universitaires remplacent-elles progressivement les traditionnelles études de diplôme ou de licence par une formation à deux cycles, le bachelor et le master, le diplôme de master étant l'équivalent de la licence ou du diplôme.

Scolarité obligatoire

Traditionnellement l'école obligatoire comprend le degré primaire et secondaire I. Depuis l'introduction du concordat HarmoS (voir HarmoS) elle inclut également le préscolaire dans tous les cantons HarmoS. La statistique suisse se base sur la définition HarmoS regroupant le préscolaire, le primaire et le secondaire I.

Statut de l'école

Définition générale pour la forme de l'autorité juridique et/ou financière dont relève l'école: publique, privée subventionnée, privée non subventionnée.

Système d'information universitaire suisse (SIUS)

L'introduction du Système d'information universitaire suisse (SIUS) a eu lieu dans les années 70. Cette institution dans laquelle collaborent des personnes représentant les hautes écoles (HEU, HES et HEP), les cantons universitaires et la Confédération a pour but d'établir des statistiques relatives aux hautes écoles pour l'ensemble de la Suisse. L'organe de réalisation est la division Population et formation de l'OFS.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement, ou nombre d'élèves par enseignant plein temps, est obtenu par division du nombre d'élèves en équivalents plein temps d'un degré de formation et d'un type d'école donné par le nombre d'enseignants, également en équivalents plein temps, du même degré et du même type d'école. Les équivalents plein

temps des enseignants correspondent aux postes complets tels qu'ils sont définis dans chaque canton et pour chaque degré de formation. Les volumes d'activité des personnes à temps partiel sont convertis en équivalents plein temps selon l'exemple suivant: une personne travaillant à 50% est égale à 0,5 équivalent plein temps.

8 Liste des abréviations

		Liste des cantons	
AIHES	Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées	ZH	Zurich
AIU	Accord intercantonal universitaire	BE	Berne
CAS	Certificate of Advanced Studies	LU	Lucerne
CDF	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique	UR	Uri
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation	SZ	Schwyz
DAS	Diploma of Advanced Studies	OW	Obwald
ECTS	European Credit Transfer System (crédits)	NW	Nidwald
EPF	Ecole polytechnique fédérale	GL	Glaris
EPT	Equivalent plein temps	ZG	Zoug
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne	FR	Fribourg
FNS	Fonds national suisse	SO	Soleure
HE	Haute école	BS	Bâle-Ville
HES	Haute école spécialisée	BL	Bâle-Campagne
HEP	Haute école pédagogique	SH	Schaffhouse
HEU	Haute école universitaire	AR	Appenzell Rh.-E.
ISCED	International Standard Classification of Education	AI	Appenzell Rh.-I.
LAHE	Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination	SG	Saint-Gall
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités	GR	Grisons
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées	AG	Argovie
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle	TG	Thurgovie
LSF	Loi sur la statistique fédérale	TI	Tessin
MAS	Master of Advanced Studies	VD	Vaud
NAVS13	Numéro AVS à 13 chiffres	VS	Valais
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	NE	Neuchâtel
OFS	Office fédéral de la statistique	GE	Genève
PIB	Produit intérieur brut	JU	Jura
SDL	Statistique des élèves	CH	Suisse
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation		
SIUS	Système d'information universitaire suisse		
SPAO	Statistique de la population active occupée		
SPE	Statistique du personnel des écoles		
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture		
UOE	UNESCO, OECD, Eurostat		

Liste des hautes écoles universitaires

BS	Universität Basel
BE	Universität Bern
FR	Université de Fribourg
GE	Université de Genève
LS	Université de Lausanne
LU	Universität Luzern
NE	Université de Neuchâtel
SG	Universität St. Gallen
UZH	Universität Zürich
USI	Università della Svizzera italiana
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische technische Hochschule Zürich
Aut IU	Autres institutions universitaires (Institut universitaire Kurt Bösch, Formation universitaire à distance, Suisse)

Liste des hautes écoles spécialisées

BFH	Berner Fachhochschule
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
FHZ	Fachhochschule Zentralschweiz
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
FHO	Fachhochschule Ostschweiz
ZFH	Zürcher Fachhochschule
Kal FH	Kalaidos Fachhochschule
HES LRG	Haute école spécialisée Les Roches-Gruyère

Liste des hautes écoles pédagogiques

PH FHNW	Pädagogische Hochschule Fachhochschule Nordwestschweiz
SUPSI-DFA	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana – Dipartimento formazione e apprendimento
HfH	Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich
PH Zürich	Pädagogische Hochschule Zürich
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique-BEJUNE
HEP Vaud	Haute école pédagogique du canton de Vaud
HEP VS	Haute école pédagogique du Valais
HEP FR	Pädagogische Hochschule Freiburg
PHBern	Pädagogische Hochschule Bern
PH LU	Pädagogische Hochschule Luzern
PH SZ	Pädagogische Hochschule Schwyz
PH ZG	Pädagogische Hochschule Zug
SHLR	Schweizerische Hochschule für Logopädie Rorschach
PHTG	Pädagogische Hochschule Thurgau
PHSH	Pädagogische Hochschule Schaffhausen
PHGR	Pädagogische Hochschule Graubünden
PHSG	Pädagogische Hochschule St. Gallen
EHB-IFFP-IUFFP	Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung

Annexe

T1 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le sexe, en 2011/12 – personnes, écoles publiques

Canton	Préscolarité/cycle élémentaire			Préscolarité/cycle élémentaire et degré primaire (mixte)			Dégré primaire			Dégres primaire et secondaire I (mixte)			Dégré secondaire I			Dégré secondaire I et II (mixte)		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	10 904	108	10 796	3 613	391	3 222	37 902	6 822	31 080	4 110	1 206	2 904	27 606	12 899	14 707	6 107	3 465	2 642
Zurich	1 634	16	1 618	182	5	177	6 051	1 162	4 889	86	3	83	2 783	1 372	1 411	2 321	1 192	1 129
Berne	1 535	7	1 528	195	4	191	5 503	921	4 582	961	344	617	2 989	1 521	1 468	581	354	227
Lucerne	461	3	458	152	10	142	2 527	396	2 131	197	32	165	1 263	616	647	665	396	269
Uri	44	1	43	29	4	25	199	61	138	28	5	23	130	78	52	33	19	14
Schwyz	188	2	186	13	0	13	854	227	627	7	1	6	458	257	201	144	90	54
Obwald	48	1	47	8	0	8	256	47	209	27	5	22	132	68	64	40	30	10
Nidwald	54	1	53	36	5	31	274	51	223	27	7	20	123	64	59	73	44	29
Glaris	64	0	64	4	0	4	232	51	181	3	0	3	124	60	64	37	19	18
Zoug	184	2	182	30	1	29	779	149	630	45	5	40	366	177	189	182	113	69
Fribourg	414	0	414	44	1	43	1 832	301	1 531	9	0	9	1 194	487	707	62	35	27
Soleure	343	1	342	15	1	14	1 075	241	834	564	34	530	731	335	396	206	122	84
Bâle-Ville	333	23	310	5	0	5	683	112	571	8	1	7	978	426	552	32	21	11
Bâle-Campagne	507	3	504	27	1	26	1 181	236	945	17	3	14	1 233	591	642	19	15	4
Schaffhouse	124	2	122	5	0	5	538	74	464	43	9	34	256	133	123	85	50	35
Appenzell Rh.-E.	72	1	71	24	2	22	363	68	295	22	6	16	211	104	107	85	49	36
Appenzell Rh.-I.	27	1	26	-	-	-	107	25	82	3	0	3	66	41	25	-	-	-
Saint-Gall	791	8	783	59	2	57	2 941	548	2 393	74	15	59	1 715	867	848	356	230	126
Grisons	277	1	276	14	0	14	1 031	287	744	77	15	62	597	327	270	64	37	27
Argovie	1 185	8	1 177	99	2	97	3 190	437	2 753	1 257	502	755	3 032	1 334	1 698	42	21	21
Thurgovie	361	1	360	18	0	18	1 490	264	1 226	29	5	24	847	439	408	275	169	106
Tessin	490	7	483	2	0	2	1 296	381	915	33	21	12	1 355	574	781	32	20	12
Vaud	1 050	14	1 036	199	7	192	2 448	131	2 317	241	44	197	3 650	1 534	2 116	200	96	104
Valais	401	2	399	59	3	56	1 742	431	1 311	43	11	32	1 071	527	544	429	263	166
Neuchâtel	222	3	219	17	0	17	869	119	750	291	137	154	404	165	239	18	9	9
Genève	-	-	-	2 342	342	2 000	1	1	0	-	-	-	1 625	669	956	118	66	52
Jura	95	0	95	35	1	34	440	101	339	18	1	17	273	133	140	8	5	3

Source: OFS – SPE

Données utilisées dans les graphiques G3.1.1, G3.1.2, G4.1.1.1

T1 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le sexe, en 2011/12 – personnes, écoles publiques (fin)

Canton	Degré secondaire II: formations générales			Degré secondaire II: formation professionnelle initiale ¹)			Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)			Degré tertiaire: écoles supérieures			Total de tous les degrés de formation		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	6 779	3 667	3 112	14 930	9 147	5 783	937	650	287	1 149	691	458	114 037	39 046	74 991
Zurich	2	2	0	2 339	1 394	945	240	145	95	6	0	6	15 644	5 291	10 353
Berne	616	339	277	1 986	1 304	682	30	24	6	157	113	44	14 553	4 931	9 622
Lucerne	109	56	53	612	421	191	-	-	-	92	65	27	6 078	1 995	4 083
Uri	13	10	3	59	36	23	-	-	-	-	-	-	535	214	321
Schwyz	-	-	-	188	123	65	-	-	-	-	-	-	1 852	700	1 152
Obwald	4	3	1	53	31	22	-	-	-	-	-	-	568	185	383
Nidwald	-	-	-	49	29	20	-	-	-	-	-	-	636	201	435
Glaris	21	17	4	85	52	33	7	1	6	-	-	-	577	200	377
Zoug	67	32	35	245	151	94	3	3	0	19	14	5	1 920	647	1 273
Fribourg	429	223	206	598	371	227	-	-	-	-	-	-	... ²	... ²	... ²
Soleure	120	64	56	350	225	125	-	-	-	18	6	12	3 422	1 029	2 393
Bâle-Ville	336	165	171	583	315	268	14	11	3	13	12	1	2 985	1 086	1 899
Bâle-Campagne	643	355	288	261	185	76	7	7	0	41	11	30	3 936	1 407	2 529
Schaffhouse	34	20	14	147	89	58	10	7	3	17	13	4	1 259	397	862
Appenzell Rh.-E.	4	1	3	67	43	24	-	-	-	-	-	-	848	274	574
Appenzell Rh.-I.	31	17	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	234	84	150
Saint-Gall	152	100	52	1 000	619	381	39	31	8	217	162	55	7 344	2 582	4 762
Grisons	69	47	22	334	226	108	17	12	5	15	6	9	2 495	958	1 537
Argovie	571	312	259	1 120	710	410	5	4	1	187	119	68	10 688	3 449	7 239
Thurgovie	97	53	44	413	263	150	-	-	-	29	5	24	3 559	1 199	2 360
Tessin	520	320	200	942	525	417	71	47	24	180	97	83	4 921	1 992	2 929
Vaud	1 205	655	550	1 189	681	508	173	124	49	32	22	10	10 387	3 308	7 079
Valais	96	44	52	583	422	161	29	10	19	18	5	13	4 471	1 718	2 753
Neuchâtel	280	160	120	582	369	213	85	60	25	41	17	24	2 809	1 039	1 770
Genève	1 263	602	661	921	421	500	180	140	40	58	16	42	6 508	2 257	4 251
Jura	97	70	27	224	142	82	27	24	3	9	8	1	1 226	485	741

Source: OFS – SPE

¹ Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles type II et les formations complémentaires du secondaire II² Données incomplètes

T2 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la classe d'âge, en 2011/12 – personnes, écoles publiques

Canton	Préscolarité/cycle élémentaire						Préscolarité/cycle élémentaire et degré primaire (mixte)						Degré primaire					
	Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+	Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+	Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+
Total	10 904	2 058	2 984	2 764	2 631	467	3 613	672	1 064	878	890	109	37 902	6 473	9 253	8 806	11 162	2 208
Zurich	1 634	390	384	359	395	106	182	48	43	41	40	10	6 051	1 322	1 389	1 251	1 693	396
Berne	1 535	248	402	425	384	76	195	52	48	50	43	2	5 503	759	1 240	1 355	1 758	391
Lucerne	461	97	142	123	82	17	152	21	39	33	57	2	2 527	496	655	597	661	118
Uri	44	17	9	12	5	1	29	4	5	6	13	1	199	30	57	51	54	7
Schwyz	188	55	48	44	30	11	13	2	5	6	0	0	854	150	238	214	211	41
Obwald	48	11	10	17	8	2	8	1	4	1	2	0	256	57	67	53	66	13
Nidwald	54	18	15	16	4	1	36	1	13	7	13	2	274	52	76	74	61	11
Glaris	64	9	16	28	9	2	4	4	0	0	0	0	232	38	46	59	79	10
Zoug	184	36	66	43	37	2	30	5	10	10	5	0	779	122	236	194	181	46
Fribourg	414	115	99	77	8	44	17	10	13	3	3	1	1 832	385	549	418	418	62
Soleure	343	57	114	82	76	14	15	5	3	3	4	0	1 075	191	300	191	333	60
Bâle-Ville	333	57	72	98	92	14	5	0	2	1	2	0	683	76	181	208	194	24
Bâle-Campagne	507	80	125	121	158	23	27	4	9	4	10	0	1 181	166	263	300	365	87
Schaffhouse	124	14	23	48	30	9	5	0	1	2	2	0	538	105	100	133	160	40
Appenzell Rh.-E.	72	14	13	19	24	2	24	9	4	4	5	2	363	56	111	78	93	25
Appenzell Rh.-I.	27	5	8	4	8	2	-	-	-	-	-	-	107	16	30	27	30	4
Saint-Gall	791	126	263	212	164	26	59	7	13	18	21	0	2 941	472	741	747	810	171
Grisons	277	56	86	75	47	13	14	2	4	4	3	1	1 031	170	247	249	293	72
Argovie	1 185	265	319	293	264	44	99	24	21	16	30	8	3 190	552	676	730	976	256
Thurgovie	361	90	93	90	76	12	18	4	9	3	1	1	1 490	301	338	354	412	85
Jessin	490	87	155	106	129	13	2	0	1	0	1	0	1 296	190	301	272	471	62
Vaud	1 050	131	305	242	326	46	199	39	42	53	56	9	2 448	340	717	589	724	78
Valais	401	58	110	127	101	5	59	39	9	6	5	0	1 742	241	394	415	647	45
Neuchâtel	222	18	61	56	72	15	17	11	4	1	0	1	869	110	225	189	288	57
Genève	-	-	-	-	-	-	-	-	2 342	362	758	568	68	1	1	0	0	0
Jura	95	4	30	25	33	3	35	11	7	10	6	1	440	76	75	58	184	47

Source: OFS – SPE

Données utilisées dans les graphiques G3.2.1, G3.2.2, G4.1.1.2

T2 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la classe d'âge, en 2011/12 – personnes, écoles publiques (suite)

Canton	Degrés primaire et secondaire I (mixte)										Degrés secondaire I et II (mixte)																	
	Total	< 30			30-39			40-49			50-59			60+			Total	< 30			30-39			40-49			50-59	
Total	4 110	344	919	1 188	1 372	287	27 606	3 478	7 704	6 601	7 905	1 918	6 107	413	1 723	1 828	1 670	1 670	473									
Zurich	86	2	12	35	30	7	2 783	359	794	615	774	241	2 321	187	671	671	598	598	194									
Berne	961	95	205	264	330	67	2 989	405	755	613	923	293	581	38	164	164	170	170	45									
Lucerne	197	18	50	57	62	10	1 263	206	322	277	346	112	665	37	174	174	220	220	47									
Uri	28	0	4	13	8	3	130	19	32	23	45	11	33	2	6	6	9	9	12	4								
Schwyz	7	1	3	1	2	0	458	79	119	101	116	43	144	3	31	31	53	53	42	15								
Obwald	27	3	5	10	8	1	132	16	35	29	38	14	40	0	13	13	17	17	8	2								
Nidwald	27	3	13	8	2	1	123	15	37	29	30	12	73	6	17	17	19	19	23	8								
Glaris	3	0	2	0	0	1	124	16	32	30	37	9	37	3	10	10	13	13	9	2								
Zoug	45	3	17	10	12	3	366	47	117	81	87	34	182	2	58	58	60	60	50	12								
Fribourg	9	1	1	4	2	1	1 194	206	383	272	303	30	62	9	28	28	13	13	11	1								
Soleure	564	43	127	159	189	46	731	97	207	168	197	62	206	18	65	65	54	54	55	14								
Bâle-Ville	8	0	0	4	4	0	978	114	234	278	295	57	32	4	8	8	6	6	13	1								
Bâle-Campagne	17	3	1	2	9	2	1 233	147	281	340	379	86	19	2	3	7	7	7	0									
Schaffhouse	43	2	8	6	24	3	256	28	73	58	74	23	85	4	21	21	29	29	21	10								
Appenzell Rh.-E.	22	1	6	4	7	4	211	48	55	48	44	16	85	1	21	21	29	29	27	7								
Appenzell Rh.-I.	3	0	0	1	2	0	66	10	14	17	15	10	-	-	-	-	-	-	-									
Saint-Gall	74	6	20	18	27	3	1 715	193	450	441	508	123	356	21	106	106	100	100	100	29								
Grisons	77	6	23	23	23	2	597	66	188	127	166	50	64	4	17	17	19	19	17	7								
Argovie	1 257	105	264	371	413	104	3 032	374	742	717	927	272	42	2	13	13	13	13	13	3								
Thurgovie	29	3	4	11	11	0	847	104	258	210	230	45	275	17	70	70	91	91	76	21								
Tessin	33	1	6	8	15	3	1 355	105	411	321	444	74	32	5	11	11	8	8	6	2								
Vaud	241	23	54	86	70	8	3 650	459	1 047	962	1 063	119	200	18	56	56	57	57	55	14								
Valais	43	4	11	14	12	2	1 071	118	323	262	313	55	429	20	109	109	131	131	142	27								
Neuchâtel	291	21	83	75	97	15	404	55	116	98	112	23	18	2	6	6	3	3	6	1								
Genève	-	-	-	-	-	-	-	-	1 625	166	584	420	371	84	118	8	41	41	40	22	7							
Jura	18	0	0	4	13	1	273	26	95	64	68	20	8	0	4	4	2	2	2	0								

Source: OFS - SPE

T2 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la classe d'âge, en 2011/12 – personnes, écoles publiques (suite)

Canton	Degré secondaire II: formations générales						Degré secondaire I: formation professionnelle initiale ¹						Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)					
	Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+	Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+	Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+
Total	6 779	370	1 792	1 958	2 099	560	14 930	844	3 212	4 785	4 849	1 240	937	33	192	326	301	85
Zurich	2	0	1	1	0	0	2 339	123	483	688	805	240	240	7	46	79	80	28
Berne	616	46	192	145	170	63	1 986	120	399	591	647	229	30	0	2	12	10	6
Lucerne	109	4	32	36	24	13	612	20	136	210	202	44	-	0	-	-	-	-
Uri	13	0	3	5	4	1	59	2	14	13	25	5	-	-	-	-	-	-
Schwyz	-	-	-	-	-	-	188	8	47	66	58	9	-	-	-	-	-	-
Obwald	4	0	1	0	2	1	53	4	7	17	22	3	-	-	-	-	-	-
Nidwald	-	-	-	-	-	-	49	2	10	15	16	6	-	-	-	-	-	-
Glaris	21	5	3	4	6	3	85	3	16	26	29	11	7	0	1	4	1	1
Zoug	67	3	21	15	22	6	245	9	42	99	72	23	3	0	0	1	2	0
Fribourg	429	24	144	135	103	23	598	67	167	192	150	22	-	-	-	-	-	-
Soleure	120	5	26	36	43	10	350	21	61	117	120	31	-	-	-	-	-	-
Bâle-Ville	336	18	92	87	108	31	583	28	83	190	226	56	14	0	3	3	5	3
Bâle-Campagne	643	34	153	198	212	46	261	16	46	94	88	17	7	0	2	2	3	0
Schaffhouse	34	1	11	11	0	0	147	6	33	44	48	16	10	0	1	5	1	3
Appenzell Rh.-E.	4	0	0	0	1	3	67	2	19	24	15	7	-	-	-	-	-	-
Appenzell Rh.-I.	31	2	8	8	10	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Gall	152	8	26	59	40	19	1 000	47	217	327	331	78	39	1	3	15	17	3
Grisons	69	2	14	25	15	13	334	23	77	104	98	32	17	2	5	6	4	0
Argovie	571	22	166	178	149	56	1 120	76	194	366	363	121	5	0	0	1	3	1
Thurgovie	97	4	18	32	33	10	413	24	83	139	125	42	-	-	-	-	-	-
Jessin	520	24	137	132	179	48	942	30	216	331	323	42	71	3	20	27	21	0
Vaud	1 205	86	342	360	354	63	1 189	77	295	401	349	67	173	5	50	63	38	17
Valais	96	2	32	31	28	3	583	24	129	203	201	26	29	1	6	11	11	0
Neuchâtel	280	6	58	87	100	29	582	48	119	183	192	40	85	3	15	26	34	7
Genève	1 263	69	286	346	452	110	921	49	260	270	280	62	180	10	33	60	62	15
Jura	97	5	26	27	33	6	224	15	59	75	64	11	27	1	5	11	9	1

Source: OFS – SPE

¹ Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles type II et les formations complémentaires du secondaire II

T2 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la classe d'âge, en 2011/12 – personnes, écoles publiques (fin)

Canton	Degré tertiaire: écoles supérieures						Total les degrés de formation						Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+	Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+
	Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+	Total	< 30	30-39	40-49	50-59	60+												
Total	1 149	21	211	453	374	90	114 037	14 706	29 054	29 587	33 253	7 437												
Zurich	6	1	1	4	0	0	15 644	2 439	3 824	3 744	4 415	1 222												
Berne	157	1	26	68	41	21	14 553	1 764	3 433	3 687	4 476	1 193												
Lucerne	92	1	19	36	29	7	6 078	900	1 569	1 589	1 650	370												
Uri	-	-	-	-	-	-	-	535	74	130	132	166	33											
Schwyz	-	-	-	-	-	-	-	1 852	298	491	485	459	119											
Obwald	-	-	-	-	-	-	-	568	92	142	144	154	36											
Nidwald	-	-	-	-	-	-	-	636	97	181	168	149	41											
Glaris	-	-	-	-	-	-	-	577	78	126	164	170	39											
Zoug	19	0	3	10	4	2	1 920	227	570	523	472	128												
Fribourg	4 582	824	1 397	1 466	1 067	148												
Soleure	18	0	2	11	3	2	3 422	437	905	821	1 020	239												
Bâle-Ville	13	1	2	5	5	0	2 985	298	677	880	944	186												
Bâle-Campagne	41	2	6	14	17	2	3 936	454	889	1 082	1 248	263												
Schaffhouse	17	0	3	5	7	2	1 259	160	274	341	378	106												
Appenzell Rh.-E.	-	-	-	-	-	-	-	848	131	229	206	216	66											
Appenzell Rh.-I.	-	-	-	-	-	-	-	234	33	60	57	65	19											
Saint-Gall	217	4	48	83	68	14	7 344	885	1 887	2 020	2 086	466												
Grisons	15	0	3	3	9	0	2 495	331	664	635	675	190												
Argovie	187	0	28	79	58	22	10 688	1 420	2 423	2 764	3 194	887												
Thurgovie	29	0	5	12	11	1	3 559	547	878	942	975	217												
Tessin	180	5	29	69	68	9	4 921	450	1 287	1 274	1 657	253												
Vaud	32	0	10	9	11	2	10 387	1 178	2 918	2 822	3 046	423												
Valais	18	1	5	7	5	0	4 471	508	1 128	1 207	1 465	163												
Neuchâtel	41	2	10	15	11	3	2 809	276	697	733	912	191												
Genève	58	3	9	18	25	3	6 508	667	1 972	1 740	1 780	349												
Jura	9	0	2	5	2	0	1 226	138	303	281	414	90												

Source: OFS – SPE

² Données incomplètes

T3 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la nationalité, en 2011/12 – personnes, écoles publiques

Canton	Préscolarité/cycle élémentaire				Préscolarité/cycle élémentaire et degré primaire (mixte)				Degré primaire				Degrés primaire et secondaire / (mixte)			
	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Sans information	Total	Suisse	Etranger	Sans information	Total	
Total	10 904	10 698	206	3 613	3 449	164	37 902	36 865	1 036	1	4 110	3 866	243	1		
Zurich	1 634	1 585	49	182	172	10	6 051	5 815	236	0	86	86	0	0	0	
Berne	1 535	1 530	5	195	193	2	5 503	5 434	68	1	961	947	13	1	1	
Lucerne	461	458	3	152	145	7	2 527	2 490	37	0	197	192	5	0	0	
Uri	44	44	0	29	29	0	199	199	0	0	28	28	0	0	0	
Schwyz	188	188	0	13	13	0	854	838	16	0	7	7	0	0	0	
Obwald	48	48	0	8	8	0	256	248	8	0	27	26	1	0	0	
Nidwald	54	53	1	36	36	0	274	271	3	0	27	27	0	0	0	
Glaris	64	64	0	4	4	0	232	228	4	0	3	3	0	0	0	
Zoug	184	183	1	30	29	1	779	768	11	0	45	44	1	0	0	
Fribourg	414	404	10	44	41	3	1 832	1 784	48	0	9	9	0	0	0	
Soleure	343	341	2	15	15	0	1 075	1 066	9	0	564	556	8	0	0	
Bâle-Ville	333	315	18	5	5	0	683	654	29	0	8	6	2	0	0	
Bâle-Campagne	507	490	17	27	27	0	1 181	1 144	37	0	17	16	1	0	0	
Schaffhouse	124	123	1	5	5	0	538	484	54	0	43	37	6	0	0	
Appenzell Rh.-E.	72	71	1	24	23	1	363	355	8	0	22	22	0	0	0	
Appenzell Rh.-I.	27	27	0	-	-	-	107	107	0	0	3	3	0	0	0	
Saint-Gall	791	772	19	59	58	1	2 941	2 864	77	0	74	67	7	0	0	
Grisons	277	272	5	14	14	0	1 031	1 020	11	0	77	76	1	0	0	
Argovie	1 185	1 157	28	99	97	2	3 190	3 002	188	0	1 257	1 093	164	0	0	
Thurgovie	361	357	4	18	18	0	1 490	1 449	41	0	29	28	1	0	0	
Tessin	490	485	5	2	2	0	1 296	1 275	21	0	33	23	10	0	0	
Vaud	1 050	1 028	22	199	188	11	2 448	2 368	80	0	241	232	9	0	0	
Valais	401	393	8	59	57	2	1 742	1 718	24	0	43	43	0	0	0	
Neuchâtel	222	216	6	17	17	0	869	851	18	0	291	277	14	0	0	
Genève	-	-	-	2 342	2 219	123	1	0	1	0	-	-	-	-	-	
Jura	95	94	1	35	34	1	440	433	7	0	18	18	0	0	0	

Source: OFS – SPE

Données utilisées dans les graphiques G3.3.1, G3.3.2, G4.1.1.3

T3 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la nationalité, en 2011/12 – personnes, écoles publiques (suite)

Canton	Degré secondaire I		Degré secondaire I et II (mixte)		Degré secondaire II: formations générales		Degré secondaire II: formation professionnelle initiale ¹⁾	
	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse
Total	27 606	25 596	2 010	6 107	5 636	471	6 779	6 179
Zurich	2 783	2 659	124	2 321	2 140	181	2	1
Berne	2 989	2 917	72	581	550	31	616	576
Lucerne	1 263	1 213	50	665	615	50	109	103
Uri	130	122	8	33	31	2	13	12
Schwyz	458	438	20	144	133	11	-	-
Obwald	132	127	5	40	37	3	4	4
Nidwald	123	118	5	73	70	3	-	-
Glaris	124	117	7	37	33	4	21	18
Zoug	366	358	8	182	167	15	67	62
Fribourg	1 194	1 127	67	62	59	3	429	390
Soleure	731	710	21	206	195	11	120	112
Bâle-Ville	978	778	200	32	26	6	336	299
Bâle-Campagne	1 233	1 097	136	19	17	2	643	568
Schaffhouse	256	202	54	85	78	7	34	29
Appenzell Rh.-E.	211	194	17	85	59	26	4	4
Appenzell Rh.-I.	66	61	5	-	-	31	27	4
Saint-Gall	1 715	1 600	115	356	326	30	152	133
Grisons	597	570	27	64	61	3	69	65
Argovie	3 032	2 693	339	42	39	3	571	521
Thurgovie	847	799	48	275	247	28	97	80
Tessin	1 355	1 213	142	32	29	3	520	473
Vaud	3 650	3 410	240	200	177	23	1 205	1 085
Valais	1 071	1 034	37	429	411	18	96	92
Neuchâtel	404	387	17	18	16	2	280	260
Genève	1 625	1 393	232	118	112	6	1 263	1 175
Jura	273	259	14	8	8	0	97	90

Source: OFS – SPE

¹⁾ Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles type II et les formations complémentaires du secondaire II

T3 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et la nationalité, en 2011/12 – personnes, écoles publiques (fin)

Canton	Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)			Degré tertiaire: écoles supérieures			Total de tous les degrés de formation			
	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Total	Suisse	Etranger	Sans information
Total	937	862	75	1 149	999	150	114 037	108 122	5 910	5
Zurich	240	220	20	6	6	0	15 644	14 864	780	0
Berne	30	29	1	157	149	8	14 553	14 248	303	2
Lucerne	-	-	-	92	72	20	6 078	5 875	203	0
Uri	-	-	-	-	-	-	535	521	14	0
Schwyz	-	-	-	-	-	-	1 852	1 788	64	0
Obwald	-	-	-	-	-	-	568	550	18	0
Nidwald	-	-	-	-	-	-	636	623	13	0
Glaris	7	4	3	-	-	-	577	552	25	0
Zoug	3	3	0	19	16	3	1 920	1 863	57	0
Fribourg	-	-	-	-	.. ²	..	4 582	4 381	201	0
Soleure	-	-	-	18	17	1	3 422	3 352	70	0
Bâle-Ville	14	13	1	13	12	1	2 985	2 606	379	0
Bâle-Campagne	7	7	0	41	28	13	3 936	3 636	300	0
Schaffhouse	10	8	2	17	13	4	1 259	1 110	149	0
Appenzell Rh.-E.	-	-	-	-	-	-	848	789	59	0
Appenzell Rh.-I.	-	-	-	-	-	-	234	225	9	0
Saint-Gall	39	39	0	217	202	15	7 344	6 981	363	0
Grisons	17	16	1	15	11	4	2 495	2 428	67	0
Argovie	5	5	0	187	165	22	10 688	9 841	846	1
Thurgovie	-	-	-	29	19	10	3 559	3 375	184	0
Jessin	71	65	6	180	147	33	4 921	4 606	315	0
Vaud	173	153	20	32	25	7	10 387	9 743	644	0
Valais	29	29	0	18	18	0	4 471	4 361	110	0
Neuchâtel	85	81	4	41	38	3	2 809	2 677	130	2
Genève	180	164	16	58	53	5	6 508	5 949	559	0
Jura	27	26	1	9	8	1	1 226	1 178	48	0

Source: OFS – SPE

² Données incomplètes

T4 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le taux d'occupation, en 2011/12 – personnes, écoles publiques

Canton	Préscolarité/cycle élémentaire				Préscolarité/cycle élémentaire et degré primaire (mixte)				Degré primaire				Degré primaire et secondaire I (mixte)			
	Total	<50%	50–89%	90%+	Total	<50%	50–89%	90%+	Total	<50%	50–89%	90%+	Total	<50%	50–89%	90%+
	Total	10 904	2 715	4 186	4 003	3 613	318	1 619	1 676	37 902	10 621	15 923	11 358	4 110	1 764	1 523
Zurich	1 634	202	570	862	182	29	147	6	6 051	1 264	2 829	1 958	86	15	43	28
Berne	1 535	466	688	381	195	45	114	36	5 503	1 814	2 675	1 014	961	264	469	228
Lucerne	461	181	156	124	152	42	81	29	2 527	822	1 001	704	197	59	84	54
Uri	44	9	12	23	29	6	15	8	199	53	75	71	28	9	14	5
Schwyz	188	59	64	65	13	6	1	6	854	265	292	297	7	4	3	0
Obwald	48	18	14	16	8	4	2	2	256	88	95	73	27	11	11	5
Nidwald	54	20	9	25	36	12	20	4	274	93	96	85	27	6	8	13
Glaris	64	20	20	24	4	0	2	2	232	68	65	99	3	1	2	0
Zoug	184	65	55	64	30	9	15	6	779	227	300	252	45	10	23	12
Fribourg	414	71	189	154	44	13	23	8	1 832	383	816	633	9	1	5	3
Soleure	343	167	175	1	15	3	11	1	1 075	291	426	358	564	313	213	38
Bâle-Ville	333	72	153	108	5	0	5	0	683	204	364	115	8	2	5	1
Bâle-Campagne	507	173	221	113	27	5	16	6	1 181	403	449	329	17	2	6	9
Schaffhouse	124	47	34	43	5	3	2	0	538	180	154	204	43	7	18	18
Appenzell Rh.-E.	72	23	23	26	24	5	15	4	363	118	137	108	22	3	11	8
Appenzell Rh.-I.	27	3	13	11	-	-	-	-	107	32	26	49	3	2	0	1
Saint-Gall	791	232	188	371	59	29	18	12	2 941	992	1 020	929	74	12	42	20
Grisons	277	66	89	122	14	2	8	4	1 031	265	332	434	77	23	30	24
Argovie	1 185	449	408	328	99	35	40	24	3 190	1 243	1 247	700	1 257	937	229	91
Thurgovie	361	108	114	139	18	4	11	3	1 490	493	461	536	29	5	15	9
Tessin	490	0	186	304	2	0	2	0	1 296	79	485	732	33	2	13	18
Vaud	1 050	158	471	421	199	39	112	48	2 448	503	1 158	787	241	34	118	89
Valais	401	68	179	154	59	6	27	26	1 742	486	721	535	43	7	22	14
Neuchâtel	222	22	107	93	17	1	7	9	869	176	456	237	291	29	130	132
Genève	-	-	-	-	2 342	17	899	1 426	1	0	0	1	-	-	-	-
Jura	95	16	48	31	35	3	26	6	440	79	243	118	18	6	9	3

Source: OFS – SPE

Données utilisées dans les graphiques G3.4.1, G3.4.2, G4.1.1.4

T4 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le taux d'occupation, en 2011/12 – personnes, écoles publiques (suite)

Canton	Degré secondaire I			Degré secondaire I et II (mixte)			Degré secondaire II : formations générales			Degré secondaire II : formation professionnelle initiale ¹						
	Total	<50%	50–89%	90%+	Total	<50%	50–89%	90%+	Total	<50%	50–89%	90%+	Total	<50%	50–89%	90%+
Total	27 606	5 753	11 337	10 516	6 107	1 319	2 859	1 929	6 779	1 624	3 292	1 863	14 930	5 811	5 338	3 781
Zurich	2 783	416	1 202	1 165	2 321	698	1 060	563	2	0	2	0	2 339	1 112	726	501
Berne	2 989	822	1 314	853	581	80	317	184	616	237	276	103	1 986	766	700	520
Lucerne	1 263	301	435	527	665	112	276	277	109	38	36	35	612	247	178	187
Uri	130	37	46	47	33	6	15	12	13	4	6	3	59	31	21	7
Schwyz	458	90	158	210	144	33	58	53	-	-	-	-	188	96	46	46
Obwald	132	38	48	46	40	5	21	14	4	3	1	0	53	22	19	12
Nidwald	123	28	38	57	73	19	41	13	-	-	-	-	49	16	25	8
Glaris	124	25	37	62	37	4	19	14	21	7	6	8	85	38	26	21
Zoug	366	90	103	173	182	26	118	38	67	33	31	3	245	88	96	61
Fribourg	1 194	263	493	438	62	1	30	31	429	82	177	170	598	202	150	246
Soleure	731	240	360	131	206	33	104	69	120	49	56	15	350	126	120	104
Bâle-Ville	978	290	516	172	32	8	21	3	336	98	188	50	583	282	212	89
Bâle-Campagne	1 233	296	481	456	19	2	9	8	643	195	299	149	261	97	82	82
Schaffhouse	256	57	67	132	85	15	38	32	34	19	12	3	147	64	31	52
Appenzell Rh.-E.	211	48	72	91	85	30	28	27	4	4	0	0	67	34	19	14
Appenzell Rh.-I.	66	13	21	32	-	-	-	-	31	8	9	14	-	-	-	-
Saint-Gall	1 715	356	613	746	356	74	189	93	152	83	59	10	1 000	459	387	154
Grisons	597	153	159	285	64	13	47	4	69	24	44	1	334	168	81	85
Argovie	3 032	772	1 189	1 071	42	2	25	15	571	170	253	148	1 120	453	389	278
Thurgovie	847	184	282	381	275	77	113	85	97	34	39	24	413	192	117	104
Jessin	1 355	332	625	398	32	0	19	13	520	104	225	191	942	325	412	205
Vaud	3 650	502	1 419	1 729	200	20	79	101	1 205	163	692	350	1 189	356	552	281
Valais	1 071	184	455	432	429	52	157	220	96	18	37	41	583	237	213	133
Neuchâtel	404	59	166	179	18	6	9	3	280	79	139	62	582	186	160	236
Genève	1 625	108	901	616	118	2	63	53	1 263	151	681	431	921	132	504	285
Jura	273	49	137	87	8	1	3	4	97	21	24	52	224	82	72	70

Source: OFS – SPE

¹ Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles type II et les formations complémentaires du secondaire II

T4 Corps enseignant selon le canton, le degré de formation et le taux d'occupation, en 2011/12 – personnes, écoles publiques (fin)

Canton	Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)			Degré tertiaire: écoles supérieures			Total de tous les degrés de formation					
	Total	< 50%	50–89%	90%+	Total	< 50%	50–89%	90%+	Total	< 50%	50–89%	90%+
	Total	248	362	327	1149 ²	710	331	108	114 037	30 883	46 770	36 384
Total	937											
Zürich	240	113	68	59	6 ³	0	4	2	15 644	3 849	6 651	5 144
Berne	30	5	13	12	157	104	45	8	14 553	4 603	6 611	3 339
Lucerne	-	-	-	-	92	81	8	3	6 078	1 883	2 255	1 940
Uri	-	-	-	-	-	-	-	-	535	155	204	176
Schwyz	-	-	-	-	-	-	-	-	1 852	553	622	677
Obwald	-	-	-	-	-	-	-	-	568	189	211	168
Nidwald	-	-	-	-	-	-	-	-	636	194	237	205
Glaris	7	1	3	3	-	-	-	-	577	164	180	233
Zoug	3	1	2	0	19	18	1	0	1 920	567	744	609
Fribourg	-	-	-	-	4 582	1 016	1 883	1 683
Soleure	-	-	-	-	18	2	13	3	3 422	1 224	1 478	720
Bâle-Ville	14	2	8	4	13	12	1	0	2 985	970	1 473	542
Bâle-Campagne	7	5	1	1	41	8	31	2	3 936	1 186	1 595	1 155
Schaffhouse	10	1	4	5	17	14	0	3	1 259	407	360	492
Appenzell Rh.-E.	-	-	-	-	-	-	-	-	848	265	305	278
Appenzell Rh.-I.	-	-	-	-	-	-	-	-	234	58	69	107
Saint-Gall	39	13	15	11	217	201	11	5	7 344	2 451	2 542	2 351
Grisons	17	7	9	1	15	-	6	9	2 495	721	805	969
Argovie	5	1	0	4	187	105	74	8	10 688	4 167	3 854	2 667
Thurgovie	-	-	-	-	29 ⁵	13	4	12	3 559	1 110	1 156	1 293
Tessin	71	20	31	20	180	84	65	31	4 921	946	2 063	1 912
Vaud	173	43	100	30	32	19	8	5	10 387	1 837	4 709	3 841
Valais	29	12	14	3	18	9	9	0	4 471	1 079	1 834	1 558
Neuchâtel	85	6	18	61	41	17	18	6	2 809	581	1 210	1 018
Genève	180	15	67	98	58	16	33	9	6 508	441	3 148	2 919
Jura	27	3	9	15	9	7	0	2	1 226	267	571	388

Source: OFS – SPE

² Taux d'occupation estimé pour 1% de l'effectif³ Taux d'occupation estimé pour 100% de l'effectif⁴ Données incomplètes⁵ Taux d'occupation estimé pour 17% de l'effectif

T5 Corps enseignant selon le degré de formation, le sexe, la classe d'âge, la nationalité et le taux d'occupation, en 2011/12 – personnes, écoles privées

	Préscolarité/ cycle élémentaire	Degré primaire et cycle élémentaire et degré primaire (mixte)	Degré primaire et secondaire I (mixte)	Degré secondaire I	Degré secondaire II: études générales et II (mixte)	Degré secondaire II: formations professionnelles initiale ²⁾	Degrés secondaires II: et tertiaires, écoles supérieures (mixte)	Degré tertiaire: écoles supérieures	Degré non défini	Total de tous les degrés de formation
Total¹	550	211	1 357	385	1 669	818	1 072	3 893	260	2 382
Sexe										2 465
Hommes	26	26	310	113	721	463	588	1 815	147	1 671
Femmes	524	185	1 047	272	948	355	484	2 078	113	1 682
Classes d'âge										
<30	145	20	179	40	206	72	86	279	17	68
30–39	171	65	383	86	474	233	272	775	46	468
40–59	123	63	364	117	443	211	302	1 145	86	857
50–59	90	52	326	108	392	217	301	1 203	76	706
60+	21	11	105	34	154	85	111	491	35	283
Nationalité										
Suisse	336	79	951	257	1 195	585	656	3 470	232	2 116
Etranger	214	132	406	128	474	233	416	423	28	266
Taux d'occupation										
<50%	83	45	398	140	683	258	463	2 166	174 ³	1 969 ⁴
50–89%	225	71	508	149	582	310	290	1 123	50 ³	318 ⁴
90%+	242	95	451	96	404	250	319	604	36 ³	95 ⁴

Source: OFS – SPE

¹ TI: données 2010/11² Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles type II et les formations complémentaires du secondaire II³ Taux d'occupation estimé pour 19% de l'effectif⁴ Taux d'occupation estimé pour 38% de l'effectif

Données utilisées dans les graphiques G4.1.1, G4.1.2, G4.1.3, G4.1.4

T6 Personnel de direction selon le degré de formation, le sexe, la classe d'âge, la nationalité et le taux d'occupation, en 2011/12 – personnes, écoles publiques

		Préscolarité/ cycle élémentaire	Degré élémentaire et degré primaire (mixte)	Degré primaire	Degrés primaire et secondaire I (mixte)	Degré secondaire I	Degré secondaire I et II (mixte)	Degré secondaire II	Degrés secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)	Degré tertiaire: écoles supérieures	Total de tous les degrés de formation
Total	256	1065	1396	165	1441	295	886	100	46	5650	
Sexe											
Hommes	124	443	729	114	995	226	692	81	35	3439	
Femmes	132	622	667	51	446	69	194	19	11	2211	
Classes d'âge											
<30	5	23	26	3	14	0	4	0	0	75	
30–39	40	191	214	40	225	20	91	7	3	831	
40–59	85	332	409	47	436	114	263	30	15	1731	
50–59	109	449	642	65	651	129	430	52	26	2553	
60+	17	70	105	10	115	32	98	11	2	460	
Nationalité											
Suisse	251	1047	1375	162	1388	289	839	99	41	5491	
Etranger	5	16	21	3	53	6	47	1	5	157	
Sans information	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	
Taux d'occupation											
<50%	131	616	607	81	740	108	371	41	19	2714	
50–89%	87	304	612	57	533	133	300	27	15	2068	
90%+	38	145	177	27	168	54	215	32	12	868	

Source: OFS – SPE

Données utilisées dans les graphiques G4.1.2.1, G4.1.2.3, G4.1.2.4

T7 Personnel de direction selon le degré de formation, le sexe, la classe d'âge, la nationalité et le taux d'occupation, en 2011/12 – personnes, écoles privées

	Préscolarité/ cycle élémentaire	Préscolarité/cycle élémentaire et degré primaire (mixte)	Degré primaire	Degré primaire et secondaire I (mixte)	Degré secondaire I (mixte)	Degré secondaire I et II (mixte)	Degré secondaire II et tertiaire, écoles supérieures (mixte)	Degré tertiaire: écoles supérieures	Degré non défini	Total de tous les degrés de formation
Total¹	77	68	74	79	112	132	285	47	85	187
Sexe										1146
Hommes	10	19	23	44	61	97	173	33	59	633
Femmes	67	49	51	35	51	35	112	14	26	513
Classes d'âge										
<30	5	2	0	2	1	2	12	1	1	28
30-39	20	9	13	8	26	15	43	6	3	173
40-59	14	27	16	25	26	41	93	17	27	352
50-59	26	22	38	32	40	49	94	21	41	423
60+	12	8	7	12	19	25	43	2	13	29
Nationalité										
Suisse	66	50	53	71	98	123	260	42	78	45
Etranger	11	18	21	8	14	9	25	5	7	260
Taux d'occupation										
<50%	40	21	42	31	51	50	80	13	23	379
50-89%	22	20	15	24	28	41	87	14	29	318
90%+	15	27	17	24	33	41	118	20	33	121
										449

Source: OFS – SPE

¹ TI: données 2010/11

Données utilisées dans les graphiques G4.1.2.1, G4.1.2.3, G4.1.2.4

T8 Corps enseignant selon le type d'école, le degré de formation et le contrat de travail, en 2011/12 – EPT

	Préscolarité/ cycle élémentaire	Degré primaire	Degré secondaire I	Degré secondaire II: formations générales	Degré secondaire II: formation professionnelle initiale ³)	Degré tertiaire: écoles supérieures	Degré non défini	Total de tous les degrés de formation
Public								
Total	8 458,2	28 145,6	22 418,2	7 181,1	9 668,3	596,5³	0,0	76 467,9
Contrat à durée indéterminée	7 181,1	23 888,2	18 698,4	6 145,0	7 647,8	463,3	0,0	64 023,8
Contrat à durée déterminée	1 277,0	4 257,5	3 719,8	1 036,1	2 020,5	133,3	0,0	12 444,1
 Privé								
Total¹	455,2	1 094,4	1 339,7	850,6	1 914,0	570,5⁴	2 121,3	8 345,7
Contrat à durée indéterminée	395,7	938,0	1 171,0	729,8	1 593,4	500,9	1 834,0	7 162,8
Contrat à durée déterminée	52,7	131,5	151,2	94,9	320,6	69,6	287,3	1 107,8
Sans information	6,8	24,9	17,5	25,9	0,0	0,0	0,0	75,1

Source: OFS – SPE

¹ TI: données 2010/11² Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles type II et les formations complémentaires du secondaire II³ Équivalents plein temps estimés pour 1% de l'effectif⁴ Équivalents plein temps estimés pour 20% de l'effectif

Données utilisées dans le graphique G4.1.3.1

T 9 Personnel de direction selon le type d'école, le degré de formation et le contrat de travail, en 2011/12 – EPT

		Périscolarité/ cycle élémentaire	Degré primaire	Degré secondaire I	Degré secondaire II	Degré tertiaire: écoles supérieures	Degré non défini	Total de tous les degrés de formation
Public								
Total	258,5	1159,8	848,8	580,6	34,1	0,0	2831,8	
Contrat à durée indéterminée	249,6	1125,5	822,8	561,4	33,7	0,0	2793,0	
Contrat à durée déterminée	8,9	34,3	26,0	19,2	0,4	0,0	88,8	
Prive								
Total¹	54,8	89,4	121,6	246,5	66,8	154,5	733,6	
Contrat à durée indéterminée	52,2	84,1	115,3	237,9	65,7	134,7	689,9	
Contrat à durée déterminée	1,0	2,5	1,8	8,6	1,1	19,8	34,8	
Sans information	1,6	2,8	4,5	0,0	0,0	0,0	8,9	

Source: OFS – SPE

¹ TI: données 2010/11

Données utilisées dans le graphique G 4.1.3.1

T10 Elèves par équivalent plein temps d'un enseignant selon le canton et le degré de formation, en 2011/12 – écoles publiques

Canton	Préscolarité/cycle élémentaire	Degré primaire	Degré secondaire I	Total de la scolarité obligatoire ¹	Degré secondaire II: formations générales
Total	16,8	14,8	11,9	14,0	11,0
Zurich	18,9	16,7	13,2	15,9	10,8
Berne	15,4	14,1	11,8	13,5	9,3
Lucerne	16,8	12,9	11,2	12,6	9,8
Uri	15,6	13,6	10,8	12,9	9,9
Schwyz	18,3	16,1	13,0	15,3	9,3
Obwald	13,8	12,5	10,0	11,7	11,5
Nidwald	16,5	11,7	10,4	11,8	11,3
Glaris	17,5	13,1	12,6	13,6	7,8
Zoug	15,2	11,2	9,5	11,1	9,8
Fribourg	17,3	15,7	12,2	14,6	13,5
Soleure	...	15,2	13,6	...	8,2
Bâle-Ville	11,2	11,7	10,6	11,1	11,4
Bâle-Campagne	14,4	15,5	12,3	13,9	10,6
Schaffhouse	16,9	10,5	10,4	11,2	9,9
Appenzell Rh.-E.	17,6	12,3	9,8	12,0	11,1
Appenzell Rh.-I.	13,6	13,4	12,8	13,2	7,8
Saint-Gall	15,4	14,8	11,5	13,7	11,4
Grisons	15,0	13,6	11,1	13,0	10,2
Argovie	15,0	13,7	11,5	12,9	10,7
Thurgovie	18,7	15,3	12,4	14,8	9,0
Tessin	20,5	13,6	12,8	14,4	12,6
Vaud	17,9	15,6	12,2	14,1	12,3
Valais	19,2	15,6	11,5	14,5	12,6
Neuchâtel	18,2	15,9	13,0	15,2	11,8
Genève	16,6	16,6	10,7	14,4	11,3
Jura	16,7	13,8	11,8	13,5	8,8

Source: OFS – SPE /SDL

¹ Préscolarité/cycle élémentaire, degré primaire et degré secondaire I² Chiffre inconnu (pas [encore] relevé ou pas [encore] calculé)

Données utilisées dans le graphique G.4.1.4.1

T11 Corps enseignant selon le canton et le degré de formation, en 2011/12 – EPT, écoles publiques

Canton	Préscolarité/cycle élémentaire	Degré primaire	Degré secondaire I formations générales	Degré secondaire II: formations professionnelles initiale ^{a)}	Degré secondaire II: formation professionnelle initiale ^{a)}	Degré tertiaire: écoles supérieures	Total de tous les degrés de formation
Total	8 458,3	28 145,6	22 418,1	7 181,0	9 668,2	596,5^{b)}	76 467,7
Zurich	1 335,7	4 430,0	2 749,0	761,9	1 440,2	32,1 ^{c)}	10 748,9
Berne	1 057,5	3 678,8	2 394,5	694,6	1 216,4	65,3	9 107,1
Lucerne	314,9	1 763,9	1 206,0	327,1	381,4	19,8	4 013,1
Uri	42,1	162,7	106,5	23,3	30,1	-	364,7
Schwyz	134,9	550,1	346,4	67,1	107,6	-	1 206,1
Obwald	34,0	176,6	114,3	17,2	30,7	-	372,8
Nidwald	43,5	203,5	126,5	23,8	30,2	-	427,5
Glaris	45,2	162,7	106,2	34,0	53,9	2,0	404,0
Zoug	132,6	564,5	347,2	97,2	156,9	4,6	1 303,0
Fribourg	303,0	1 259,4	885,7	337,4	415,5	... ^{d)}	3 201,0
Soleure	173,2	913,4	578,6	182,5	222,4	12,7	2 082,8
Bâle-Ville	235,3	423,3	629,3	220,9	315,7	8,4	1 832,9
Bâle-Campagne	325,6	732,4	864,2	395,9	170,1	25,3	2 513,5
Schaffhouse	77,4	368,9	227,3	58,4	97,4	5,9	835,3
Appenzell Rh.-E.	54,7	255,9	187,8	30,0	38,7	-	567,1
Appenzell Rh.-I.	21,3	77,2	52,7	21,9	-	-	173,1
Saint-Gall	597,4	1 953,3	1 348,5	244,5	570,6	31,7	4 746,0
Grisons	208,2	774,6	474,3	73,2	181,7	13,7	1 725,7
Argovie	789,7	2 138,3	2 322,4	458,5	627,8	64,5	6 401,2
Thurgovie	261,3	987,3	670,3	197,2	250,3	15 ^{e)}	2 381,4
Tessin	401,0	1 036,8	964,4	385,0	625,1	112,8	3 525,1
Vaud	826,3	1 819,8	2 987,5	905,9	913,2	35,8	7 488,5
Valais	315,1	1 203,1	910,5	329,6	372,8	19,0	3 150,1
Neuchâtel	179,0	686,8	437,0	203,9	428,8	58,4	1 993,9
Genève	466,7	1 498,7	1 178,6	1 001,6	841,2	58,1	5 044,9
Jura	82,7	323,6	202,4	83,4	149,5	11,4	858,0

Sources: OFS – SFE

^{a)} Y compris les formations transitoires sec. I – sec. II, les maturités professionnelles type II et les formations complémentaires du secondaire II^{b)} Equivalents plein temps estimés pour 1% de l'effectif^{c)} Equivalents plein temps estimés pour 14% de l'effectif^{d)} Données incomplètes^{e)} Equivalents plein temps estimés pour 4% de l'effectif

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>Contact</i>
Service de renseignements individuels	058 463 60 11 info@ bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	058 463 60 60 order@ bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.stattab.bfs.admin.ch
Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch →Services→Les publications de Statistique suisse	

Education et science

Dans le domaine de l'éducation, deux sections de l'Office fédéral de la statistique traitent les thèmes suivants:

Section Processus de formation (BILD-P)

- Elèves et diplômes (élèves et étudiants, formation professionnelle et examens finals)
- Etudiants et diplômes des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)
- Ressources et infrastructure (enseignants, finances et coûts, écoles)
- Personnel et finances des hautes écoles (universitaires, spécialisées et pédagogiques)

Section Système de formation (BILD-S)

- Perspectives de la formation (élèves, étudiants, diplômes et corps enseignant de tous les niveaux de la formation)
- Formation et marché du travail (compétences des adultes, transition de l'éducation vers le marché du travail, formation continue)
- Système de formation (indicateurs du système de la formation)
- Thèmes spécifiques et activités transversales (p.ex. situation sociale des étudiants)

Ces deux sections diffusent des publications régulières et des études thématiques. Nous vous invitons à consulter notre site Internet. Vous y trouverez également des informations sur les personnes de contact pour vos éventuelles questions.

Au début de l'année 2012, la Suisse comptait 4,77 millions d'actifs occupés. Sur les quelque 330'600 personnes engagées dans le domaine de l'enseignement, près de la moitié travaillaient en tant qu'enseignant dans la formation formelle publique. La présente publication contient (entre autres) des informations statistiques relatives à ce cercle de personnes qui forment le 3% de la population active occupée.

Jusqu'à présent, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié régulièrement des sets de tableaux sur le corps enseignant des écoles publiques et le personnel des hautes écoles. La présente publication, qui s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle série de publications de synthèse dans le domaine de la formation, donne une vue d'ensemble de tout le personnel des institutions de formation, de la préscolarité aux hautes écoles, et de leurs conditions de travail.

Combien de personnes sont employées dans les écoles publiques et privées ainsi que dans les hautes écoles? Quel est l'âge moyen des enseignants, quel est le taux de féminisation de la profession et combien d'étrangers sont actifs dans le système de formation suisse? Cette publication donne des réponses à toutes ces questions et à bien d'autres encore concernant le personnel des institution de formation. Les résultats commentés sont présentés sous forme de graphiques et de tableaux synthétiques, détaillés selon différentes caractéristiques et complétés par des séries chronologiques.

N° de commande

1431-1400

Commandes

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

E-mail: order@ bfs.admin.ch

Prix

20 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-15583-7